

N° 159

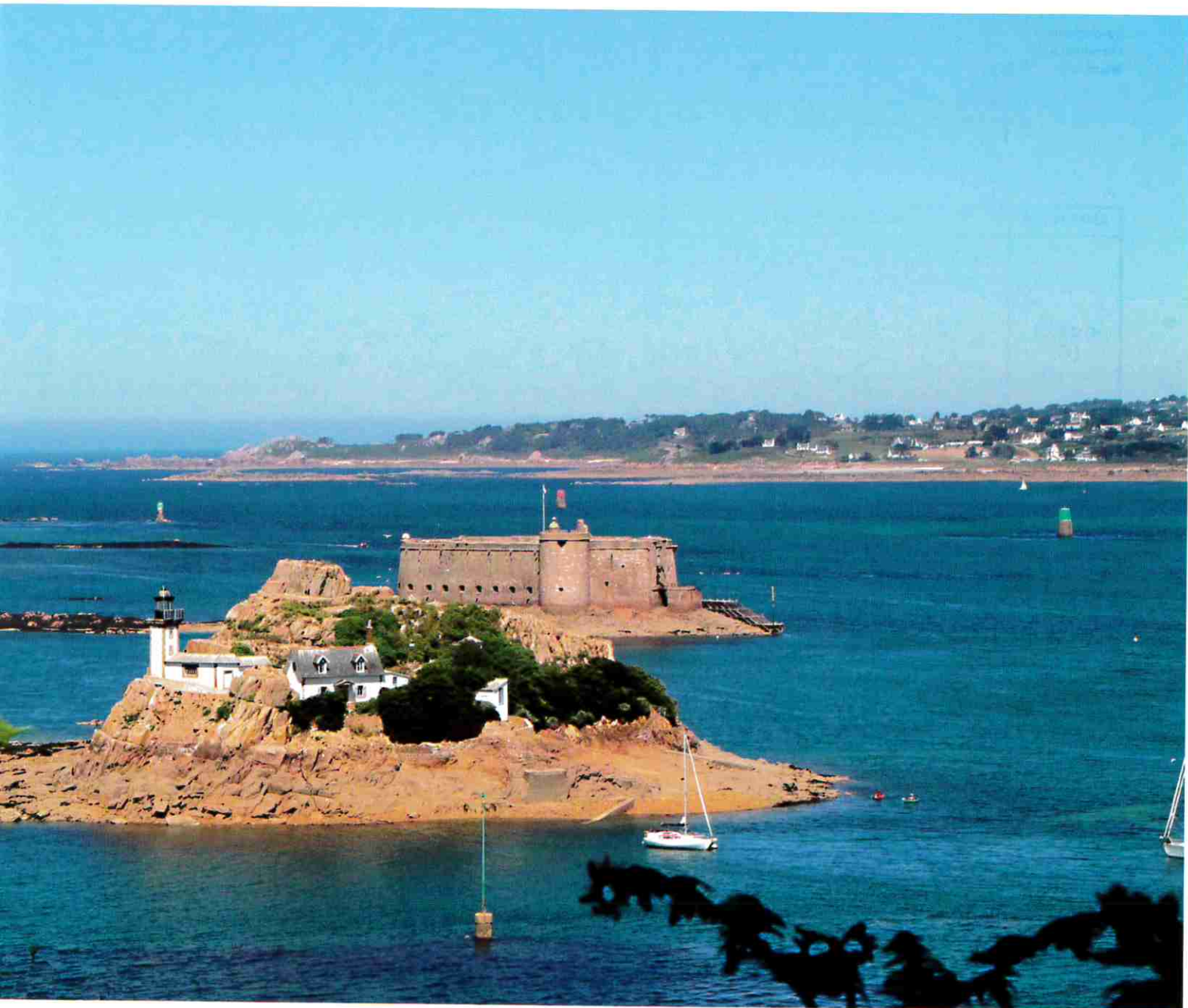
Septembre 2021

# Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



Trimestriel



Louis Reguer et Marie Françoise Pape, gardiens du phare de l'île Louët de 1890 à 1925  
La promotion 1910-1913 de l'École Normale d'instituteurs de Quimper - Le crime de Cléder - Auguste Rouyer, combattant de 1914-1918, journaliste et poète de la Bretagne  
Fausses reconnaissances d'enfants à Plonevez-du-Faou - Faits divers, faits d'hier  
L'actualité des libraires - L'actualité des archives - Entraide - Questions - Réponses

# CENTRE GÉNÉALOGIQUE DU FINISTÈRE

Siège social : Salle municipale, Rue du Commandant-Tissot, 29200 BREST.  
Tél. : 02 98 44 00 64 Courriel : cg29@cgf.bzh

Association régie par la loi de 1901, fondée en 1979.  
Membre de l'Union Généalogique de la Bretagne Historique  
SIRET n° 33855659000028

Site général du CGF et des bases informatiques (Généabank) : <https://cgf.bzh> <https://recif.cgf.bzh>  
Membres fondateurs : Allain GUIANVARC'H (+), Denise FOULON (+), André-Jean JOGUET, Marie PERSON (+)

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président :** Jean François PELLAN (M, 2022). Courriel : jf.pellan@orange.fr  
**Vice-présidents :** Christian BOLZER, vice-président général, président d'antenne et vice-président. Présidents d'Antennes, membres de droit : Michel DUROSE (B), Thierry NOIREL (M).  
**Secrétaires :** Thierry MARTIN, secrétaire général (B, 2020). Secrétaire-adjoint : Didier LE LAN (Q), membre de droit.  
**Trésoriers :** Alain GAUDÉ (M, 2022) - Marcel JACOB (M, membre de droit, trésorier de l'antenne de Morlaix).  
**Membres :** **BREST :** Véronique GUENEGUES (secrétaire), Corinne TOUZE (trésorière), Dominique PODEUR (2022), André KERVAREC (2026), Philippe LEONI (2024), Daniel MAZÉ (2022).  
**MORLAIX :** Yvonne FLOCH (secrétaire), Pierre ROUDAUT (2026), Bernard AUDIGOU (2024).  
**QUIMPER :** Didier LE LAN (secrétaire), Pierrick CHUTO (2022), Hervé LE BOT (2024), Maryvonne TYMEN (trésorière, 2024), Philippe PIRON (2024), Jean-Yves BARVEC (2022), Bernard DIEVAL (2026), Sylvie CURIEL (2024), Dominique CLEMENT (2026), Michel LE TALLEC (2026).  
*(Les dates indiquent l'année où le mandat du membre du CA est renouvelable)*

ANTENNES	PERMANENCES	PRESIDENTS	SECRETAIRES	CHARGES DE COMPTES
<b>BREST (B)</b>	Jeu'di et samedi, 9 h-12 h et 14 h-17h 30, Nocturne 3ème vendredi du mois, 19-22h rue Commandant Tissot, BREST Tél. 02 98 44 00 64 Courriel : cgfbrest@wanadoo.fr  CROZON : Maison du Temps Libre - Salle n° 3 lundi 20 – 22 h, mardi 14h-16h 30 et jeudi 9h-12h.	Michel DUROSE	Véronique GUENEGUES	Corinne TOUZE
<b>MORLAIX (M)</b>	Lundi, mercredi et vendredi, 14 h-18 h Ancien Lycée Tristan Corbière, Place Onésime Krebel, 29600 MORLAIX Tel. 02 98 63 81 26 Courriel : CGFMX@wanadoo.fr	Thierry NOIREL	Yvonne FLOCH	Marcel JACOB
<b>QUIMPER (Q)</b>	Du mercredi au samedi : 8h30 à 18h 4, rue Félix Le Dantec (Zone de Creac'h Gwen) 29000 QUIMPER Tel : 02 98 64 29 82 Courriel : cgf-quimper@orange.fr  Annexe CGF QUIMPER : Maison de retraite Tal ar Mor, 6 rue St Melaine 29350 MOËLAN SUR MER Tel : 02.98.96.50.74 Courriel : cgfmoelan@orange.fr Permanences: jeu'di 10-17 h	Christian BOLZER	Didier LE LAN	Maryvonne TYMEN

### Commission informatique :

BREST : Dominique PODEUR ; MORLAIX : Pierre ROUDAUT et Jean-Pierre HERVET  
QUIMPER : Robert MARHIC, Hervé LE BOT.

Responsable pour la protection des données personnelles : Thierry MARTIN  
Administrateurs du forum Internet : Céline CREN et Eric MENEZ.

Pour 2021 : Cotation individuelle : 26 € - Cotation couple / duo 44 € - Abonnement adhérent : 18 € - Abonnement extérieur (non adhérent) : 29 €  
Cotation individuelle + abonnement pour un an (4 n°) : 44 €\* - Cotation couple / duo + abonnement pour un an (4 n°) : 62 €\*.

\* dont 0,20 € pour l'Union Généalogique de la Bretagne Historique

Communication du CGF :

Le paiement de la somme de 18 €, incluse dans celle de 44 € ou 62 € vous permet de recevoir, en outre, vos codes d'accès personnalisés pour consulter gratuitement, via internet, la base du CGF, riche de 10 722 241 relevés d'actes. Il permet aussi l'accès aux bases informatiques dans nos locaux.  
Droit d'entrée (exigible la 1<sup>ère</sup> année d'inscription) : 20 €. Le numéro du LIEN, port non compris : 8 €.

Toute demande d'insertion dans *LE LIEN* est à transmettre aux membres du Comité de Rédaction  
(BREST : Carl RAULT, cg29@cgf.bzh ; QUIMPER : Christian BOLZER, bolzer.christian@wanadoo.fr)  
ou à adresser à : Jean François PELLAN, 51 rue Saint-Guénel, 29400 LANDIVISIAU. Courriel : jf.pellan@orange.fr

Les questions, réponses, demandes d'entraide sont à adresser à cg29@cgf.bzh

## Sommaire du LIEN n° 159

- \* Sommaire et éditorial p. 1
- \* L'actualité des libraires p. 2
- \* L'actualité des archives p. 5
- \* Le crime de Cléder,  
par Yves Coz. p. 6
- \* Fausses reconnaissances d'enfants à  
Plonévez-du-Faou,  
par Jean François Pellan p. 12
- \* La promotion 1910-1913 de l'École  
Normale de Quimper ; un lourd tribut  
payé à la guerre de 1914-1918,  
par Jean-Pierre Garo p. 15
- \* Louis Reguer et Marie Françoise Pape,  
gardiens du phare de l'île Louët,  
par Corinne Mazo p. 23
- \* Arthur Rouyer, combattant de 14-18,  
journaliste et poète de la Bretagne,  
par François Brillat p. 33
- \* Faits divers, faits d'hier, extraits de  
*La Dépêche de Brest* p. 45

### Page 1 de couverture :

L'île Louët et le Château du Taureau  
dans la baie de Morlaix.

Photo Jean François Pellan.

### Page 2 de couverture :

L'organigramme du CGF

### Page 3 de couverture :

L'UGBH et ses revues.

### Page 4 de couverture :

Carte des paroisses et trèves avant 1789.

*Le supplément "Le cahier bleu"  
est inséré dans cette revue.*

Tous droits de reproduction réservés.  
Les articles publiés dans *LE LIEN* n'engagent  
que la responsabilité de leurs auteurs.

## LE MOT DU PRESIDENT

My Heritage : 1 – Geneanet : 0

L'argent siffle la fin de la partie

La fin des grandes manœuvres entre Geneanet et Filae, est intervenue cet été. Pour qui connaît un peu le droit des sociétés, il ne faisait guère de doute qu'aboutirait l'absorption de Filae par My Heritage, société de droit israélien dont le principal actionnaire, Francisco Partners est une société américaine de capital-investissement.

Comme me le disait, il y a quelque temps de cela, un généalogiste réputé qui œuvre au niveau mondial, les opérateurs français sont des nains à côté des sociétés américaines ! Surenchérir sur l'offre financière de My Heritage était largement au dessus des moyens de Geneanet. Cette société ressort donc vaincue de ce bras de fer mais avec un chèque de plus de quatorze millions d'euros, qui permet d'accepter sa défaite, sans se plaindre. My Heritage et Filae sont dans des modèles économiques comparables.

Il en va un peu autrement de Geneanet qui, bien que pure société commerciale, se présente subtilement comme une quasi association avec une partie gratuite, en mettant à disposition les travaux gratuits de ses clients... qui ne toucheront pas, en contrepartie, un seul liard du pactole. Faut-il en rire ou en pleurer ?

En tout cas, les deux dirigeants, Toussaint Roze pour Filae et Jacques Le Marois pour Geneanet, ont monté deux belles sociétés en une vingtaine d'années et de rien en ont fait des affaires qui valent plusieurs millions d'euros. Félicitations à eux, après tout ! Leur champ d'action était la France alors que les sociétés étatsuniennes ne pensent pas USA, mais monde entier. Il n'était donc pas étonnant que depuis des années, elles cherchent toutes à s'implanter dans notre pays. Bâtir quelque chose de convaincant en France ne pouvait prendre que du temps. Le temps c'est de l'argent et avec l'argent, autant reprendre une société ayant pignon sur rue.

On promet, chez Filae, qu'il n'y aura pas de changement. Douce promesse pour ceux qui veulent y croire, mais il faudra bien un retour sur investissement, avec une augmentation des tarifs dans quelque temps.

Reste à savoir ce que va faire Geneanet avec son trésor de guerre ? Les idées ne manquent certainement pas à son dirigeant. Succombera-t-il, lui aussi, un jour à une offre mirifique de l'un des champions américains de la généalogie ?

La généalogie est entrée de plain-pied dans le monde de la finance, et la vision américanisée de celle-ci. Il ne pouvait guère en être autrement, car les associations n'ont pu, ni su proposer des offres efficaces étant en rivalité entre elles, chacune préservant son pré carré. Il est certain qu'il y a eu un manque de réflexion sur l'avenir de la généalogie associative au niveau de la France.

Quant à notre association il ne peut être question pour elle de lutter avec ces mastodontes. Cela ne nous empêche pas d'essayer de tirer notre épingle du jeu, car nous somme en fait dans une sorte de marché de niche, avec des propositions pointues pour les recherches, de la formation, du conseil et une revue attractive.

Un tout autre programme...

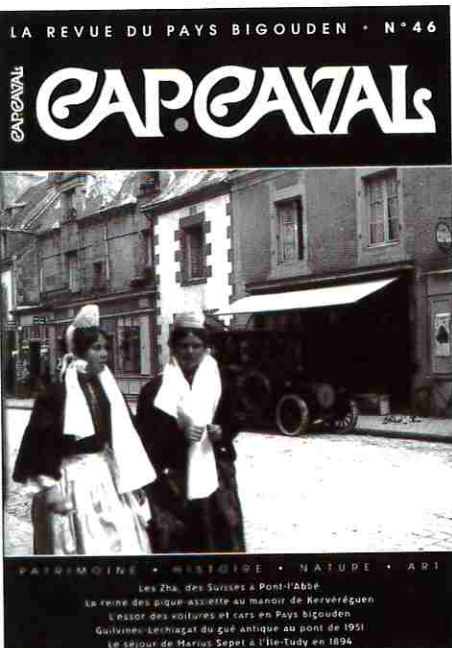
Jean François PELLAN

06/08/2021

*02/09/2021 - Dernière minute : Nous ne croyons pas dire aussi bien, puisqu'au moment d'imprimer les présentes nous apprenons que Geneanet vient de se vendre à la société américaine, Ancestry ! Il n'y a plus qu'une seule véritable généalogie française, celle pratiquée par les associations. A méditer...*

# L'actualité des libraires

**Cap Caval**  
**La revue du Pays bigouden, n° 46**  
**Juillet 2021**



Nul doute que les Bigoudens attendent avec impatience cette belle revue qui leur est consacrée. Ils vont découvrir ou redécouvrir que des Suisses romanches protestants se sont installés à Pont-L'Abbé. Plusieurs de leurs compatriotes, généralement pâtisseries, sont venus à Quimper et sa région et feront ainsi souche dans le Finistère. Parmi ceux-ci, Barthélémy Zhà, originaire de la vallée suisse de l'Inn en Basse-Engadine, a exercé ce métier d'abord à Landerneau. Il épouse une compatriote, Anna Womporta, à Quimper en 1839. Le couple va aller tenir à Pont-L'Abbé le Café de Paris, dans les halles neuves. Il

aura cinq enfants, mais les affaires ne sont pas florissantes. Le mari va quitter Pont-L'Abbé et c'est sa belle-mère qui va reprendre l'affaire. Anatole, l'un des fils du couple sera ferblantier et, après son mariage en 1869 avec Marie Le Bot, partira à Paris chez un mécanicien dentaire. De là, pour ses trois enfants (Anatole, Georges et Charles) naîtront la vocation de chirurgien-dentiste. Ceux-ci séjourneront régulièrement en pays bigouden. Anatole fils exercera même sa profession au manoir de Pors-Mano, dit Maner-Zhà.

Le second article est celui d'Annick Le Douget, qui avec son talent habituel, nous raconte l'histoire rocambolesque de l'escroquerie dont ont été victimes le comte et la comtesse Tallien de Cabarrus à partir des années 1915. On se demande comment ces personnes, qui avaient un bon niveau intellectuel (le comte était architecte), ont pu se faire gruger ainsi pendant plusieurs années. Plus l'affaire est grosse et moins on se méfie !

De magnifiques photos d'autocars illustrent l'article que Jakez Cornou nous dévoile à propos de l'essor de voitures et cars en Pays bigouden. Voilà une plongée dans le passé, qui ravivera bien des souvenirs pour certains lecteurs. Ce n'était pas une mince affaire pour aller, avant le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, du Guilvinec à Léchiagat ! Il existait un gué, qui remontait à l'antiquité, mais peu pratique ni très sûr. Dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle des projets de pont voient le jour...mais le pont se fera attendre jusqu'en 1951.

**Les Cahiers de L'Iroise,**  
**de la Société d'Etudes de Brest et du Léon**  
**Janvier à juin 2021 - n° 236**

La livraison de ce cahier à thème du premier semestre de cette année a pour titre "En passant par Brest et le Finistère". Voilà un

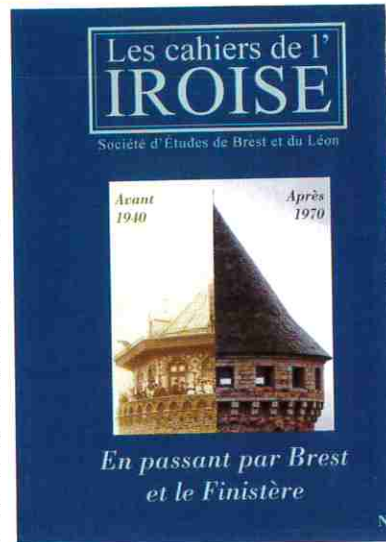
thème, pour les Finistériens que nous sommes, qui ne peut qu'aviver notre curiosité !

La photo de couverture montre, coupée en deux dans le sens de la hauteur, la toiture de la Tour Tanguy avant 1940 et après 1970. La photo la plus récente pourrait laisser à penser que cette tour emblématique de Brest à toujours été ainsi. Il n'en est rien et ce qu'elle était avant 1940 est pour le moins surprenant. Gérard Cissé nous fait revivre l'histoire de cette tour dans le temps et en surprendra plus d'un. Avant guerre, elle était une demeure privée, ayant appartenu notamment à la famille Cabon, puis Barillé (notons les généalogies incluses de ces familles, dans l'article). Elle va passer de mains en mains jusqu'à son dernier propriétaire, Paul Marion. A la fin de la dernière guerre, la tour a été incendiée et n'est plus que ruines. En contrepartie des dommages de guerre attribués au propriétaire elle passe dans le giron de l'État, qui la rétrocède en 1953 pour en faire un musée.

Mais qu'était donc le Tonnerre de Brest ? J'avais en souvenir que c'était l'alarme que faisait le canon quand un forçat s'évadait. Pour l'historien Delourmel, c'était dû au canon "la Pétoire", qui marquait le début et la fin de la journée dans le port militaire. D'autres hypothèses ont vu le jour. Lisez l'article de Rémi de Kersauson, qui fait le point sur cette expression, passée dans le langage courant.

Connaissez-vous le lieudit "Californie" dans les Monts d'Arrée, sur le territoire de Hanvec ? Nom pour le moins surprenant, qui était aussi le surnom donné à Julien Proux. C'est l'histoire hors norme d'un homme, contremaître sur le chantier de la route royale 165. Un peu violent, il est condamné par la Justice, à six jours de prison, pour outrage à agents de la force publique et coups et blessures. Il va émigrer par la suite en Californie où l'on a découvert de l'or. Il travaille dans les mines de la Yuba près de Downieville. Il transfère vers la France des sommes importantes et retourne en Bretagne à la fin 1856. Il se fait entrepreneur et soumissionnaire à des travaux routiers importants. Ayant alors des moyens financiers conséquents, il achète des fermes et notamment le domaine de Ménez-Meur, dans lequel il va créer une ferme modèle. Il est resté célibataire, sans enfant, et ses héritiers vont vendre le domaine, qui est actuellement la propriété du département et fait partie du Parc naturel régional d'Armorique. De la Californie américaine à l'Armorique, l'histoire a connu un long chemin !

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle de nombreuses banques ont fleuri en France. Brest a eu la sienne, dénommée "Comptoir du Finistère", dont le principal actionnaire était Jean Baptiste Le Pontois, allié aux familles Chevillotte et Delagarde. Prospère au début, elle est confrontée à des faillites d'importants clients qui l'entraînent dans sa chute.



Le thème de ce numéro nous fait partir vers Huelgoat, qui fut d'après Georges Cadiou, une des premières municipalités communistes en Bretagne. L'avocat Jacques Lallouët en est son maire depuis 1919, sous l'étiquette SFIO. Après le congrès de Tours de fin décembre 1920, il choisit l'Internationale Communiste. Douarnenez n'a pu revendiquer ce titre, car son maire, Le Goïc, qui était resté à la SFIO, fut invalidé pour non résidence. Lors des élections partielles qui suivirent les communistes sont alors battus. L'élection du maire tourne à l'imbroglio....et la Préfecture choisit le 3 juillet 1921, le communiste Le Velly, comme maire ! Huelgoat bat donc d'une courte tête Douarnenez, pour la première marche. Lallouët prend ses distances en 1922 avec le parti, dont il était mal vu, car franc-maçon. C'est, bien sûr, l'inverse pour Le Velly, qui est encensé par l'Humanité, pour avoir tenu haut et ferme le drapeau du communisme international, lorsque ce journal annonce son décès. L'histoire peut être sélective, car vue du côté communiste, c'est, semble-t-il, Douarnenez qu'il faut retenir plutôt que Huelgoat.

## **Société archéologique du Finistère** **Histoire et patrimoine** **Tome CXLVIII – année 2020**

s o c i é t é  
a r c h é o l o g i q u e  
d u F i n i s t è r e

h i s t o i r e e t p a t r i m o i n e



TOME CXLVIII - ANNÉE 2020

Belle livraison annuelle de la société archéologique du Finistère avec un volume toujours aussi dense qui va de la Préhistoire à notre époque.

Pour nos lecteurs, nous tenons à mettre en évidence l'article de Yann Celson consacré aux ressources de l'évêché de Quimper, avec une bibliothèque de plus de cent mille volumes et des archives qui s'étalent sur plus de mille mètres linéaires, sans oublier une bibliothèque numérique en plein

développement. Les généalogistes finistériens ne doivent pas oublier cette institution pour compléter leurs recherches.

Pour ceux qui ont la chance de remonter leur généalogie dans des temps anciens, l'article de Bertrand Yeurc'h, qui donne la liste des feudataires bretons au XIII<sup>e</sup> siècle, sera d'une grande utilité.

Plus près de nous, Jean-Louis Autret nous livre les interrogatoires des divers protagonistes des émeutes de mars 1793 intervenues à Plabennec. Tous minimisent leur participation, car risquant la peine de mort.

En bon généalogiste, vous avez sans doute dépouillé de nombreux registres de naissance et décès du XIX<sup>e</sup> siècle. Le nombre d'enfants morts nés est chaque année impressionnant, tout comme ceux qui décèdent en bas-âge. Vous lirez avec intérêt le chapitre que consacré Emilie Riou à l'institutionnalisation du métier de sage-femme dans le Finistère du XX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Les formateurs de l'école des sages-femmes ont dû faire face aux lacunes d'instruction de l'époque et à la barrière de la langue. C'est par les sages-femmes qu'une importante politique d'hygiène est passée.

## **Histoire des Coatanscour, maîtres de Kerjean,** **par Claude-Youenn Roussel** **et Brigitte & Gilles de Calan** **Editions La pérenne** **ISBN : 978914810272**

Inutile de présenter Claude-Youenn Roussel, l'un des auteurs, dont on connaît les nombreux ouvrages d'intérêt historique et généalogique sur la Bretagne, toujours très fouillés et bien sourcés.

Voici donc une étude sur ce manoir de Coatanscour, situé à Plourin-lès-Morlaix, sur la route stratégique qui va de Morlaix à Carhaix. On avait affaire à un fief de rang éminent dans un dispositif du temps des chevaliers et des ducs de Bretagne, qui va au fil du temps s'ancrer dans toutes les époques.

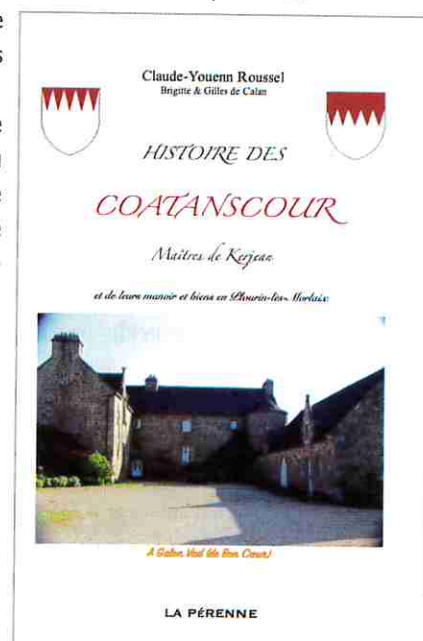
Saviez-vous que les maîtres de ce manoir devinrent aussi ceux du château de Kerjean à l'époque de Louis XIV ? Si vous avez la chance d'avoir parmi vos ancêtres un Coatanscour, voilà qui vous permettra d'étoffer considérablement votre généalogie et de la faire vivre un peu au-delà de simples dates.

Justice, fiscalité, revenus, statuts des gens et des biens étaient à des années de notre approche actuelle. Les développements sur ce sujet seront certainement les bienvenus pour nombre de lecteurs peu familiarisés avec cette époque.

Les bâtiments de Coatanscour auraient pu disparaître, faute d'entretien. Des travaux importants ont été effectués par les propriétaires à partir de 1989.

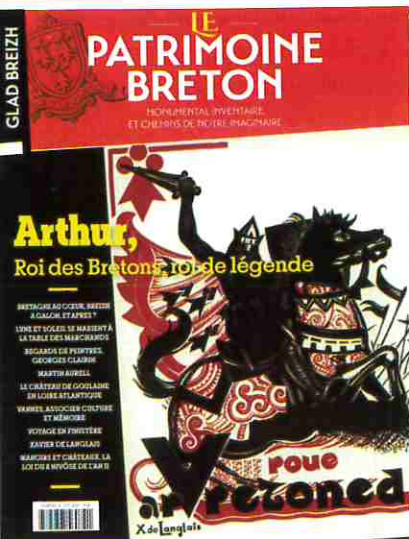
Enfin, chose remarquable, la suite des filiations démontre que la propriété n'est pas sortie de la famille élargie depuis sept cents ans !

Notons, pour le plaisir de l'historien et du généalogiste que ce livre comporte en finale, un index de noms de famille et des noms de lieux. De la belle ouvrage !



## **Le patrimoine breton** **Revue n° 3 de juillet 2021** **ISSN : 2779-489X**

Dans la partie "grand entretien du patrimoine", une interview de Martin Aurell, directeur du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, entraîne le lecteur dans l'un des récits légendaires qui ont traversé les siècles, celui consacré au mythe du roi Arthur, ce roi qui correspond à une divinité liée au personnage de l'ours, qui doit revenir du monde des morts pour re-



donner au peuple breton sa gloire perdue.

La Bretagne va jusqu'à Nantes, tout le monde le sait, et l'un des capitaines de cette ville en 1158 a élevé un vaste château, celui de Goulaine. Une belle visite vous en est proposée.

Changeons de siècle et suivons les explications de Claude Fagnen, qui détaille la loi du 8 nivôse an II, qui a instauré le séquestre des biens nationaux de seconde origine.

Un sujet fort intéressant pour les généalogistes car les archives ont été conservées et permettent de retra-

cer l'histoire de ces maisons et de leurs nobles propriétaires, suite à leur émigration.

**GladEnez**

**Les brochures du patrimoine de l'Île de Batz n° 1  
Le patrimoine funéraire de l'Île de Batz :  
les marins et leurs tombes**

ISBN : 9782957715107

GladEnez, association créée en 2015 recense, étudie et valorise le patrimoine de l'Île de Batz.

Elle a entrepris le recensement du patrimoine funéraire maritime de l'île jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Une quarantaine de tombes et monument conservent le souvenir de la marine à voile et des capitaines disparus avec leur équipage dans les mers lointaines, mais aussi des marins morts dans les guerres du XX<sup>e</sup> siècle.

Les tombes ont été photographiées, les inscriptions funéraires relevées et les marins inhumés ou disparus ont été identifiés précisément.

Que de drames, que de vies brisées, que de veuves éplorées, que d'enfants orphelins, cet inventaire nous laisse entrevoir à travers toutes ces tombes !

**GladEnez**

**Les brochures du patrimoine de l'Île de Batz n° 2  
Le patrimoine toponymique de l'Île de Batz :  
331 noms de lieux en breton**

ISBN : 9782957715114

La langue bretonne a dominé jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et plusieurs centaines de toponymes bretons subsistent jusqu'à ce jour, sur terre comme en mer. Connus surtout des agriculteurs et des marins, ce patrimoine historique est aujourd'hui menacé par la simplification et la standardisation des noms.

GladEnez garde ici la trace de ces noms de lieux qui ont façonné le paysage et qui sont autant de témoins de l'histoire de l'île et des modes de vie pendant les siècles passés. Nul doute qu'en découvrant la signification de ces toponymes le lecteur pourra comprendre d'autres noms de lieux qui fourmillent près de chez lui et de se les approprier pleinement.

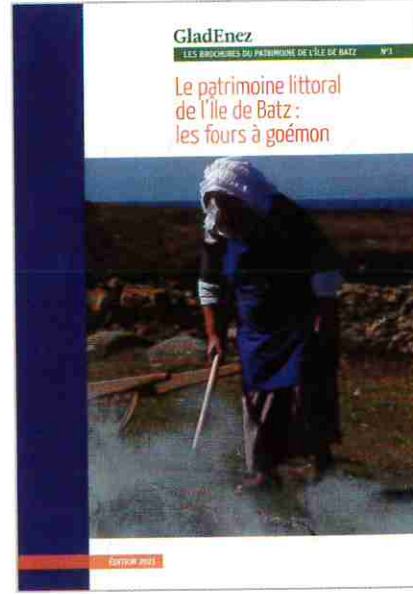
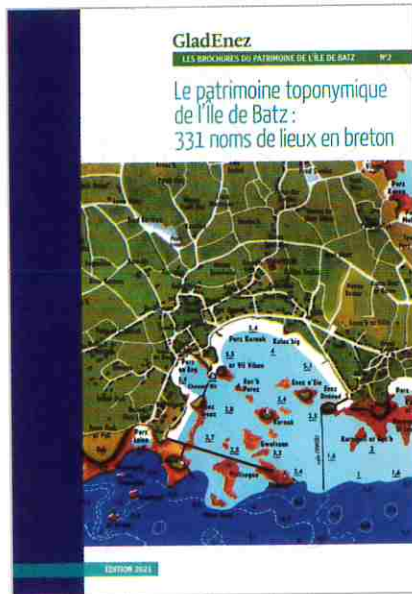
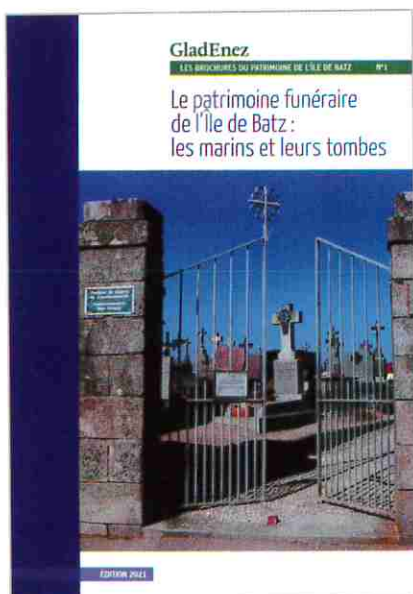
**GladEnez**

**Les brochures du patrimoine de l'Île de Batz n° 3  
Le patrimoine littoral de l'Île de Batz :  
les fours à goémon**

ISBN : 9782957715121

L'association GladEnez a lancé en 2016 le repérage des fours à goémon de l'île de Batz. Ceux-ci sont les témoins d'une pratique ancienne qui s'est développée sur le littoral : le brûlage du goémon sec afin d'obtenir de la soude. Abandonnés depuis la fin des années 1950, les fours ont pour la plupart été envahis par la végétation et ne sont plus visibles. L'association en a restauré deux et organise, chaque année, une manifestation festive de brûlage du goémon, lors des journées du patrimoine, afin de retrouver les gestes anciens et d'en transmettre la mémoire.

Le goémon continue de jouer un rôle dans l'économie de l'île. Trois goémoniers en 2021 récoltent les laminaires pour les livrer aux usines de traitement. Une constellation de petites entreprises utilisent cette matière première pour élaborer des produits cosmétiques, pharmaceutiques ou alimentaires. ♦



# L'actualité des Archives

## Archives nationales : Site de la Légion d'Honneur

La base de données *Léonore* des Archives nationales vient d'être complètement refondue et modernisée. Elle est accessible à cette adresse :

<https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/>

La recherche par nom est très facile. Quand le nom s'affiche, il suffit de cliquer sur le carré *Voir* pour qu'apparaisse aussitôt la première page numérisée. Un autre clic sur le carré *Voir la notice détaillée* et des vignettes à droite de l'écran apparaissent. Il suffit de cliquer sur celle que l'on veut voir, pour qu'elle apparaisse en grand format.



Il est proposé aussi, à partir du nom sélectionné, d'accéder à France Archives et à la Salle des inventaires virtuels, pour découvrir si d'autres documents concernent la personne.

Le seul regret que nous avons, c'est que tous les liens que nous avons mis en place dans *RECIF* n'ont pas été repris dans le nouveau site. On va se consoler, car un Permalien a été mis en place.

Un gros travail informatique attend nos informaticiens à la rentrée, pour remettre en activité tous les liens à partir de notre base de données.

## Archives du Finistère

Les archives départementales du Finistère continuent de numériser (registres des naissances, mariages et décès) des localités jusque-là mises en ligne partiellement.

Le dernier lot mis en ligne représente plus de 32 900 nouvelles images pour les communes suivantes :

Briec  
Châteaulin  
Châteauneuf-du-Faou  
Cléder  
Clohars-Canoët  
Concarneau  
Crozon  
Fouesnant  
Plouvien  
Telgruc

### Registres paroissiaux :

Les archives départementales du Finistère mettent en place un programme de numérisation en interne des registres paroissiaux (baptêmes, mariages, sépultures).

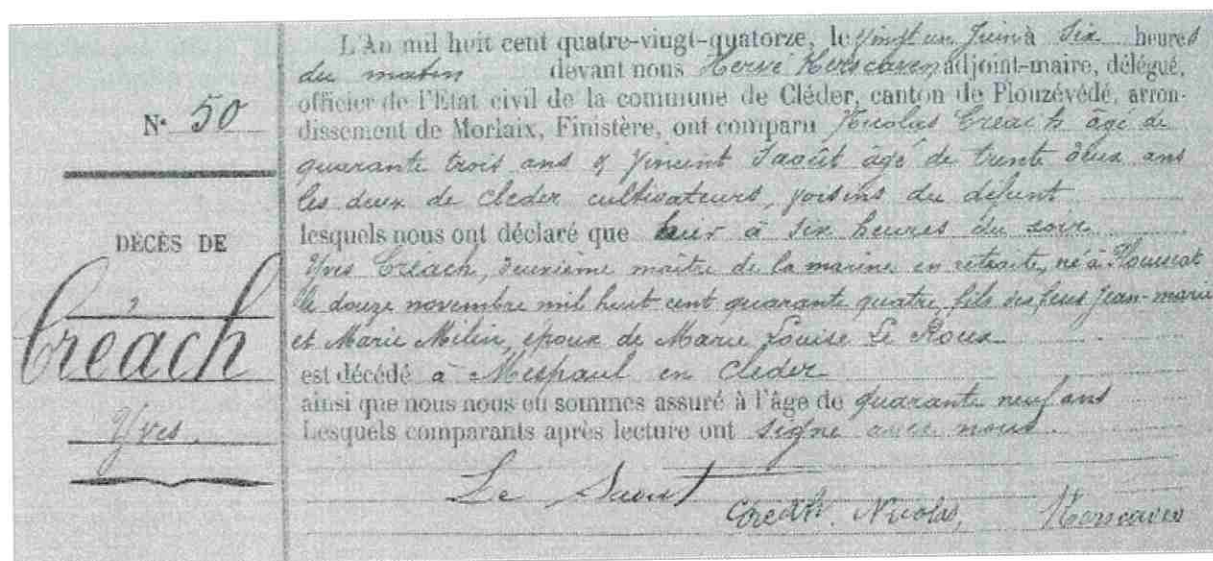
Le premier lot mis en ligne représente plus de 7 600 images pour les paroisses suivantes :

Bodivit : 3 E 13 / 1  
Bohars : 3 E 14 / 1  
Brest-Château : 3 E 22 / 1  
Brest-Hôpital : 3 E 25 / 1  
Brest-Hôpital-Recouvrance : 3 E 26 / 1  
Brest-Refuge-Royal-Marine : 3 E 27 / 1  
Guellevain : 3 E 81 / 1  
Locronan : 3 E 164 / 1 et 2  
Milizac : 3 E 180 / 1  
Pleuven : 3 E 200 / 1 et 2  
Pleyber-Christ : 3 E 202 / 2 et 5  
Ploaré : 3 E 203 / 1 à 7  
Plobannalec : 3 E 204 / 1 à 4  
Ploéven : 3 E 205 / 2  
Saint-Pierre-Quilbignon : 3 E 320 / 2

# Le crime de Cléder,

relevé par Yves COZ, CGF n° 05432.

Source : La Dépêche de Brest du 28 octobre 1894.



Acte de décès d'Yves Créach, en date du 21 juin 1894, à Cléder.

## Assises du Finistère

Quimper audience du 27 octobre 1894 à 8 h 55 du soir

LE CRIME DE CLÉDER du 20 juin 1894

10<sup>e</sup> affaire du jour. Meurtre d'un mari par sa femme.

L'accusée, Marie-Louise Le Roux, veuve Créach, est âgée d'une cinquantaine d'années ; mais elle en paraît beaucoup plus. Figure sèche, aux pommettes saillantes, teint terreux, elle représente bien la femme acariâtre, la mégère qu'elle est en réalité. Elle est assistée de M<sup>e</sup> le Bail.

M. Vidal, substitut, occupe le siège du ministère public.

Sur la table des pièces à conviction, on voit un tas d'effets, de triques, une couverture, un billot.

### Acte d'accusation :

En 1871<sup>1</sup>, Yves Créach, marin de la flotte, avait épousé à Plouescat Marie-Louise Le Roux, veuve d'un sieur Pleiber, et mère d'une fille<sup>2</sup>, qui, à cette époque, était âgée de trois ans. Pendant toute la durée de son service dans la Marine de l'Etat, il eut une conduite exemplaire et devint successivement quartier-maître et second maître de mousqueterie.

Retraité en 1889, il rentre définitivement dans ses foyers, où il trouve un désordre complet à tous égards. Un débit de bois-

sons ouvert par la femme Créach, 10 ou 12 ans après le mariage (donc vers 1881-1883), sous le prétexte de créer une situation à sa fille, avait acquis, à Plouescat, une réputation déplorable ; sa fille s'y livrait au libertinage, la mère y avait contracté des habitudes d'intempérance.

Découragé, Créach se mit lui-même à boire et dut bientôt se défaire du débit et vendre la maison pour payer ses dettes. L'inconduite de sa belle-fille, qui venait d'être mère, l'obligea à s'en séparer et il se retira provisoirement, avec sa femme et ses deux enfants<sup>3</sup>, dans une chambre du bourg de Plouescat.

Créach avait achevé d'exaspérer sa femme en éloignant ou renvoyant la fille de celle-ci. Les deux époux avaient donc ensemble de vives altercations. Au cours de ces querelles de ménage, la femme plus méchante et plus emportée que le mari, s'armait parfois d'un bâton pour le frapper ; ou bien, abusant de son ascendant sur lui, elle le faisait boire jusqu'à l'ivresse pour lui dérober ses clefs et son porte-monnaie.

Au mois d'octobre 1892, appelés au domicile de l'accusée par une dénonciation calomnieuse qu'elle-même avait dictée à son enfant, M. le maire<sup>4</sup> et M. le brigadier de gendarmerie de Plouescat trouvèrent Créach couvert de contusions, portant à la tempe droite une large plaie ecchymotique et d'autres blessures

<sup>1</sup> Le 29 novembre.

<sup>2</sup> Anne Pleiber, fille de François, cultivateur, 28 ans, et Marie Louise Le Roux, cultivatrice, 24 ans, est née le 25.08.1868 à Plouescat (La Croix).

<sup>3</sup> Le couple a eu 4 enfants, dont deux ont survécu : François Marie, °03.09.1872 Plouescat (Languien), +19.02.1916 à Plouescat, x 06.01.1909 à Plouescat Marie Yvonne Cabon, ; Marie Anne, °25.07.1875 à Plouescat (Prat Languien), y +26.04.1877 (bourg) ; Catherine, °16.04.1879 à Plouescat (Bourg), +22.01.1964 à Brest, x 13.06.1913 à Brest Alain Ogor ; Perrine, °22.02.1882 à Plouescat (Bourg), y +21.07.1884.

<sup>4</sup> Joseph Trémintin, maire de 1882 à 1893.

au nez. Il avait, en outre, les mains écorchées et portait des égratignures aux parties sexuelles. Bien qu'ayant été mis dans cet état par sa femme, il refusa de porter plainte contre elle.

La femme Créach, loin de reconnaître la générosité de ce pardon par une conduite meilleure, révéla une première fois, à ce moment, sa résolution de se débarrasser de son mari. Pour mettre à exécution ce projet criminel, dont elle parla à maintes reprises, elle essaya d'abord de faire mourir Créach en lui faisant prendre à haute dose, alors même qu'il était malade, les alcools les plus forts qu'elle pouvait trouver. Déçue dans son coupable espoir par la résistance d'un tempérament robuste, l'accusée dut recourir à de nouvelles violences.

Au mois de mai dernier, elle frappa son mari avec tant de force qu'elle le blessa grièvement au visage. Celui-ci eut, en effet, le nez brisé ou fracturé.

Dans la journée du 20 juin, il s'était enfermé chez lui, s'entendant grossièrement injurier par l'accusée, qui exprimait hautement le souhait de le voir mourir ; il sortit et se mit à sa poursuite. Il avait à la main une canne dont il menaçait de se servir ; on ne le vit pas toutefois mettre sa menace à exécution. Il est prouvé, du reste, que le malheureux recevait des coups, mais n'en portait jamais. Sa femme qui le frappa, ce jour-là, avec une violence inouïe et qui réussit à le tuer, cria en le frappant : *"Eh bien ! cheval entier, n'en as tu pas assez ? Je te tuerai !" ou "Je vais maintenant t'écraser, je ne te manquerais pas"*. Ses coups et ses vociférations furent entendus de plusieurs habitants du village.

Surexcitée par la colère et par l'ivresse elle avait peu auparavant injurié et menacé son voisin Jean Grall, en lui disant : *"Vilain borgne, va toujours, tu mourras entre mes mains, je te tuerai !"*

Du champ où il se trouvait, Jean Grall voyait l'accusée frapper son mari et percevait les faibles gémissements de la victime.

Un autre témoin, Marie Arvor, femme Nicolas Créach, revenant du lavoir entre 3h.1/2 et quatre heures, vit Yves Créach étendu sur le côté, non loin d'une des portes de sa demeure. Il paraissait endormi du sommeil de l'ivresse. Elle le réveilla pour l'engager à se mettre au lit et reçut cette réponse faite d'une voix affaiblie : *"Je ne le puis pas, Marie, je suis à moitié tué"*.

La femme Nicolas Créach, allant ensuite traire ses vaches, épia, de son étable, ce qui se passait dans la cour. Elle entendit l'accusée, qui venait de retirer à son mari son pantalon et ses bas, lui dire, en le frappant de nouveau : *"C'est maintenant que tu vas en attraper, cheval entier !" Celle-ci répandit ensuite un seau d'eau sur sa victime, qu'elle traîna dans l'intérieur de la maison pour continuer à le frapper avec fureur.*

Créach, après s'être cramponné aux jupes de l'accusée et avoir tenté de se défendre, fut ramené, une seconde fois, hors

de sa demeure ; il ne put se relever et ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

La femme Créach a reconnu s'être servie, pour assommer sa victime, d'une grosse trique, qui a été retrouvée, encore tachée de sang, non loin du lieu du crime. Les coups portés avec cette trique s'entendaient de l'extrémité du village.

Depuis longtemps, a dit l'accusée dans ses aveux, mes enfants et moi nous étions malheureux avec lui, je voulais le tuer, et vous voyez bien que je l'ai fait. Quand je le frappais, il se tournait tantôt sur le dos, tantôt sur le ventre, tantôt sur les côtés ; il se retournait dans toutes les positions et je continuais à le frapper. Il m'a traité plusieurs fois de p..., puis à la fin, il m'a dit : *"C'est assez, ne me frappe plus !"*

La victime portait à la tête et sur tout le corps de nombreuses traces de coups et avait plusieurs côtes enfoncées et fracturées. Ces fractures avaient perforé le poumon et déchiré la rate, tandis que les lésions faites au cerveau par les coups portés à la tête avaient déterminé une hémorragie méningée, qui suffisait à entraîner la mort.

L'accusée a tenté d'excuser son crime, en se disant incapable de le commettre, si elle n'eût pas agi sous l'influence de l'ivresse ; sa conduite antérieure à l'égard de son mari et les intentions criminelles que décelaient trop bien ses paroles et ses actes lui donnent un démenti formel.

Cette lecture terminée, le président interroge l'accusée.

### **Interrogatoire de l'accusée**

D. – Reconnaissez-vous avoir tué votre mari ?

R. – Oui.

Le président fait connaître à la veuve Créach l'accusation qui pèse sur elle.

R. – Je ne l'ai pas fait volontairement.

D. – Les témoins vous diront le contraire.

L'accusée hausse les épaules.

D. – Vous l'avez, d'ailleurs, reconnu à l'instruction.

R. – Je ne savais pas, alors, ce que je disais, malheureusement.

Le président. – Ce n'est pas pour homicide que vous devriez être ici, mais pour crime d'assassinat. Enfin, la chambre des mises en accusation en a décidé autrement.

D. – Après avoir perdu votre premier mari, votre conduite a été déplorable.

R. – Je ne faisais rien de mal, je n'allais pas dans le monde (*sic*).

D. – Malgré cette conduite déplorable, vous avez réussi à vous marier avec Créach, un brave serviteur de la marine, extrêmement doux, extrêmement facile. Chaque fois qu'il

vous envoyait de l'argent, vous le gaspilliez et le dépensiez en boisson.

R. – Jamais je n'ai dépensé l'argent mal à propos.

D. – Votre auberge était mal tenue. Elle était devenue un lieu de débauche et votre fille se livrait au libertinage.

R. – Je n'ai rien vu de mal avec ma fille.

D. – Cependant elle a eu un enfant naturel.<sup>5</sup>

R. – C'est vrai, mais ce n'est pas ma faute.

D. – Eh bien, toutes ces circonstances ont dépité le malheureux Créach, qui vous a fait des reproches à ce sujet. De plus, on dit que vous êtes une femme méchante, brutale et prompte à frapper.

R. – J'avais de la vivacité et je la regrettais aussitôt.

L'accusée nie avoir dénoncé son mari au sujet du coup de couteau que sa fille, prétendait-elle, avait reçu de Créach.

Le président. – Ce fait était de pure invention. C'était méchanceté, cela. Voici un fait qui prouve que vous avez un caractère infernal. Un jour que vous aviez mis votre mari dans le plus piteux état, vous êtes allée vous plaindre au maire, disant que c'était lui qui vous avait frappée.

R. – Ce n'est pas vrai.

D. – Vous détestiez votre mari, vous souhaitiez sa mort.

R. – Ce n'était pas la voix du cœur. Je disais cela quand j'avais été frappée par lui.

D. – Vous avez essayé d'empoisonner votre mari, en lui faisant boire de l'eau-de-vie à outrance ; quand il était malade, vous lui introduisiez de force le goulot de la bouteille dans la bouche.

R. – Ce n'est pas vrai. Il savait bien le prendre tout seul.

Le président. – Dans l'espace de vingt jours, messieurs les jurés, l'accusée a pris chez divers commerçants 35 litres et demi d'eau-de-vie. Nous en avons le détail.

D. – Quand on vous disait que vous vous vouliez tuer votre mari, vous répondiez : *"Je veux qu'il crève."*

R. – J'ai pu dire cela, mais c'était quand je le voyais ivre.

Le président arrive ensuite au drame du 20 juin, dont il retrace brièvement les détails. L'accusée répond qu'elle avait bu, pas mangé et perdu la tête.

D. – Ce jour-là, votre mari était ivre-mort ; le fait est acquis. Vous avez trouvé que l'occasion était bonne. Vous avez résolu de le tuer, et c'est alors que, saisissant une trique, vous l'avez frappé à coups redoublés.

R. – Peut-être bien, mais je ne me rappelle pas.

D. – Le malheureux Créach, tout sanglant, se traînait, essayant d'échapper à vos coups. Vous preniez votre élan et vous reveniez sur lui, frappant de toutes vos forces les parties du corps, en l'injuriant, malgré ses plaintes.

R. – C'est possible, mais je ne me souviens pas.

D. – Il y a eu trois scènes, et quand tout a été fini, vous vous êtes écrié : *"Il est mort !"* Pas de réponse. Enfin, vous reconnaissez avoir tué votre mari ?

R. – Oui, mais pas de cœur.

L'accusée pleure bruyamment.

## Les témoins

Les témoins sont entendus, en commençant par le brigadier Queffélec, de Plouzévédé.

Sur la demande de l'accusée, il n'est pas procédé à l'audition de la femme Marrec, sa belle-sœur. On entend ensuite la femme Grall, Jean Grall, Marie Arvor, Créach (Nicolas), Péron, Floch, la veuve Prigent, Marie Abalain, la femme Goasguen, le brigadier Laurans, Toutain, les docteurs Elléouet et Tanguy.

Malgré l'air accablé qu'elle prend parfois, malgré ses larmes, l'accusée a une réponse à tout.

Le défenseur demande qu'il soit posé la question subsidiaire d'excuse et de provocation par coups ou violences graves, ou bien la question de coups mortels.

La cour dit que la première question ne peut pas être posée, car elle n'est pas conforme aux termes de la loi (art. 324 du code pénal), et elle tarde à statuer sur les secondes conclusions.

M. le substitut Vidal prend ensuite la parole pour le réquisitoire.

## Le réquisitoire

Il fait tout d'abord ressortir les contradictions du système de défense de l'accusée, qui revient aujourd'hui en partie sur ses aveux ; puis il dépeint le caractère de cette femme, acariâtre, méchante, brutale, et la montre, buvant elle-même, faisant boire son mari, exploitant son vice jusqu'à le faire mourir, le faire crever, comme elle le dit souvent. Après avoir retracé la scène du meurtre, il établit l'intention criminelle par les diverses circonstances du crime. Il termine en demandant aux jurés de n'être pas dupes des larmes hypocrites de l'accusée, qui ne mérite aucune pitié, et en réclamant un verdict sévère, mais juste.

## La défense

M<sup>e</sup> Le Bail dit, en commençant, qu'il ne se propose pas d'innocenter sa cliente ; elle a encouru une responsabilité, elle doit la supporter ; mais il espère pour elle de la commisération et de la pitié. Il fait à son tour la peinture du ménage Créach, examine l'attitude du mari à l'égard de sa femme et s'efforce d'établir que, le 20 juin, celle-ci a été provoquée. Les torts, dit-il, étaient partagés. J'espère donc que vous saurez proportionner la peine à la faute de cette femme qui a beaucoup souffert ; j'espère qu'il lui sera beaucoup pardonné.

<sup>5</sup> Naissance, le 30.12.1890 à Plouescat (Bourg), de Pleiber François, fils de Anne Pleiber, ménagère, 22 ans. Témoins : Theven de Gueleran Ovide, commerçant, 43 ans, Caroff Allain, cultivateur, 47a ans, du bourg. Mention marginale : décédé à Plouescat le 19 mai 1973. Notes : enfant présenté par Yves Creach, 46 ans, retraité de la marine, du bourg ; père inconnu.

## **Le verdict**

M<sup>e</sup> Le Bail ayant modifié ses premières conclusions, le président dit que les deux questions subsidiaires seront posées.

Déclarée coupable de meurtre, avec circonstances atténuantes, la veuve Créach est condamnée à huit ans de travaux forcés, sans interdiction de séjour.

Le bruit a couru qu'Anne Pleiber, la fille de Marie Louise Le Roux, avait été assassinée par François Marie Creach, le fils que Marie Louise avait eu avec Yves Créach. En fait, François Marie Créach (l'assassin supposé), était déjà engagé dans l'armée. Il a fait carrière dans la Légion étrangère et il est décédé le 14 février 1916 à Plouescat d'une tuberculose contractée en service.

Anne Pleiber s'est mariée le 31 janvier 1899 à Paris XV<sup>e</sup> avec Joseph Galliano, dont elle a eu au moins quatre enfants.

En 1896, son fils naturel François est en pension chez Catherine Lagadec, tante par alliance (elle a épousé successivement Thomas et Jacques Marie Le Roux, deux des frères de Marie Louise), en même temps que son demi-frère François Marie Creach [cf recensement de Plouescat, 1896, image 40].

Anne Pleiber est morte à l'hôpital Necker, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement, le 7 avril 1930. François Marie était mort depuis quatorze ans !

## **Parcours militaire de François Marie Créach**

### **Source : sa fiche matricule (originaux ci-dessous)**

Sources : A.D. Finistère - Service militaire registres matricules année 1892 Brest.

Naissance : le 3 septembre 1872 à Languien en Plouescat. Fils de Yves Créach et de Marie-Louise Le Roux.

Signalement : Cheveux et sourcils châains, yeux roux, front ordinaire, nez fort, bouche grande, menton rond, visage ovale, taille 1,59 m, degré d'instruction générale 3 (sait lire, écrire et compter).

Inscrit maritime à Roscoff, le 12 octobre 1891, levée permanente du 25 septembre 1892. Arrivée au 2<sup>e</sup> dépôt des équipages de la flotte. Matelot de 1<sup>e</sup> classe torpilleur. Campagnes à Madagascar en guerre du 24 août au 24 décembre 1895, il a reçu la médaille de Madagascar.

Engagé volontaire pour 5 ans à Paris le 8 août 1898 au titre de la Légion étrangère, arrivé au 2<sup>e</sup> régiment étranger le 18 août 1898 matricule 18981. Soldat de 2<sup>e</sup> classe, libéré par anticipation le 26 novembre 1901 sur décision du général commandant la division d'Oran du 18 novembre 1901 (application de la circulaire ministérielle du 12 août 1896).

Certificat de bonne conduite refusé.

Campagnes :

Algérie du 11 août 1898 au 28 février 1900. Tonkin du 1<sup>er</sup> mars 1900 au 20 mars 1901. Algérie du 21 mars 1901 au 25 novembre 1901.

Engagé volontaire pour 5 ans à Rennes le 3 mars 1902 au titre de la Légion étrangère. Incorporé au 1<sup>er</sup> Régiment Étranger à compter du 3 mars 1902, arrivé le 13 mars 1902 au corps, soldat de 2<sup>e</sup> classe, matricule 11660.

Passé au 2<sup>e</sup> Régiment Étranger le 1<sup>er</sup> juillet 1903 matricule 12157 (décision ministérielle du 26 mars 1903) arrivé au corps le 1<sup>er</sup> juillet 1903.

Rengagé pour deux ans à la sous-intendance de Mascara le 8 mai 1906 pour compter du 3 mars 1907.

Libéré par anticipation (décision du général de brigade du 19 novembre 1908).

Passé dans la réserve de l'armée le 1<sup>er</sup> décembre 1908. Certificat de bonne conduite accordé.

Campagnes

Algérie du 11 mars 1902 au 21 octobre 1904.

Régions sahariennes du 22 octobre 1904 au 20 octobre 1905.

Algérie du 21 octobre 1905 au 17 novembre 1906. Tonkin du 18 novembre 1906 au 29 février 1908.

Algérie du 9 août 1908 au 30 novembre 1908.

Rappelé à l'activité par la mobilisation générale et affecté au 87<sup>e</sup> Régiment Territorial d'Infanterie.

Affecté au 85<sup>e</sup> Régiment Territorial d'Infanterie et arrivé au corps le 26 mars 1915. Ce régiment se trouvait au repos à Brienne-le-Château dans l'Aube.

Réformé N° 2 pour tuberculose pulmonaire par la commission spéciale de réforme de Lorient siégeant à Auray le 24 septembre 1915. Renvoyé dans ses foyers le 25 septembre 1915. Maintenu réformé (N° 2 (sur pièces) à Brest le 4 janvier 1916 pour tuberculose pulmonaire (loi du 17 août 1915)

Campagne de guerre contre l'Allemagne du 26 mars au 25 septembre 1915.

Localités successives habitées

22 décembre 1901 : Résidence - 6 rue de la Parcheminerie – Rennes.

6 janvier 1909 : Mariage avec Marie Yvonne Cabon – Plouescat.

# Creach

Nom : **Creach**  
 Prénoms : **François Marie** Surnom :  
 Numéro matricule du recrutement : **729**  
 Classe de mobilisation : **1891**

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le **3 Septembre 1878** à **Plouescat**, canton  
 de **dit**, département du **Finistère**, résidant  
 à **Plouescat**, canton de **dit**, département  
 de **Finistère**, profession de **Marin**  
 fils de **Yves** et de **Marie Louise Le Roux**, domiciliés  
 à **Plouescat**, canton de **dit**, département de **Finistère**

N° **117** de tirage dans le canton de **Plouescat**

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)  
**Inscrit Maritime**  
 Compris dans la **4** partie de la liste du recrutement cantonal ( **4** portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'honneur, décorations, etc.)  
**INSCRIT MARITIME à Brest**  
 Col. 131. N° 1412 du 12 octobre 1891  
 Servi permasure du 25 7<sup>th</sup> 1892  
 Arrivé au 2<sup>e</sup> Dépôt des Equipages  
 de la flotte le dit jour.  
 Matelot de 1<sup>er</sup> cl. Capitaine.  
 Campagnes à Madagascar,  
 en guerre, du 24 août 1895  
 au 24 décembre 1895  
 Décoration : il a reçu la médaille Madagascar 1895

Passé dans la **Réserve** l'armée active le **25 7<sup>th</sup> 1897**

**LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.	D. militaire
22 10 1901	Bennes, 6	Bennes	R.
	Aut. la Parthenay		
	Brest		

**ÉPOQUE**  
 À LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS

la disponibilité de l'armée active	la réserve de l'armée active	l'armée territoriale	la réserve de l'armée territoriale	DATE de la LIBÉRATION de service militaire.
	25 7 <sup>th</sup> 1897	25 7 <sup>th</sup> 1905	25 7 <sup>th</sup> 1911	25 7 <sup>th</sup> 1917
		1908	1911	

**Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).**  
 Dans l'armée active. **3<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> 1891**  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **Régiment d'Infanterie de Brest**  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **Dép<sup>t</sup> de Brest**

**Engagé volont<sup>re</sup> pour 5 ans à Paris le 8 août 1898 au titre de la Région étrangère Arrivé au 2<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> étranger le 18 août 1898 N° 18981.**  
 Soldat 1<sup>er</sup> cl. Admis par anticipation le 26 novembre 1901. D<sup>o</sup> N° 69<sup>th</sup> Com<sup>t</sup> la D<sup>o</sup> d'Iran en date du 18 novembre 1901 (application de la circulaire M<sup>o</sup> du 11 août 1901) Certificat de bonne conduite refusé. Campagnes : Algérie du 1<sup>er</sup> août 1899 au 1<sup>er</sup> juin 1900. Tonkin du 1<sup>er</sup> mars 1900 au 20 mars 1901. Algérie du 1<sup>er</sup> mars 1901 au 1<sup>er</sup> novembre 1901. A reçu la médaille de Madagascar 1895

**Engagé volontaire pour 5 ans à Brest le 3 août 1898, au titre de la Région étrangère Arrivé au 2<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> étranger le 18 août 1898 N° 18981.**  
 Soldat 1<sup>er</sup> cl. Admis par anticipation le 26 novembre 1901. D<sup>o</sup> N° 69<sup>th</sup> Com<sup>t</sup> la D<sup>o</sup> d'Iran en date du 18 novembre 1901 (application de la circulaire M<sup>o</sup> du 11 août 1901) Certificat de bonne conduite refusé. Campagnes : Algérie du 1<sup>er</sup> août 1899 au 1<sup>er</sup> juin 1900. Tonkin du 1<sup>er</sup> mars 1900 au 20 mars 1901. Algérie du 1<sup>er</sup> mars 1901 au 1<sup>er</sup> novembre 1901. A reçu la médaille de Madagascar 1895

**Passé au Régiment étranger le 1<sup>er</sup> juillet 1903 (D<sup>o</sup> N° 111<sup>th</sup> du 1<sup>er</sup> mars 1903) Arrivé au corps le 1<sup>er</sup> juillet 1903 N° 11117. Engagé pour deux ans à la place de M<sup>o</sup> de Hesse le 8 mai 1905 pour compléter du 8 mai 1907 militaire par anticipation (D<sup>o</sup> N° 11117) Arrivé en camp le 19 9<sup>th</sup> 1908. Passé dans la réserve de l'armée le 1<sup>er</sup> 2<sup>th</sup> 1908 (Certificat de bonne conduite accordé) Campagnes : Algérie du 1<sup>er</sup> mars 1902 au 1<sup>er</sup> 8<sup>th</sup> 1904. Tonkin de Baharyne du 22 7<sup>th</sup> 1904 au 20 8<sup>th</sup> 1904. Algérie du 1<sup>er</sup> 8<sup>th</sup> 1904 au 1<sup>er</sup> 9<sup>th</sup> 1905. Tonkin du 1<sup>er</sup> 9<sup>th</sup> 1905 au 1<sup>er</sup> 10<sup>th</sup> 1905. Algérie du 1<sup>er</sup> 10<sup>th</sup> 1905 au 30 9<sup>th</sup> 1905. Contre l'Allemagne du 26 novembre 1911**

Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Matricule de François Marie Creach FRAD029\_1R\_01104\_0298

Ascendance de François Marie CREACH

Génération I

1 François Marie **CRÉACH** ° 03.09.1872 PLOUESCAT x 06.01.1909 PLOUESCAT † 19.02.1916 PLOUESCAT

Génération II

2 Yves **CRÉACH** ° 12.11.1844 PLOUESCAT † 20.06.1894 CLÉDER

3 Marie Louise **ROUX (LE)** ° 29.10.1844 PLOUESCAT x 29.11.1871 PLOUESCAT † ??

Génération III

4 Jean Marie **CRÉACH** ° 21.12.1799 PLOUESCAT † 20.09.1849 PLOUESCAT

5 Marie **MILIN (LE)** ° 01.01.1805 PLOUESCAT x 16.11.1825 PLOUESCAT † 13.08.1866 PLOUESCAT

6 François **ROUX (LE)** ° 18.11.1815 PLOUESCAT † 12.8.1883 PLOUESCAT

7 Anne **BROUDIN** ° 15.01.1809 PLOUESCAT x 07.05.1840 PLOUESCAT † 16.3.1876 PLOUESCAT

Génération IV

8 Yves **CRÉACH** ° 06.05.1752 CLÉDER † 03.04.1829 PLOUESCAT

9 Catherine **MOAN (LE)** ° 26.03.1760 PLOUNÉVEZ-LOC. x 12.10.1785 PLOUESCAT † 12.09.1829 PLOUESCAT

10 Didier **MILIN (LE)** ° 06.10.1777 PLOUESCAT † 18.03.1805 PLOUESCAT

11 Françoise **OLLIVIER** ° 19.05.1783 PLOUNÉVEZ-LOC. x 04.02.1801 † 07.01.1841 PLOUESCAT

12 Thomas **ROUX (LE)** ° 21.12.177 PLOUESCAT † 01.01.1842 PLOUESCAT

13 Marie **HER (LE)** ° 18.08.1775 PLOUESCAT x 16.09.1798 PLOUESCAT † 25.10.1830 PLOUESCAT

14 Pierre **BROUDIN** ° 27.04.1784 PLOUESCAT † ??

15 Jeanne **PERROT** ° 26.03.1783 PLOUMILLIAU x 18.05.1807 PLOUESCAT † 23.10.1833 PLOUESCAT

Génération V

16 François **CRÉACH** ° 14.09.1722 CLÉDER † 03.02.1788 PLOUESCAT

17 Anne **GALL (LE)** ° 05.11.1711 PLOUVORN x 15.2.1746 CLÉDER † 09.03.1784 PLOUESCAT

18 François **MOAN (LE)** ° 31.05.1724 PLOUNÉVEZ-LOC. x 15.2.1746 CLÉDER † 20.09.1795 PLOUNÉVEZ-LOC.

19 Françoise **ABAZIOU** ° 30.09.1725 PLOUIDER x 05.02.1750 TRÉFLEZ † 31.03.1787 PLOUNÉVEZ-LOC.

20 François **MILIN (LE)** ° 27.08.1748 PLOUESCAT † 10.11.1781 PLOUESCAT

21 Marie **ABALÉA** ° 30.11.1748 PLOUNÉVEZ-LOC. x 19.02.1772 PLOUNÉVEZ-LOC. † 24.01.1808 PLOUESCAT

22 Guillaume **OLLIVIER** ° 23.09.1754 PLOUNÉVEZ-LOC. † 09.01.1828 CLÉDER

23 Marie Anne **CABON** ° 23.08.1757 PLOUNÉVEZ-LOC. x 08.06.1773 PLOUNÉVEZ-LOC. † 04.12.1788 PLOUNÉVEZ-LOC.

24 Jean **ROUX (LE)** ° 06.12.1742 PLOUESCAT † ~ 1787 PLOUESCAT

25 Marie **BORGNE (LE)** ° 16.07.1748 PLOUESCAT x 29.10.1771 PLOUESCAT † 11.11.1792 PLOUESCAT

26 Hamon **HER (LE)** ° 09.01.1736 PLOUESCAT † 26.05.1798 PLOUESCAT

27 Marguerite **CALARNOU** ° 28.07.1744 PLOUESCAT x 05.02.1765 PLOUESCAT † 06.08.1797 PLOUESCAT

28 Alain **BROUDIN** ° 04.01.1752 PLOUESCAT † 05.01.1794 PLOUESCAT

29 Marie **LESCOP** ° 14.01.1751 PLOUESCAT x 18.09.1781 PLOUESCAT † 05.10.1805 PLOUESCAT

30 Louis Jean **PERROT** ° 03.07.1740 LANNION † 22.3.1788 LANNION

31 Catherine **THOMAS** ° LANGOAT x 18.11.1766 LOUANNEC † ??

Génération VI

32 Goulven **CRÉACH** ° ~ 1687 CLÉDER † 15.11.1767 CLÉDER

33 Claudine **ÉLARD** ° 07.02.1690 CLÉDER x 01.02.1717 CLÉDER † 14.01.1775 CLÉDER

34 Joseph **GALL (LE)** ° 17.05.1678 ST VOUGAY † 13.12.1746 CLÉDER

35 Catherine **HARGOUARCH** ° 01.08.1679 PLOUVORN x 29.04.1709 PLOUVORN † 22.06.1758 CLÉDER

36 Yves **MOAN (LE)** ° 26.11.1689 PLOUNÉVEZ-LOC. † 4.12.1759 PLOUNÉVEZ-LOC.

37 Marie **MARCHALAND** ° 20.03.1692 PLOUNÉVEZ-LOC. x 14.11.1712 PLOUNÉVEZ-LOC. † 29.1.1737 PLOUNÉVEZ-LOC.

38 François **ABAZIOU** ° 10.09.1680 PLOUNÉVEZ-LOC. † 08.04.1752 LANHOUARNEAU

39 Marie **THOMAS** ° ~ 1687 PLOUIDER François ABAZIOU x 10.02.1709 PLOUIDER † 03.10.1725 PLOUIDER

40 Alain **MILIN (LE)** ° 30.10.1691 PLOUNÉVEZ-LOC. † 13.02.1759 PLOUESCAT

41 Marguerite **CASTEL** ° 26.01.1726 PLOUNÉVEZ-LOC. x 01.02.1747 † 02.12.1786 PLOUENAN

42 Jean **ABALÉA** ° 11.11.1711 PLOUNÉVEZ-LOC. † 23.7.1768 PLOUNÉVEZ-LOC.

43 Catherine **PELLETER** ° 17.12.1708 PLOUIDER x ~ 1741 PLOUIDER † 09.11.1779 PLOUNÉVEZ-LOC.

44 Alain **OLLIVIER** ° 26.08.1722 PLOUNÉVEZ-LOC. † 03.05.1782 PLOUNÉVEZ-LOC.

45 Marie **MÉAR** ° 09.04.1727 LANHOUARNEAU x 27.02.1753 PLOUNÉVEZ-LOC. † 14.11.1787 PLOUNÉVEZ-LOC.

46 Paul **CABON** ° 11.05.1729 PLOUNÉVEZ-LOC. † 26.05.1783 PLOUNÉVEZ-LOC.

47 Françoise **ÉDERN** ° 18.10.1730 PLOUESCAT x 25.11.1749 PLOUNÉVEZ-LOC. † 25.05.1768 PLOUNÉVEZ-LOC.

48 Olivier **ROUX (LE)** ° 03.05.1713 PLOUESCAT † 04.04.1756 PLOUESCAT

49 Marguerite **COATÉLEZ** ° 07.12.1720 PLOUESCAT x 17.2.1738 PLOUESCAT † 18.05.1783 PLOUESCAT

50 Tanguy **BORGNE (LE)** ° 07.04.1723 PLOUESCAT † 07.11.1776 PLOUESCAT

51 Marguerite **JOLIVET (LE)** ° 30.05.1719 PLOUESCAT x 28.07.1744 PLOUESCAT † 16.07.1759 PLOUESCAT

52 Didier **HER (LE)** ° 18.01.1702 PLOUESCAT † 03.01.1781 PLOUESCAT

53 Françoise **CUIEC ou CUIOC** ° 07.01.1707 PLOUESCAT x 05.02.1728 PLOUESCAT † 22.03.1771 PLOUESCAT

54 François **CALARNOU** ° 28.12.1710 PLOUESCAT † 05.01.1777 PLOUESCAT

55 Anne **LÉA** ° 16.09.1714 CLÉDER 19.01.1734 PLOUESCAT † 14.09.1783 PLOUESCAT

56 François **BROUDIN** ° 15.01.1728 GUISSÉNY † 25.01.1776 CLÉDER

57 Anne Renée **REUNGOAT** ° 23.02.1724 PLOUESCAT x 09.02.1751 PLOUESCAT † 20.06.1762 PLOUESCAT

58 Henri **LESCOP** ° 23.09.1717 PLOUIDER † 130.2.1775 PLOUESCAT

59 Catherine **CRENN** ° 02.01.1723 PLOUESCAT x 26.11.1749 PLOUESCAT † 10.05.1781 PLOUESCAT

60 Louis **PERROT** ° 19.07.1707 LANNION † 22.09.1751 LANNION

61 Marie **CAER** ° ~ 1707 LANNION x 04.07.1729 LANNION † 08.01.1750 LANNION

62 Charles **THOMAS** ° ~ 1693 LOUANNEC † 14.10.1768 LOUANNEC

63 Anne Charlotte **RICHARD** ° ~ 1695 CAVAN x 14.5.1726 CAVAN † 20.08.1750 LOUANNEC

# Fausse reconnaissance à Plonevez-du-Faou

par Jean François PELLAN, CGF n°00080.

Le dix février 1909 est célébré, à Plonévez-du Faou, le mariage de Louis Trémour Maltre et de Marie Jeanne Quéffelec. Rien de plus normal, me direz-vous, sauf que le marié, né à Kergloff le 24 septembre mil huit cent quatre vingt neuf, a tout juste dix-neuf ans, alors que son épouse, âgée de trente-six ans, en compte presque le double. Les parents du marié et la mère de la mariée sont présents à la cérémonie et consentent à l'union, conformément à la législation de l'époque. Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Le 23 octobre 1910, le soldat Matret reconnaît, sous les numéros 152, 153 et 154, trois enfants nés à Plonévez-du-Faou, qu'il a eus précédemment avec son épouse :

- Marguerite, déclarée sous le nom de Quéffelec, née le 15 juin 1899,
- Marie Anne, déclarée également sous le nom de Quéffelec, née le 5 juillet 1901
- Et leur frère Jean Louis, né le juin 1904.

Les mentions mises en marge des actes de naissance de chacun des enfants, déclarés sous le nom de Quéffelec, sont formulées ainsi :

Par mariage célébré à Plonévez-du-Faou le 23 octobre 1910, les nommés Maltret Trémour Louis et Quéffelec Marie Jeanne, sa femme, ont reconnu pour leur enfant Quéffelec Jean Louis dont la naissance et constatée dans l'acte ci-contre.

Châteaulin le 3 novembre 1910. Le greffier.

Trémour Maltret était décidément très précoce pour son âge, puisque il a eu Marguerite alors qu'il était âgé de dix ans, Marie-Anne ayant alors atteint les douze ans et Jean-Louis lorsqu'il en avait quinze !

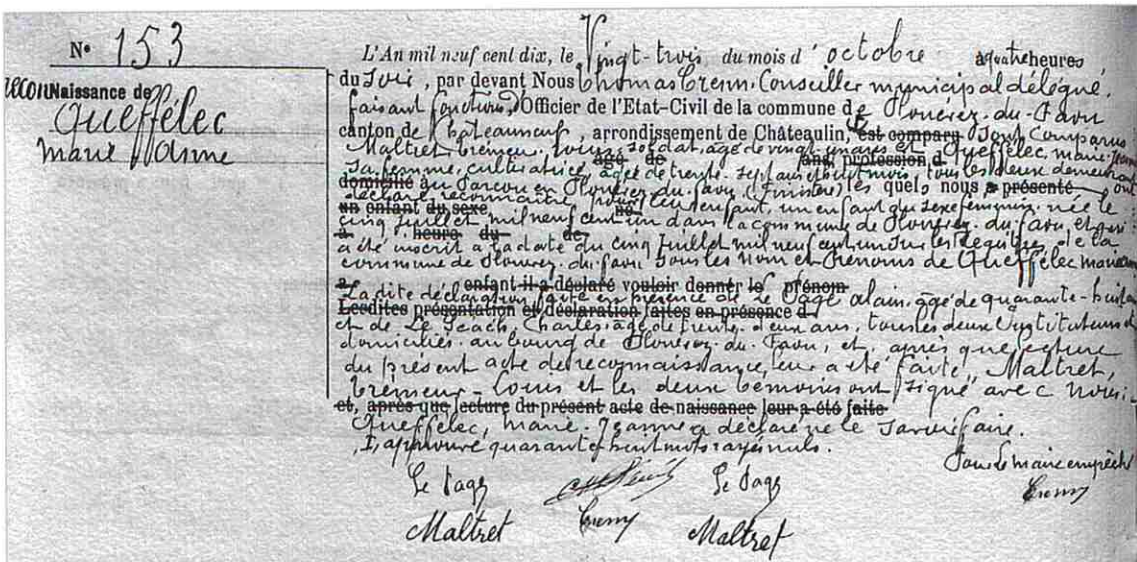
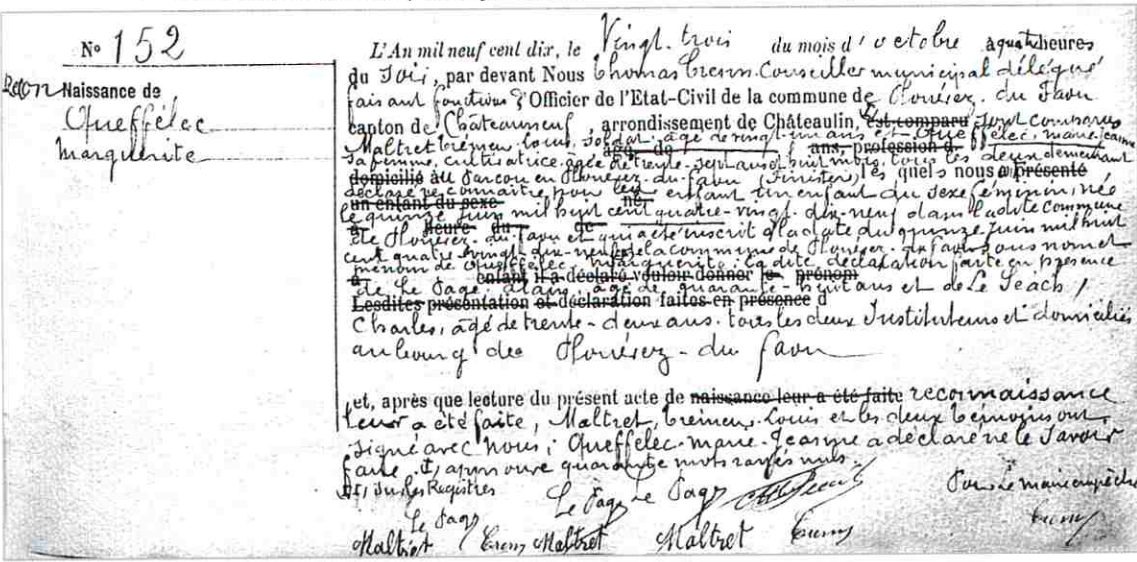
Cela n'a nullement perturbé le maire qui a reçu ses reconnaissances, qui les a même enjolivées au point d'indiquer qu'on avait affaire à des légitimations par mariage subséquent, celui-ci ayant eu lieu le 23 octobre 1910, alors que le mariage est du 10 février 1909.

Cette indication dans la mention d'un mariage avec une date fautive est des plus surprenantes. L'officier de l'état civil ne pouvait ignorer que le mariage avait eu lieu un an auparavant.

Le greffier ne s'en est nullement inquiété, de son côté, en apposant les mentions sur la série du greffe ! Habituellement, les reconnaissances et légitimations d'enfants naturels s'effectuent lors du mariage.

Un tel cas de mariage, suivi un an plus tard de reconnaissances, relève presque de l'inédit.

On sait que certaines reconnaissances lors des mariages sont suspectes. Plus le temps qui a eu lieu entre la naissance et le mariage est long, plus la reconnaissance est sujette à questionnement. Il y avait sans doute un accord entre les fu-



turs : "Tu me prends pour épouse, mais tu reconnais mon enfant".

La solution légale aurait été plutôt de passer par le stade de l'adoption. Qui dit adoption, dit avocat et tribunal, donc frais... ..alors qu'avec une reconnaissance c'est simple et gratuit.

Qu'est-ce qui a bien pu pousser les époux à faire de telles reconnaissances qui apparaissent bien suspectes, que l'on peut qualifier de fictives au vu de l'âge de Tromeur Maltret ?

Lors de celles-ci, il indique être soldat.

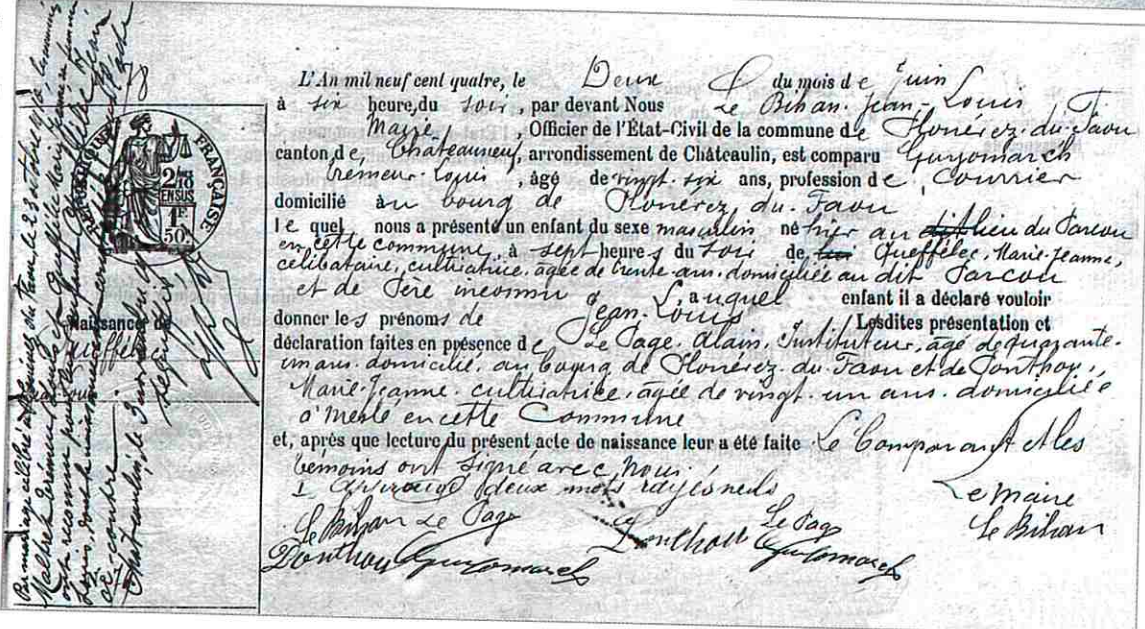
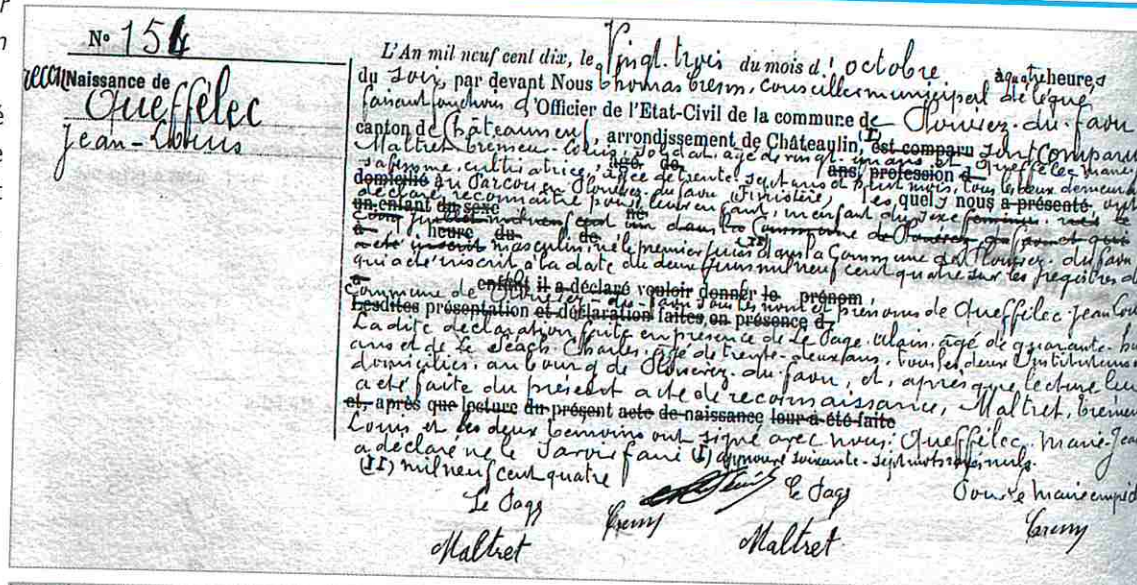
Ne serait-ce pas cet état, qui aurait fait germer cette idée dans la tête des époux, car avec trois enfants... ils pensaient peut-être que c'était la quille assurée dans de courts délais. Il faut se rappeler que depuis la loi Berteaux du 21 mars 1905, le service militaire est devenu universel et qu'il a une durée de deux ans. Quand on est agriculteur, c'est donc un long abandon de sa ferme !

L'étude de sa fiche matricule indique toutefois le contraire. Il est, en effet, incorporé le 5 octobre 1910 et mis en congé officiellement le 1<sup>er</sup> septembre 1912.

Le couple va avoir une fille, Catherine, le 16 septembre 1911 et Tromeur Maltret n'est pourtant pas dit soldat, mais cultivateur (vue CGF : acte 117 à la vue n° 22). Aurait-il alors bénéficié d'un congé officieux ?

Bien que sa fiche porte la mention "Soutien de famille", cela ne l'aura pas empêché de participer à la Grande Guerre.

Curieusement, on n'y trouve pas son parcours et il est démobilisé le 23 juillet 1919.



Il a sans doute été blessé, car la commission de réforme va finir par lui accorder une pension pour des séquelles de blessure profonde à l'avant-bras droit.

Il décède à Lennon le 7 juin 1928.

Arrivé au terme de cette enquête, il est bien difficile de connaître le but de ces reconnaissances fictives.

Etait-ce pour redonner de la respectabilité à son épouse, car à l'époque avoir trois enfants naturels n'était pas bien vu ? Que ne fait-on pas au nom de l'amour ?

*Soutien de famille*

*Maltret*

Nom : <u>Maltret</u> Prénoms : <u>Trémeur</u> Surnoms :		Numéro matricule du recrutement : <u>3481</u> Classe de mobilisation : <u>1798</u> la plus au I R A M	
ÉTAT CIVIL. Né le <u>24 Sept. 1889</u> , à <u>Kerdloff</u> , canton d <u>Carhaix</u> , département d <u>FINISTÈRE</u> , résident à <u>Plonevez du Faou</u> , canton d <u>Châteauneuf du F.</u> , département d <u>FINISTÈRE</u> , profession de <u>cult.</u> fils de <u>Sebastien</u> et de <u>Rogard Catherine</u> , domiciliés à <u>Plonevez du Faou</u> , canton d <u>Châteauneuf du F.</u> , département d <u>FINISTÈRE</u> Marié le <u>10 Fév. 1908</u> à <u>Lucy Duffelle</u> domiciliée à <u>Plonevez du Faou</u>		SIGNALEMENT. Cheveux <u>et</u> , sourcils <u>à l'état</u> yeux <u>gris</u> , front <u>ordinaire</u> nez <u>et</u> , bouche <u>moyens</u> menton <u>ronde</u> visage <u>ovale</u> Taille : <u>1 m. 64 cent.</u> Taille rectifiée : <u>.....</u> m. <u>.....</u> cent. Marques particulières : Degré d'instruction générale : <u>2</u>	
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION. Classé dans la <u>1</u> partie de la liste en 19 <u>10</u> Classé dans la <u>.....</u> partie de la liste en 19 <u>.....</u>		CORPS D'AFFECTATION.      NUMÉROS au contrôle spécial.      MATRICULE ou au répertoire. 118 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie      2419 118 <sup>e</sup> Régiment d'Infanterie      406 4000 QUIMPER 91 <sup>me</sup> Territoriaux      2331/3338 R. I. de Quimper SANS AFFECTATION	
DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. Inscrit sous le n° <u>772</u> de la liste de recruts cantonal de <u>Châteauneuf du F.</u> Incorporé au <u>118<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</u> , à <u>Châteauneuf du F.</u> à compter du <u>5 Octobre 1910</u> Arrivé au Corps le <u>5 Octobre 1910</u> N° M <u>2419</u> Envoyé en congé le <u>1<sup>er</sup> Septembre 1912</u> Rayé des contrôles du corps le dit jour. Certificat de bonne conduite accordé le <u>23-4-1919</u> de retour à <u>Plonevez du Faou</u> , classé service auxiliaire B. D. L. proposé pour pension temporaire de 1/2 par la Commission des Pensions et gratifications du 3 <sup>e</sup> octobre 1919 pour : signature de la lettre rogatoire de la face antérieure de l'avis de décès (B. D. L.). Proposé pour mutation temporaire de 15% par la C. M. de Quimper du 11 septembre 1921 pour : imitation de la fusion et de l'extension des 4 <sup>e</sup> derniers droits. Peru à son avants de la promotion amputés de 1 <sup>er</sup> de l'avant bras avec cicatrice de 21 <sup>cm</sup> sur le grand palmaire. Déjà 1 <sup>er</sup> avants, proposé pour pension permanente de 15% et 7 <sup>e</sup> par la C. M. de Quimper du 5 juillet 1923 pour : imitation de la fusion et de l'extension des 4 derniers droits de la main droite et diminution de la main de l'ampulose de la promotion, suite de plaie de l'avant bras. Date de la promotion : Décès le 7 juin 1928 à <u>Plonevez</u> .		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE. Dates.      Communes.      Subdivision de région.      D. DOMICILE. R. RESIDENCE. 11 Juin 1915      Châteauneuf du Faou      Quimper      R. Village      Gouarnantang	
CAMPAGNES.		BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC. 7 Eto 1889 Deux Maltret 118 <sup>e</sup> Lettre 86 Courtois	
PÉRIODES D'ACTIVITÉS. Réserve .... 1 <sup>re</sup> dans l....., du..... au..... 2 <sup>e</sup> dans l....., du..... au..... Supplémentaire dans l....., du..... au..... Armée territoriale. 1 <sup>re</sup> dans l....., du..... au..... Supplémentaire dans l....., du..... au..... Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. { Du..... au..... { Du..... au.....		ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS : la réserve de l'armée active.      l'armée territoriale.      la réserve de l'armée territoriale. DATE de LA LIBÉRATION du service militaire. Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).	

Fiche matricule de Trémeur Maltret. FRAD029\_1R\_01417\_0763

2073 - Paris 64 Limoges - Imprimerie et Bureaux militaires Henri CHAUMES-LAVERTURE.

# La promotion 1910 - 1913 de l'École Normale de Quimper : un lourd tribut payé à la guerre de 1914 - 1918

par Jean-Pierre GARO , CGF n° 12116.

*Cet article reprend de manière beaucoup plus brève des informations et des documents figurant dans l'exposition présentée en 2014 et en 2018 dans l'ancienne École Normale de Quimper.*

*Il apporte aussi des informations à ce jour inédites.*

La Première Guerre mondiale a mobilisé dans le Finistère un peu plus de mille instituteurs publics, dont 612 étaient normaliens<sup>1</sup>, appartenant à 36 promotions (de celle de 1884-1887 à 1919-1922). La durée de la mobilisation est variable (de quelques jours à quatre ans), et une partie d'entre eux est mobilisée à l'arrière.

Quand la guerre éclate, certains normaliens sont au service militaire, les autres vont être mobilisés en fonction de leur classe d'âge, comme l'ensemble de la population masculine.

De toutes les promotions de l'École Normale (ÉN) de Quim-

per, celle de 1910-1913 va payer le plus lourd tribut à la guerre, avec quatorze tués sur vingt-six mobilisés.

L'évoquer permet d'ébaucher le portrait individuel et collectif de cette génération de jeunes normaliens/instituteurs qui passa *du jour au lendemain de la classe au front et "s'est retrouvée à découvert dans un paysage où rien n'était épargné par le changement si ce n'est les nuages et au beau milieu de tout cela, dans un champ de forces traversé de flux destructeurs et d'explosion, l'infime et frêle corps humain".*<sup>2</sup>



**La promotion 1910-1913.**

Seuls, jusqu'à présent, Yves TRELLU (3<sup>e</sup> rang, 4<sup>e</sup> en partant de la gauche et Ronan GESTIN, 3<sup>e</sup> rang, 1<sup>er</sup> en partant de la droite ont pu être identifiés. La photographie peut dater de 1910 ou 1911. Les normaliens sont en uniforme : costume noir, cravate, col empesé, casquette, gants, chaussures de cuir.

<sup>1</sup> En l'état actuel des recherches : 652 normaliens pour 1083 mobilisés comptabilisés à ce jour.

<sup>2</sup> Walter Benjamin, *Le Conteur*, 1936, Œuvres, III, Paris, Gallimard, 2000, cité par Patrick Boucheron dans son cours au collège de France "in médias res" du 15/01/2021

## 1. Qui sont ces normaliens ?

Les normaliens recrutés en 1910 sont au nombre de trente ; en 1914, ils ne sont plus que vingt-six, deux étant décédés, deux ayant été exclus. Sur ces vingt-six, deux sont nés en 1892, treize en 1893 et onze en 1894.

Comme le montre le document 2, ils sont tous, sauf un, originaires du Finistère, la plupart venant des communes rurales ou maritimes du département.

Brest, la plus grande ville du département fournit, proportionnellement, peu d'instituteurs, les jeunes se dirigeant vers la Royale ou l'arsenal ; sur notre millier d'instituteurs mobilisés, soixante-trois seulement sont nés à Brest, dont trente-trois normaliens.

L'origine sociale de ces derniers est représentative de la société de l'époque : 30% sont fils de cultivateurs, dont un fils de journalier agricole, 23% fils d'instituteurs, le reste se répartissant entre artisans/commerçants, ouvriers... le secteur brestois de la Marine et de l'Arsenal étant, là aussi, peu représenté au regard de son poids numérique dans le Finistère.

Ces normaliens ont passé un concours difficile, préparé la plupart du temps dans les Écoles Primaires supérieures.

Ils suivent trois ans d'études à l'École Normale, le brevet supérieur étant nécessaire depuis 1905 pour passer en troisième année.

Ils reçoivent une excellente formation à la fois littéraire et scientifique, la formation pédagogique étant surtout assurée en dernière année, chaque normalien devant assurer au moins deux mois d'enseignement ; celle-ci a lieu dans l'école annexe de l'ÉN de Quimper, sous la houlette d'un maître chevronné.

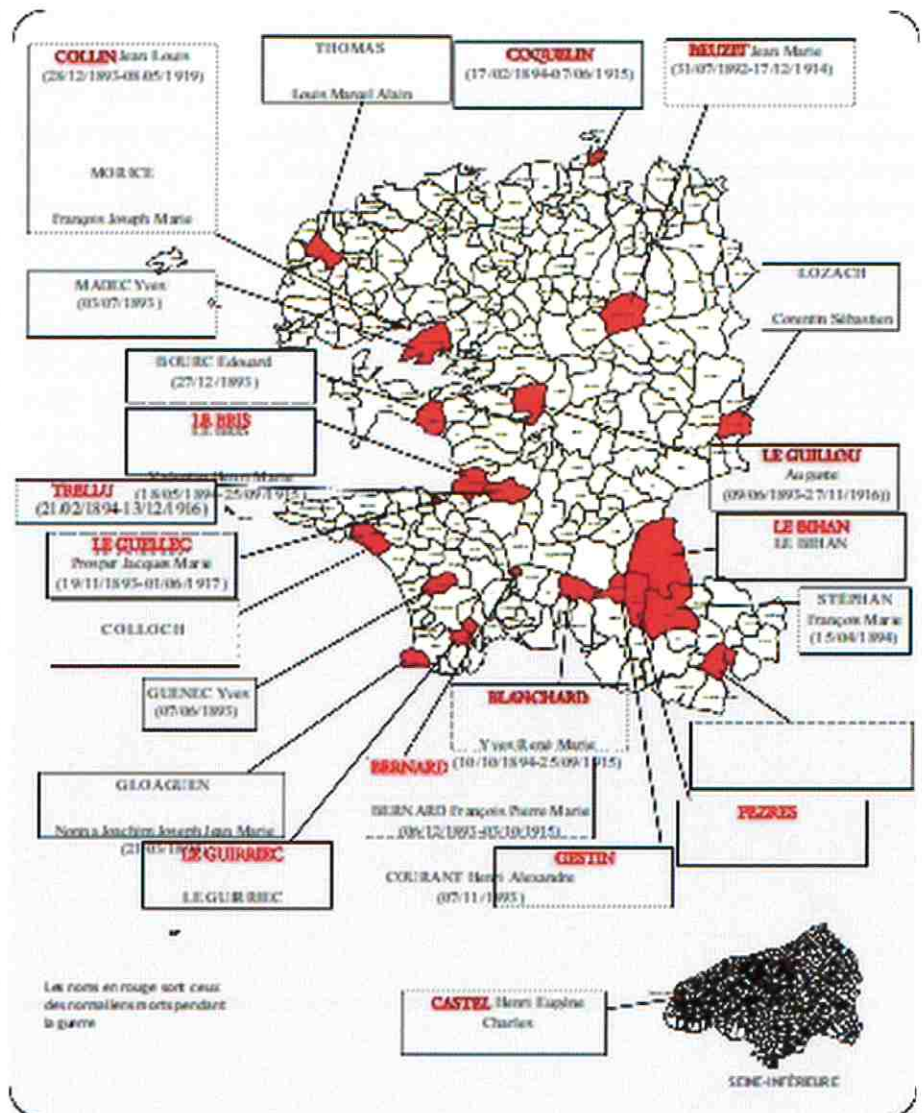
Leur vie ne se limite pas à l'acquisition d'une formation professionnelle ; les normaliens peuvent aussi être membre de la chorale, de l'équipe de football ou de tir scolaire, de la troupe de théâtre de l'ÉN.

D'autre part, ils participent à des "promenades pédagogiques", une des destinations favorites étant Bénodet, alliant ainsi études et agrément.

Une fois leurs études terminées à l'ÉN (juillet 1913), ces normaliens vont presque tous occuper un ou deux postes successifs d'instituteur stagiaire, parfois pour un mois ou deux seulement, passer leur CAP puis partir à l'armée. L'un obtient un sursis d'incorporation (François Morice) et un autre (Ronan Gestin) intègre

l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud. Deux partent directement à l'armée. Passé devant le conseil de révision, seul Jean Coquelin est ajourné définitivement mais, sans doute poussé par son sens du devoir, il s'engage volontairement en 1914.

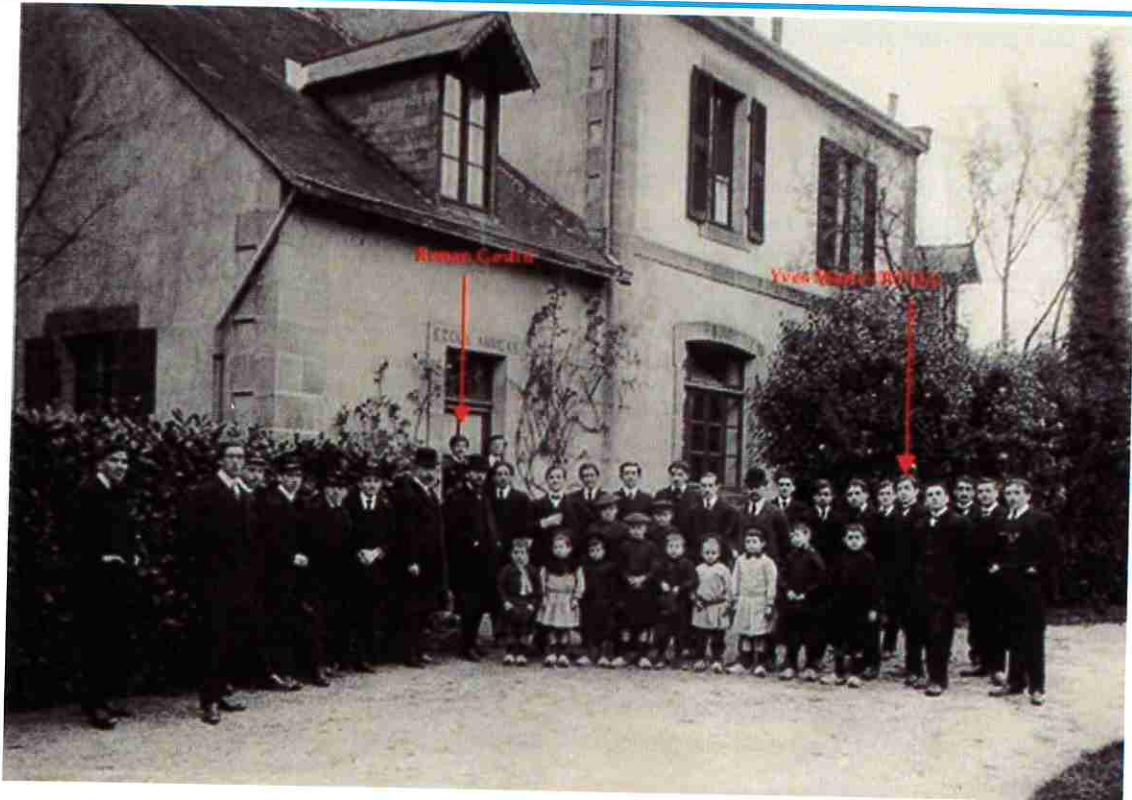
C'est de la caserne pour ceux qui font leur service militaire ou de leur école où ils sont en poste que cette promotion partira sur le front en 1914.



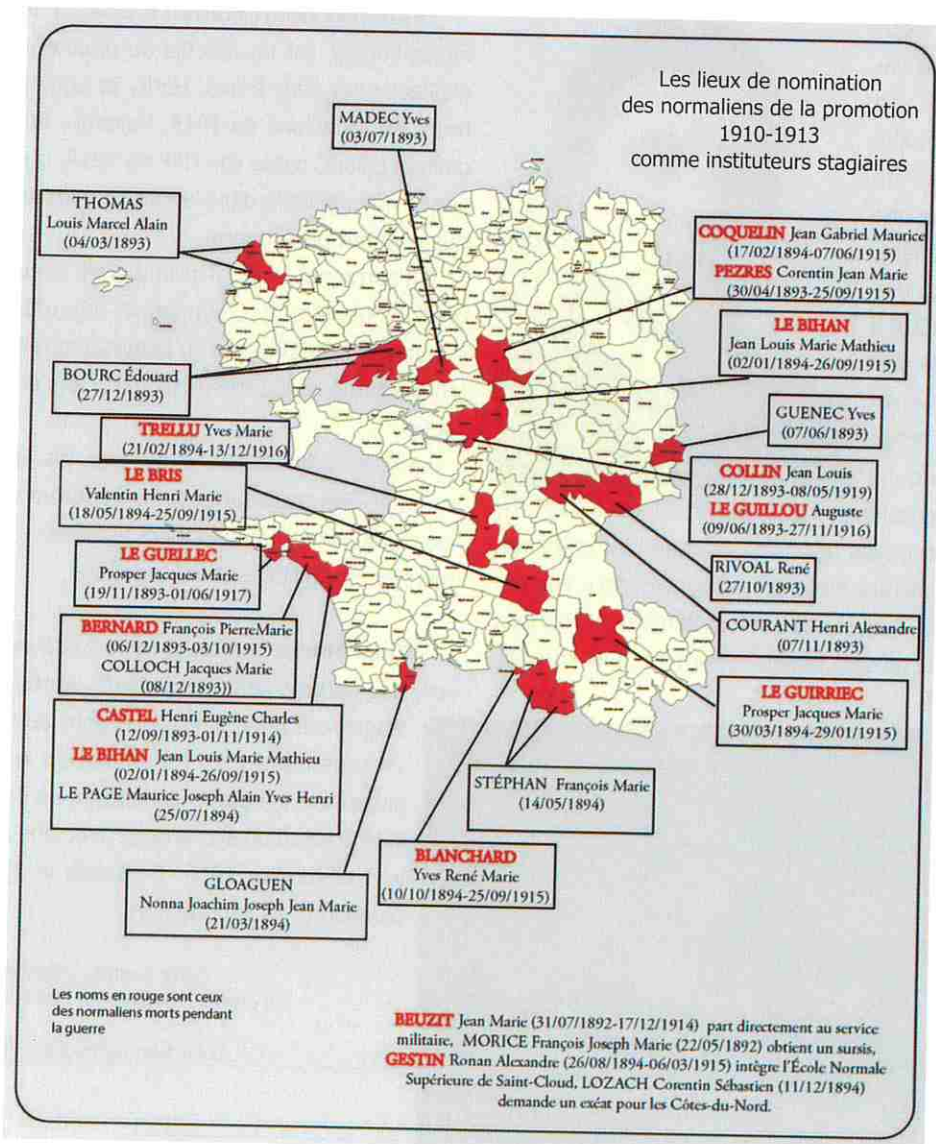
Les communes de naissance des normaliens de la promotion 1910-1913.

Origine sociale	Nombre
Cultivateurs / Cultivatrices	8
Instituteurs	2
Instituteurs / Institutrices	4
Artisans / Commerçants	5
Ouvriers	3
Marine / Arsenal	3
Fonctionnaire	1

Les origines sociales des normaliens de la promotion 1910-1913.



Cette photographie prise vraisemblablement au printemps 1913 montre notamment des normaliens de 3<sup>e</sup> année, des professeurs et des élèves posant devant l'école annexe de l'ÉN.



## 2. Quel est leur parcours militaire ?

Régiment	Nombre
18e RI	6
46e RI	1
62e RI	2
65e RI	6
104e RI	2
116e RI	3
118e RI	3
137e RI	1
146e RI	1
167e RI	1

Les régiments d'incorporation de la Promotion 1910-1913.

Leurs régiments se retrouvent sur les principaux théâtres d'opération du début de la guerre. Suivons quelques destinées militaires de ces normaliens :

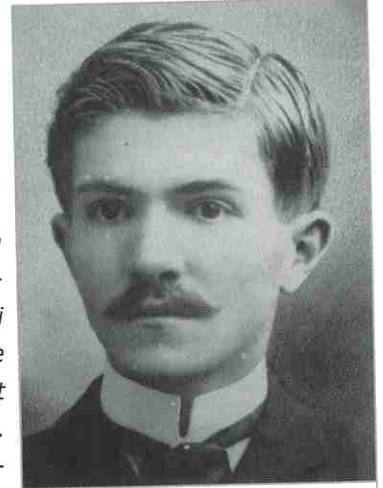
- **Jean Marie Beuzit**, né le 31 juillet 1892, à Plou-néour-Ménez, fils de cultivateur, part au service en sortant de l'École Normale, sans occuper de poste de stagiaire ; il rejoint ensuite le front avec son régiment, le 19<sup>e</sup> RI ; il est porté disparu le 17 décembre 1914 à Ovillers-La Boisselle, le premier jour de l'offensive secondaire décidée par Joffre dans le secteur de la Somme. Deux régiments finistériens, le 19<sup>e</sup> RI et le 118<sup>e</sup> RI, sont principalement engagés dans une attaque mal préparée, des soldats groupés opérant en terrain découvert face aux mitrailleuses allemandes. Les pertes sont extrêmement lourdes. Le corps de Jean Marie ne sera jamais retrouvé et il ne sera déclaré mort qu'en 1921.



Tous les normaliens de cette promotion sont incorporés dans dix régiments d'infanterie différents ; deux régiments, le 19<sup>e</sup> RI basé à Brest et le 65<sup>e</sup> RI, basé à Nantes, incorporent presque la moitié de la promotion. Compte tenu de leur niveau d'instruction (4 ou 5), les normaliens occupent, pour la plupart, des grades de sous-officier et d'officier qu'ils gravissent rapidement.

- **Ronan Alexandre Gestin**, né à Rosporden le 26 août 1894, est fils d'instituteur ; encouragé par son professeur Victor Navarre, qui a repéré ses qualités intellectuelles exceptionnelles, il est reçu brillamment à l'ENS de Saint-Cloud en 1913 ; il est d'abord incorporé dans le 137<sup>e</sup> RI de Fontenay-le-Comte, rejoint ensuite le 128<sup>e</sup> RI, qui combat en Argonne puis est déplacé vers la Champagne. C'est là, dans le secteur du Mesnil-les-Hurlus-La Ferme de Beauséjour, qu'il est tué d'une balle dans le front, le 7 mars 1915 à 4 heures du matin, lors d'une attaque contre des positions allemandes.

Dans sa dernière lettre à ses parents, rédigée juste avant l'attaque, il écrit : *"En première ligne. Notre artillerie canarde les Boches qui ne répondent pas. Pas de danger en somme, d'autant plus qu'on n'attaque pas"*. Il est déjà mort quand la lettre part du front.



- **Valentin Henri Marie Le Bris**, né le 18 mai 1894 à Plou-névez-Porzay, est un des fils du directeur de l'école publique d'Elliant ; ses deux frères, Henry et Eugène, sont aussi instituteurs en Indochine en 1914. Valentin, lui, est instituteur stagiaire à Elliant, passe son CAP en 1914, puis part à Nantes faire son service militaire dans le 65<sup>e</sup> RI, avec lequel il gagne le front dès le début de la guerre.

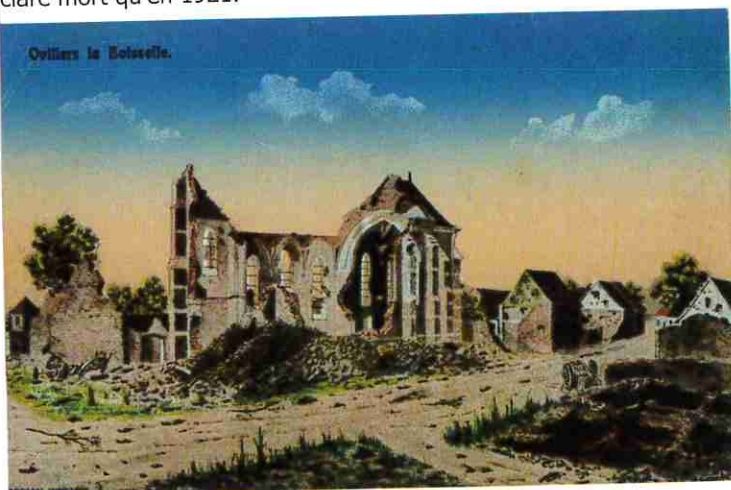
À l'automne 1915, il prend part avec son régiment à la grande offensive de Champagne, une offensive encore dirigée par Joffre, très coûteuse en hommes et faiblement efficace. Valentin est tué le 25 septembre 1915, lors du premier jour de l'attaque.

La disparition de son plus jeune fils affecte profondément son père. Ses deux autres fils reviendront vivants de la guerre ; l'un d'eux, Henry, abandonnera le métier d'instituteur pour faire une carrière militaire et finira général.

- **Yves Marie Trelu** est né le 21 février 1894 à Quéménéven, ses parents sont cultivateurs. Après avoir été instituteur stagiaire à Briec, il est incorporé au 116<sup>e</sup> RI à Vannes, le 1<sup>er</sup> septembre 1914 ; il combat en Argonne dans le 4<sup>e</sup> RI, participe à la bataille de Verdun, où il reçoit une balle dans la tête lors d'un accrochage avec une patrouille allemande, le 5 décembre 1916. Il décède le 13 à l'Ambulance<sup>3</sup> de campagne de Landrécourt.

Carte postale colorisée du centre d'Ovillers-La Boisselle (1915).

Collection particulière JPG.



<sup>3</sup> Ambulance : poste de secours.



Valentin Le Bris

Le directeur de l'École publique d'Elliant à  
Messieurs l'Inspecteur d'Académie.

Le Bris

J'ai la douleur de vous annoncer que mon jeune fils, Valentin, sergent au 6<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, a disparu dans les combats de Champagne.

Son lieutenant m'a écrit, me disant que mon fils avait été blessé près de lui le 27<sup>ème</sup>, en avant de Menil-les-Hurlus, d'une balle qui lui avait traversé les deux joues. Après quelques minutes d'évanouissement, mon pauvre enfant, se sentant probablement plus fort, retourna vers nos lignes pour se faire soigner.

Depuis, nul ne l'a revu et ne sait ce qu'il est devenu.

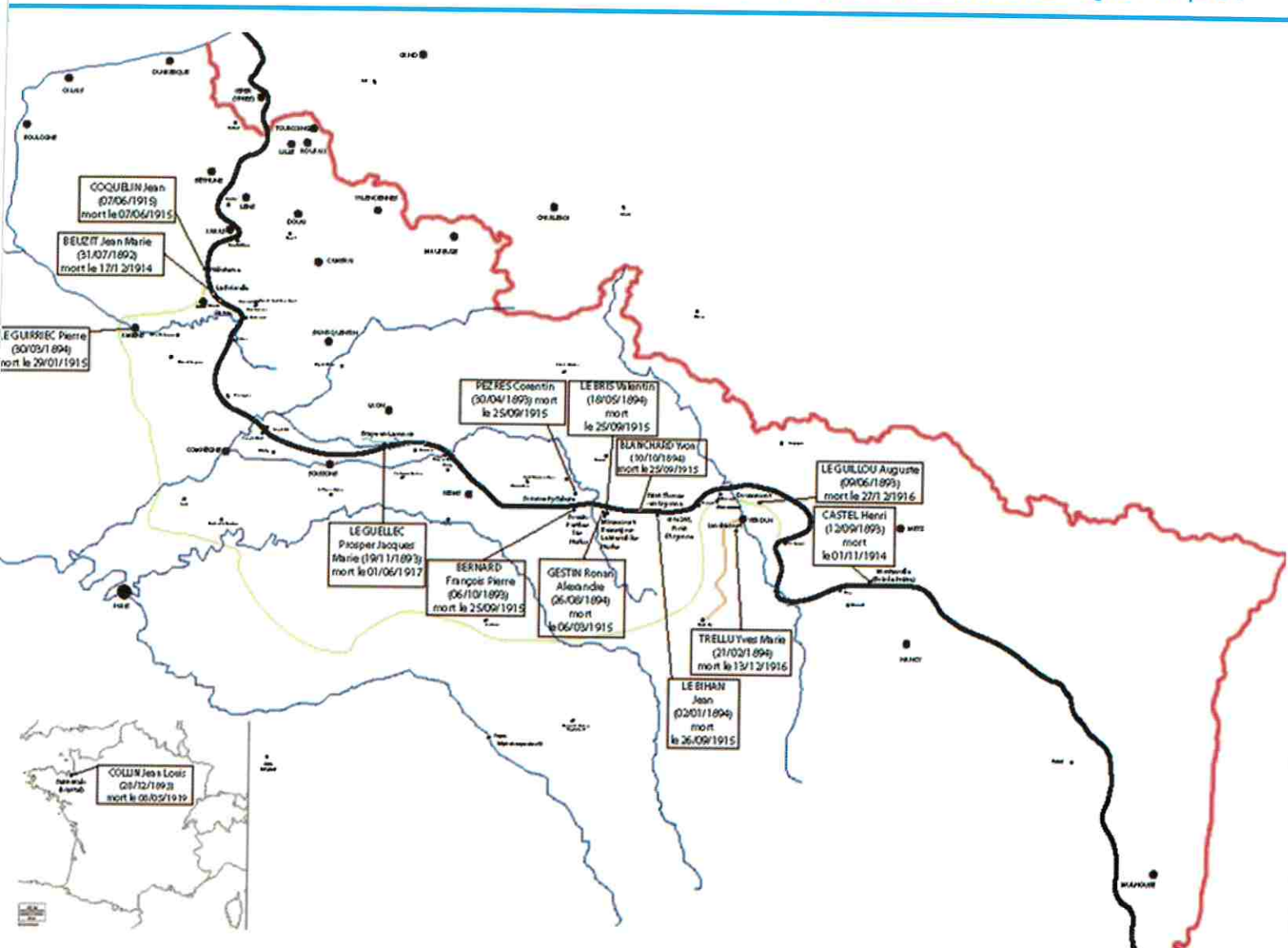
Le Bris

Lettre du père de Valentin Le Bris  
à l'inspecteur d'académie,  
lui annonçant la blessure et la disparition de son fils.  
ADF série T, 1T547.

Yves Marie Trelu



Août 1916 : la dernière photographie d'Yves ; il est le troisième à droite, au premier rang.  
Collection particulière, Yveline Le Grand.



Carte des lieux de décès des 14 de la promotion 1910-1913.

Ces quatre exemples sont représentatifs du parcours de nos jeunes normaliens et plus largement de beaucoup de soldats : confrontation immédiate avec une guerre brutale, changement de régiment, déplacement sur les divers lieux du front. Nos vingt-six soldats se retrouvent sur les fronts de la Somme, de la Marne, en Champagne, à Verdun. Quatorze sont tués sur ces fronts, mais ceux qui reviennent vivants de la guerre n'en sont pas sortis indemnes :

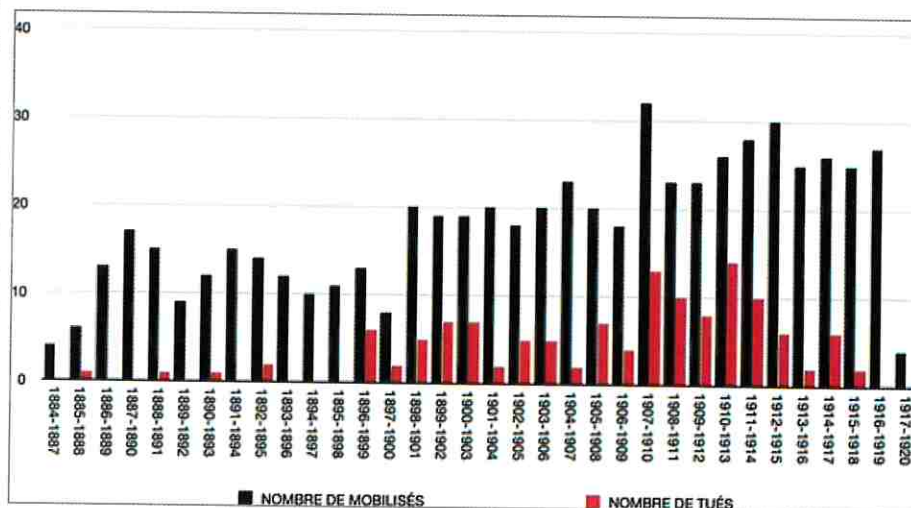
Édouard Bourc, né le 27 décembre 1893 à Telgruc, a été grièvement blessé à la hanche et au bras gauche en 1918.

Jacques Marie Colloch, né le 8 décembre 1893 à Plouhinec, est blessé par balle au genou gauche en 1914, à l'épaule droite par éclat d'obus en 1916 à Verdun, à l'épaule gauche en 1918.

Jean Louis Collin, né le 28 décembre 1893 à Brest, a le bras droit fracassé par une balle en 1915, et le côté gauche atteint par un éclat de bombe ; fait prison-

nier en 1918, il meurt, en 1919, à l'hôpital de Saint-Malo, à peine revenu d'Allemagne.

Quatorze tués sur vingt-six pour cette promotion des années 1910-1913, ce qui représente plus de 50% de l'effectif ; ce nombre montre la surmortalité des normaliens et instituteurs dans la guerre de 1914-1918, soulignée dans plusieurs études départementales<sup>4</sup>,



Nombre de normaliens-instituteurs mobilisés et nombre de normaliens-instituteurs tués.

<sup>4</sup> Par exemple pour les Côtes-d'Armor, voir l'article d'Annick Mévellec, les "Trente-six", Généalogie 22 n°120 - 4<sup>e</sup> trimestre 2018.

faisant d'eux la catégorie sociale la plus éprouvée par la guerre. Par leur formation, par leur position de cadre de contact devant entraîner les sections, dont l'importance croît tout au long du conflit, ils sont particulièrement exposés, ce qui explique leur très fort taux de mortalité. Le nombre de citations ainsi que le nombre de médailles est aussi un indicateur de leur courage, de leur sens de l'initiative, de leur compréhension des situations militaires et de leur capacité à entraîner leurs hommes en montrant l'exemple. Ils ont sans doute joué un "rôle charnière"<sup>5</sup> dans ces combats qui ont englouti une partie de la jeunesse française. Le graphique ci-dessus montre bien l'impact de la guerre sur les promotions des normaliens les plus jeunes mobilisés.

### 3. Quelle mémoire de cette promotion de normaliens et des différentes promotions de l'École Normale ?

Dans l'immédiat après-guerre, plusieurs cérémonies célèbrent la mémoire collective des normaliens et instituteurs finistériens : d'abord une cérémonie se déroule à l'École Normale le 1<sup>er</sup> juillet 1920, au cours de laquelle une maquette de médaille commémorative en bronze est remise au directeur Victor Launey par l'inspecteur d'académie, médaille qui n'a jamais été retrou-

vée ; ensuite un hommage a lieu le 26 juillet 1920 au théâtre municipal pour honorer la mémoire des instituteurs de Quimper morts pour la France ; enfin un monument aux instituteurs du Finistère morts pour la France est construit dans la cour d'honneur de l'École Normale. Celui-ci est financé par une souscription lancée par l'Amicale des anciens normaliens et normaliennes.

Ce monument devait être inauguré le 3 juillet 1924 à 11 heures ; plusieurs centaines d'instituteurs, d'institutrices, de familles venues de tout le Finistère sont attendues ce jour-là pour rendre hommage aux instituteurs morts à la guerre. Mais, la veille, une petite minorité de normaliens communistes, appuyés par quelques instituteurs anciens combattants mettent en minorité le bureau de l'Amicale et exigent une profonde modification de la cérémonie (suppression des chœurs d'enfants, abandon de la *Marseillaise*...).

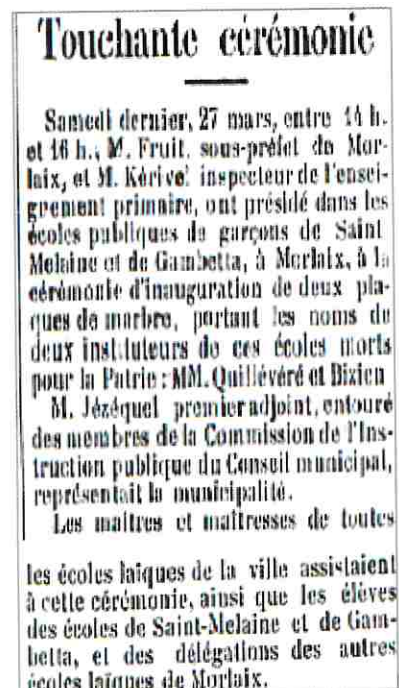
Après l'échec d'une conciliation menée par l'inspecteur d'académie, celui-ci décide d'annuler la cérémonie, le monument ne sera jamais inauguré. Dans le département, d'autres hommages sont organisés : quelques écoles donnent leur nom à un normalien mort à la guerre, comme l'école d'Elliant qui devient l'école "Valentin Le Bris", des cérémonies se déroulent à Plozévet le 25 juillet 1920, à Hanvec le 11 juillet 1920 ou à Morlaix le 27 mars 1920<sup>6</sup>.



Le monument aux instituteurs morts pour la France ; photographie JPG



La plaque commémorative dédiée à Valentin Le Bris sur le fronton de l'ancienne école élémentaire publique d'Elliant - photographie JPG.



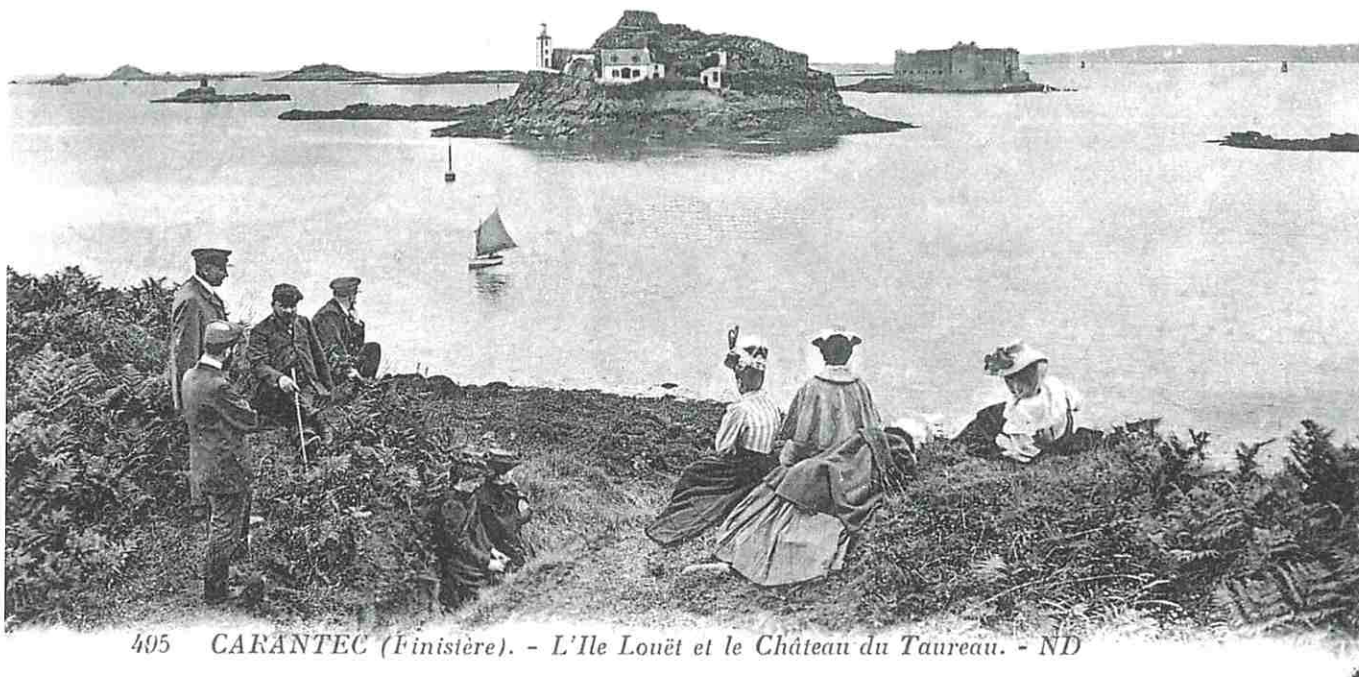
Le monument aux instituteurs morts pour la France, *l'Éclaireur du Finistère*, 03.04.1920, ADF.

<sup>5</sup> Jean-François Grevet, "Les normaliens au combat (1914-1918) : histoire et mémoire des instituteurs et élèves-maîtres du Nord," in *La Guerre des cartables*, JF Condette (dir.), Presses Universitaires du Septentrion, 2018.

<sup>6</sup> Les cérémonies d'hommage aux instituteurs du Finistère pourront faire l'objet d'un article plus détaillé.

# Louis Réguer et Marie Françoise Pape, gardiens du phare de l'Île Louët de 1890 à 1925

par Corinne MAZO , CGF n° 5955.



495 CARANTEC (Finistère). - L'Île Louët et le Château du Taureau. - ND

Dans des cahiers d'écolier, Marie Réguer (1902-1994), fille de Louis et Marie Françoise Pape, a raconté ses souvenirs d'enfance. Elle a également souvent évoqué devant ses petits-enfants, dont moi-même, sa vie d'enfant sur cette île; et surtout, ce qui nous intéressait vivement : comment les enfants allaient-ils à l'école au bourg de Carantec ? Et quand il y avait mauvais temps ? Nous trouvions tout cela extraordinaire... et ça l'était !

Neuvième des onze enfants de François Le Réguer et Jeanne Postic cultivateurs, il voit le jour au Guerral en Plouézoc'h le 9 mars 1864. De la ferme du Guerral, il ne reste plus maintenant que la maison d'habitation et un bâtiment en ruine envahi par la végétation.



Louis Réguer passe son enfance dans cette ferme, propriété de M. de Kersauson, mais il s'oriente vers un métier lié à la mer et ne deviendra pas cultivateur comme ses parents. Il commence son apprentissage de matelot à dix-huit ans : d'abord comme mousse sur la Gabrielle de Morlaix, puis comme novice sur la *Berthe* et la *Jeanne*. Il navigue ainsi à Rouen, l'île de Ré, Rochefort. Il devient inscrit maritime définitif en avril 1884, quartier de Morlaix, syndicat de Plougasnou sous le N° 2432.

À vingt ans, au tirage au sort des jeunes de la classe 84, il a le niveau d'instruction 3, mais il est précisé qu'il ne sait pas monter à cheval, contrairement à son jeune frère Jean-Marie, resté à la ferme du Guerral. Il n'est pas très grand : 1,60m, brun de cheveux et les yeux "roux".

Il effectue son service militaire dans la marine d'État d'avril 1884 à août 1887, soit un peu plus de trois ans. Il embarque sur le vaisseau-école *La Bretagne* puis sur la Frégate-école *La Résolue* comme apprenti gabier, où il sert avec "zèle, honneur et fidélité". Il obtient le brevet de matelot gabier 1<sup>er</sup> classe, brevet établi à bord, en rade de Brest le 11 septembre 1885 et assorti d'un certificat de bonne conduite et capacité délivré par l'officier en second et lieutenant de vaisseau, avec approbation du capitaine du dit bâtiment, pour ses "très bonnes aptitudes à cette fonction".

Mairie de Plouézoc'h

Nous soussigné, Maire de la commune de Plouézoc'h (Finistère), certifie que le sieur Réguer Louis, marié, fils de François et de Jeanne Gêko, habitant, né en cette commune le 9 Mars 1864, est de bonnes vie et mœurs et qu'il a toujours mené une conduite exemplaire depuis sa naissance jusqu'à ce jour. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent Cert. En Mairie, à Plouézoc'h, le 2 Novembre 1887.



Attestation du maire de Plouézoc'h.

Département du Finistère.  
Arrondissement de Morlaix  
Commune de Plouézoc'h.

Plouézoc'h, le 10 Octobre 1887.

SOUS-PRÉFETURE  
MORLAIX  
N° 15  
OCT  
87

Monsieur le Préfet,

Le sieur Réguer (Louis) âgé de 23 ans, ex marin breveté de 1<sup>re</sup> classe aux équipages de la Flotte demeurant actuellement à Plouézoc'h Canton de Lanmeur (Finistère) a l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, un emploi de gardien de phares ou fanaux dans l'un des postes situés dans le Département du Finistère.

Il est avec le plus profond respect, monsieur le Préfet, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Réguer

Examiné avec avis favorable  
à monsieur l'ingénieur en  
Chef des Ponts et Chaussées.

Quimper, le 22 9 1887.

Le Préfet

Candidature de Louis Reguer au poste de gardien de phare

Il embarque ensuite sur le navire-école *Borda* pour 9 mois, puis, successivement sur le *Iéna*, le *Trident* et le *Redoutable*. Ainsi se termine sa période de navigation "pour l'État".

Le S. Réguer, né le 9 Mars 1864, ex Marin, habitant à Plouézoc'h, ex matelot gabier de 1<sup>re</sup> classe.

Capacités du Candidat.	Notes.	Observations.
Intelligence.	15	
Sévérité et énergie.	15	
Instruction.	15	Ses hautes notes.
Constance et moralité.	15	Après une dernière révision.

Morlaix le 7 Décembre 1887.  
L'ingénieur ordinaire

Fiche de notes de Louis Reguer

Son brevet définitif de "matelot gabier de 1<sup>re</sup> classe" en poche, Louis pose sa candidature à un poste de "gardien de phares ou fanaux dans l'un de ces postes situés dans le Département du Finistère" par un courrier au Préfet en date du 10 octobre 1887. La lettre est rédigée par le maire sur un papier à l'en-tête de la mairie de Plouézoc'h et Louis y appose sa signature.

Il accompagne sa demande d'un certificat de "bonnes vie et mœurs" délivré par l'édile, François Mézer, attestant qu'il "a montré une conduite exemplaire depuis sa naissance jusqu'à nos jours".

Le Préfet du Finistère transmet la candidature avec avis favorable à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. L'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées va ensuite vérifier les capacités du candidat, lequel obtient des notes satisfaisantes.

Dans l'attente d'un poste, Louis ne retourne pas travailler à la ferme familiale, mais cherche un embarquement, puisque dorénavant la mer sera son métier.

Il s'embarque sur le *Charles*, de Morlaix, où il sera matelot pendant deux ans. C'est une gabarre des Ponts et Chaussées, employée notamment au bornage.

Lorsque la décision est enfin prise de créer un troisième poste de "surveillant de phare" dans la baie de Morlaix, le Préfet, dans sa lettre d'avril 1889, estime que "la nomination du Sieur Réguer présenterait un sérieux intérêt". L'ingénieur décide d'engager ce candidat, "garçon très méritant", comme gardien à la journée dans un premier temps, "en attendant la solution définitive de la question du feu du Taureau."

Le fort ayant été démilitarisé, il fallait nommer un civil à la surveillance du fanal.

Le fort ayant été démilitarisé, il fallait nommer un civil à la surveillance du fanal.

En avril 1889, Louis Réguer est officiellement nommé gardien du fanal du château du Taureau, à la journée, "jusqu'à ce que la question de la suppression de ce feu soit résolue." (Elle était à l'étude à ce moment).

Le premier feu sur la forteresse avait été allumé le 1<sup>er</sup> décembre 1845, de fixe blanc au début il était passé à fixe rouge en avril 1855. Il fut déclassé en juillet 1889. Cette démilitarisation se traduit par le retrait du matériel appartenant aux services de l'artillerie du génie et la suppression du gardien de batterie qui avait la charge d'entretenir et d'allumer le fanal. Il convenait donc que le service des Ponts et Chaussées prenne les mesures nécessaires pour y installer un gardien civil. C'est donc Louis Réguer qui obtint ce poste.

Dans le courant du mois d'août 1889, un officier d'artillerie arriva au fort pour procéder à la mise hors service des bouches à feu à l'aide de faibles charges de dynamite. Un drapeau rouge hissé dix minutes avant chaque mise à feu obligeait les bateaux à passer à plus de quatre cents mètres du château, afin d'éviter tout accident de projection d'éclats de fonte.

Le fanal est définitivement éteint en avril 1890 (le fort deviendra monument historique en 1914).

Louis Réguer est alors nommé gardien au fanal de l'île Louët, en remplacement de Jean Gourvil, admis à la retraite.

C'est un poste de gardien de 4<sup>e</sup> classe, avec un traitement de 725 francs et une "indemnité de 100 francs pour vivres de mer", et qui "subira, conformément à la loi sur les pensions civiles, la retenue du premier douzième de son traitement", dispositions prenant effet à dater du 5 avril 1890.

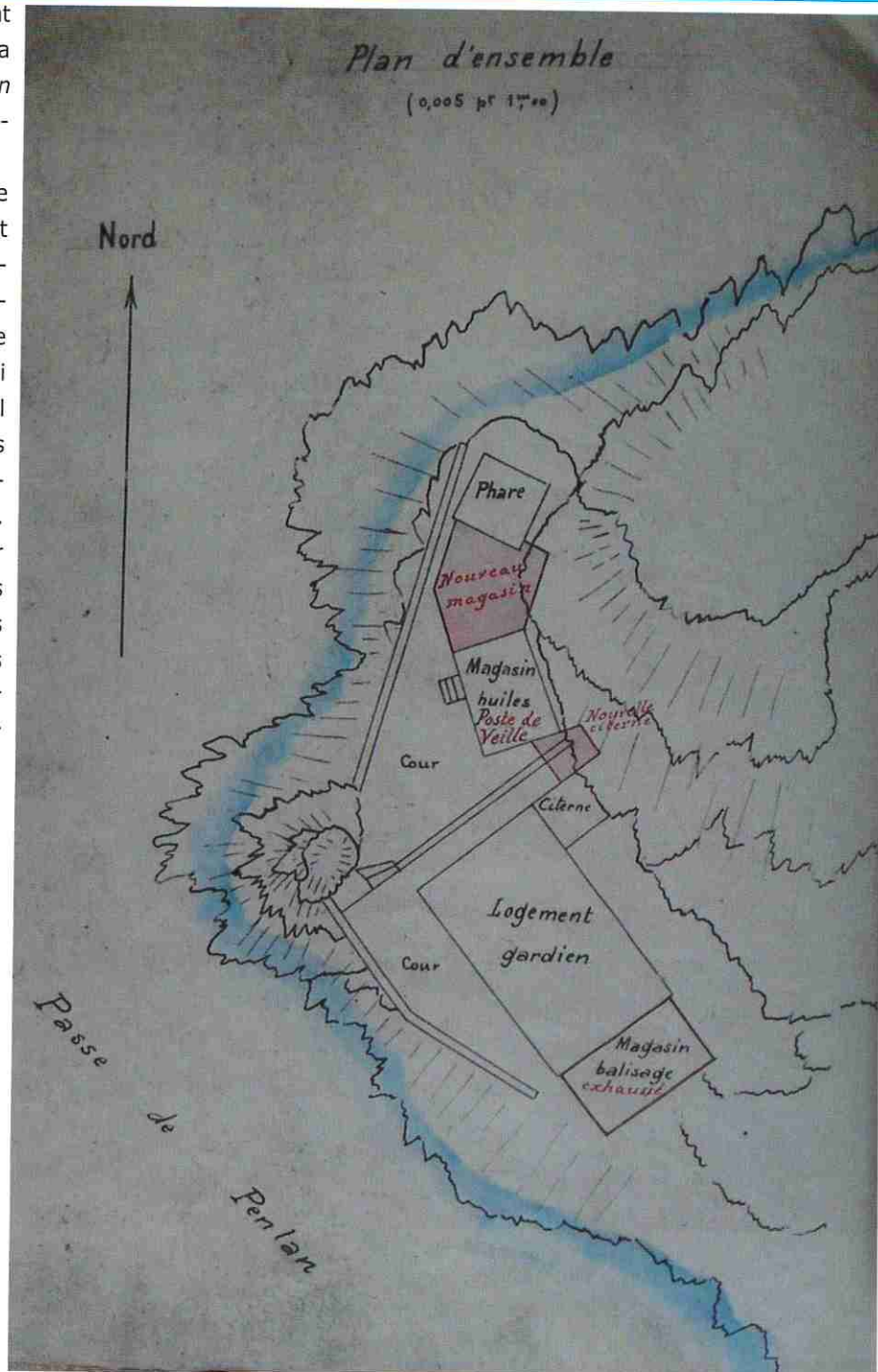
Puisque c'est un poste pour un couple, il lui faut donc trouver une épouse ! Il avait fait la connaissance au pardon de Ploujean, de Marie Françoise Pape, jeune orpheline élevée par sa grand-mère paternelle, cultivatrice à la ferme de Traon Névez Bihan en Ploujean. Elle était née le 29 août 1869, grand-rue à Morlaix, où sa mère tenait boutique de drap.

Quelques jours après sa nomination, le 23 avril 1890, Louis Réguer épouse à Ploujean Marie Françoise, et par une belle journée de printemps, le couple s'embarque pour l'île Louët.

Ils font le trajet à bord d'un bateau du Dourduff et ont emporté quelques denrées dans un panier : une livre de beurre,

Marie Françoise Pape  
Louis Réguer

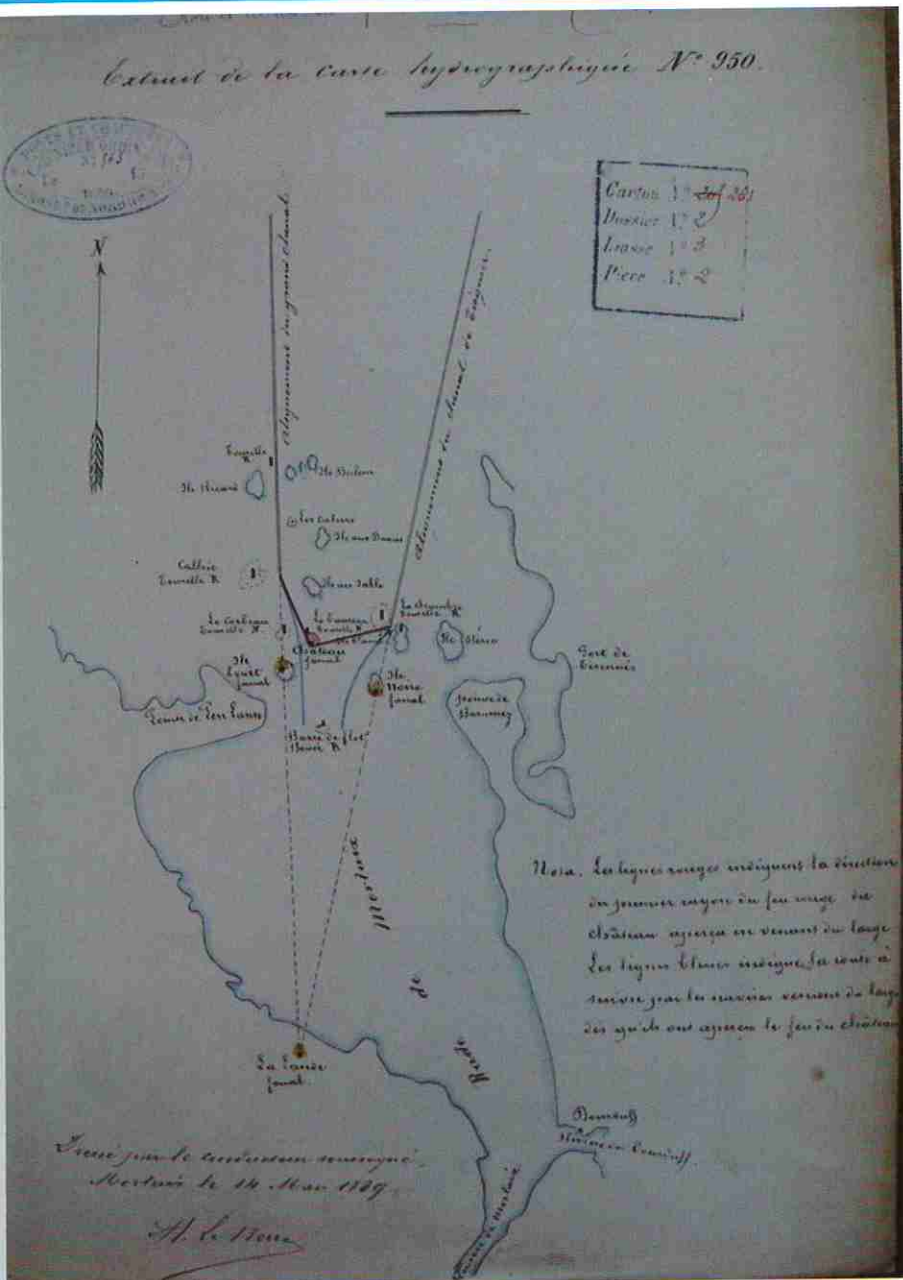
Signatures de Marie Anne Pape et Louis Réguer au bas de leur acte de mariage (23 avril 1890 à Ploujean).



Plan du phare de l'île Louët

un morceau de lard, un pain de sucre. Avec un pain de cinq livres, un sac de pommes de terre et un louis d'or en poche, le jeune ménage prenait son élan dans la vie, comme le raconte leur fille Marie.

Administrativement considéré comme un phare à terre (sans doute en raison de la proximité de la côte), le phare de l'île Louët devait être gardé par un couple. Celui-ci, construit en 1859, a été pourvu d'emblée d'un logement, suite à la directive de Léonce Reynaud, alors directeur du service des Phares et Balises, qui estimait important que les gardiens et leur famille habitent près de leur phare, et ce pour les raisons que l'on imagine bien.



Carte de la Baie de Morlaix en 1889

Depuis l'extinction du fanal du Taureau, la direction du chenal de Tréguier est donnée par l'alignement feu de l'île Noire / phare de la Lande et celle du grand-chenal par l'alignement feu de l'île Louët / phare de la Lande, comme le montre la carte de la baie de Morlaix datée de mars 1889 (voir ci-dessus). Le phare de la Lande comme celui de l'île Noire furent construits en 1845. Celui de l'île Louët en 1859, en remplacement de l'amer en place, avec premier allumage dans la nuit du 31 mars au 1<sup>er</sup> avril 1860. Il a une hauteur focale de 9 mètres. L'*Avis aux navigateurs* annonçant l'allumage est paru dans *Le Moniteur* en date du 2 mars 1860.

Cet îlot était auparavant dénommé "îlot du Jardin" sans doute en raison de la végétation qui y poussait.

L'ingénieur des Ponts et Chaussées Victor Fénoux est chargé du projet de construction d'un fanal sur l'île, précisant que la tour sera construite "à la pointe ouest de l'îlot du Jardin, dans l'emplacement occupé par le petit massif en maçonnerie servant actuellement d'amer."

Deux entrepreneurs de Morlaix se proposent et c'est M. Gallen qui emporte le marché, ayant consenti un rabais de 1%. Les travaux démarrent en juin 1859. La tour en pierre de taille de l'île Grande a une hauteur de douze mètres. De forme conique dans le projet initial, c'est finalement une pyramide de 2,60 mètres de côté à la base et 2,40 mètres au-dessous de la corniche. L'accès à la lanterne se fait par un escalier de trente-six marches éclairé par deux fenêtres sur la façade sud. La lanterne est de forme cylindrique d'un diamètre d'environ 2,50 mètres.

Des pierres de l'île Callot, de l'île aux Dames et de Locquirec ont aussi été utilisées pour le dallage, les fondations...

La maison des gardiens mesure dix mètres de long sur six de large, orientée sud-ouest. En façade, la porte d'entrée surmontée d'un petit auvent est encadrée par deux fenêtres. Sur le haut des pignons, deux petites ouvertures rondes et sur la toiture deux vassistas éclairent les chambres dont l'une est réservée à l'ingénieur ou au conducteur. Ces ouvertures ont été plus tard remplacées par des lucarnes de type "capucine".

Devant la maison, la terrasse dallée dominant la mer est protégée par un muret. De là on accède au jardin, plateau de quarante mètres sur dix, séparé dans sa longueur par une allée médiane. Ce jardin avait un peu rassuré Marie Françoise. C'était là que la famille prenait le frais l'été, sous la tonnelle. Une citerne fournissait l'eau potable.

Pendant plusieurs années les gardiens de l'île Louët et de l'île Noire eurent l'autorisation de conserver la grosse et lourde clé du château du Taureau pour aller s'y ravitailler en eau potable quand celle-ci manquait par temps sec. En 1895, les deux îles furent dotées de nouvelles citernes suffisant aux besoins des deux familles qui s'agrandissaient. L'administration décida alors "qu'il n'y avait plus lieu de conserver dans ces deux îles les clés du château avec la responsabilité des dégradations commises journellement par les pillards qui s'introduisent à marée haute à travers les embrasures de canons". Mais comme tout ce qui pouvait s'emporter facilement avait disparu et que les embrasures avaient été obturées, il fut décidé que les gardiens conserveraient les clés.

Peu de temps avant l'arrivée du couple Réguer, l'administration avait passé un contrat avec un batelier pour les transports :

"Soumission de Louis Abraham, batelier demeurant au Dourduff-en-mer en Plouézoc'h, pour le transport par mer durant les années 1887-1890 inclus, de papiers, objets de service expédiés de Morlaix aux gardiens des phares de l'île Noire et de l'île Louët (...), et transporter les gardiens et leur famille."



1918 : la famille Reguer devant la maison de l'île Louët

Ensuite les gardiens eurent à leur disposition un canot de l'administration qu'ils devaient entretenir soigneusement.

Marie Françoise découvre un environnement tout à fait nouveau et exceptionnel.

Le couple y passe trente-cinq ans : une vie ponctuée par les naissances de huit enfants, rythmée par le fonctionnement du phare, marquée par des événements, petits ou grands, graves ou amusants.

Dès lors il était indispensable à la jeune femme d'apprendre à mener un canot à la rame et à la godille. Louis s'est donc employé à l'amariner sans attendre.

Le travail de gardien de phare exigeait rigueur et ponctualité ; le gardien effectuait des rondes régulières pendant la nuit pour veiller au bon fonctionnement de la lanterne. Il y avait pour cela des instructions très précises concernant l'allumage, la conduite du feu, la manipulation des combustibles, la sécurité, l'entretien... d'autant que, année après année, le matériel se modernisant, des améliorations ont été apportées à la lanterne, et le gardien a dû prendre connaissance des nouveaux fonctionnements. En 1892 est

construit un magasin pour le stockage de l'huile de pétrole alimentant la lampe du feu.

À partir de 1894, la vapeur de pétrole fut peu à peu utilisée dans les phares, avec des procédures d'allumage et d'extinction plus complexes. Ce système demandait beaucoup plus de vigilance de la part des gardiens que le système de mèches trempant dans l'huile.

Un rapport de juin 1909 relatif à l'installation des nouveaux appareils des phares de l'île Louët et de l'île Noire fait état de l'insuffisance des locaux mis à la disposition du gardien de l'île Louët et des difficultés qu'aurait ce gardien à assurer le service vu l'exiguïté de la lanterne où on ne peut tenir aucun approvisionnement d'aucun genre et l'isolement de la tour".

<b>ATTRIBUTIONS DES GARDIENS</b>	
(A. M., art. 4)	
<b>1<sup>o</sup> Quarts</b>	
(I. g., art. 74 ; A. M., art. 4, § 2)	
Phares à 2 gardiens pour toute l'année, ou à 3 gardiens du 1 <sup>er</sup> Mai au 1 <sup>er</sup> Août.	{ 1 <sup>er</sup> quart, de l'allumage à minuit. { 2 <sup>e</sup> quart, de minuit à la fin du service du matin.
Phares à 3 gardiens	{ 1 <sup>er</sup> quart, de l'allumage à 10 heures du soir. { 2 <sup>e</sup> quart, de 10 heures du soir à 2 heures du matin. { 3 <sup>e</sup> quart, de 2 h. du matin à la fin du service du matin.
Voir la consigne spéciale sur le service de quart au Stiff, Saint-Mathieu, Ile de Sein, Portzic. (Carton 12 D 629).	

Il était proposé un agrandissement du magasin actuel. D'ailleurs, au cours de son inspection la même année, l'Ingénieur en chef de Joly avait constaté sur place la nécessité de cet agrandissement.

Il indiquait quelques modifications à apporter au projet, modifications n'entraînant aucun changement dans l'estimation : notamment la suppression du réduit pour une couchette prévu au pied de la tour, et l'affectation du magasin actuel comme logement annexe pour le gardien.

Pour le couchage, l'équipe de balisage avait à sa disposition la soupente située au-dessus du magasin au ciment, où les hommes ne pouvaient tenir debout.

Quand il y avait des ouvriers supplémentaires, la situation était si compliquée que certains ne voulaient plus venir sur l'île ! Les ramener à terre le soir et les reprendre le matin aurait été une perte de temps et ce n'était pas toujours possible.

D'autre part la réserve d'eau douce était insuffisante en raison de l'accroissement de la famille du gardien : le petit dernier, Pierre, a deux ans et même si l'aînée, Désirée, âgée alors de dix-huit ans n'est plus présente qu'aux vacances, la famille compte dix personnes. En raison de la présence de l'équipe de balisage et des ouvriers l'été précédent *"il avait été nécessaire de demander secours au Château du Taureau"*. Il était donc prévu la construction d'une nouvelle citerne de 6m<sup>3</sup> en ciment armé. Mais pour des raisons de budget ces travaux avaient été ajournés.

On avait construit aussi une petite soue à cochons, un peu au-dessus du jardin, avec un échelier qui était une grande pierre plate debout.

Le conducteur devait s'assurer que le gardien soit "bien en état d'accomplir les différentes parties de son service sans tâtonnements ni hésitations" et qu'il "sache bien ce qu'il convient de faire pour remédier aux défauts accidentelles du feu". Des accidents ou incidents pouvaient survenir, comme des avaries sur l'appareil optique en décembre 1910 et en janvier 1911. Dans sa lettre du 26 janvier 1911 à M. Le Morvan, le gardien fait état d'un *emballement de feu*, qui *allait bien à 9 h et ronflait bien à 5 h*, mais à 5 h 20, s'étant aperçu de l'accident, il a *étéint le feu et mis la lampe de secours*.

Il fut alors demandé au gardien de faire deux rondes dans la nuit. Il fut reproché à Louis Réguer de n'avoir pas prévenu plus promptement M. Le Morvan. Mais ce dernier rappelle à *Monsieur l'ingénieur, qui s'en est rendu compte lui-même, combien la place dans la lanterne est exigüe, on tient difficilement entre l'appareil et les glaces de la lanterne, la chaleur est excessive dans la partie supérieure*. À la suite de cela, le directeur général des Phares et Balises fait savoir à l'Ingénieur en chef que *"le contrôleur de rondes qui va être adressé à Morlaix va permettre de vérifier la régularité des visites de nuit réglementaires"*.

Louis Réguer avait comme interlocuteur auprès de l'ingénieur, le conducteur M. Le Morvan qui devait compléter l'instruction du gardien en faisant des démonstrations et répétitions en journée, particulièrement lors des modifications de l'éclairage ou transformation du matériel.

Le conducteur avait obligation de visiter régulièrement les phares dont il avait la charge. Des instructions de 1890 précisent que *"les conducteurs devront, autant que possible, faire une tournée par mois dans chacun des phares dont ils sont chargés, pour surveiller dans tous les états le fonctionnement du service"*.

La ponctualité demandée aux gardiens impliquait que les heures d'allumage et d'extinction des feux soient rigoureusement précisées. Les instructions de 1853 se référaient au lever et au coucher du soleil, sans précision. Léonce Reynaud publia en 1867 de nouvelles instructions précisant les heures d'allumage et d'extinction des feux pour chaque département. En 1884, on abandonna le méridien de Paris pour le calcul du temps universel pour celui de Greenwich, dans le but d'une harmonisation internationale des horaires.

Le gardien eut alors à sa disposition un tableau de service fourni par les Phares et balises, indiquant précisément, pour chaque jour de l'année, l'heure d'allumage et d'extinction du feu, avec un rappel des attributions des gardiens et des visites.

Quand en 1911 il y eut une modification de l'heure légale, une note de service a été adressée aux gardiens : *La nouvelle heure légale en retard de 9 minutes 21 secondes sur l'heure légale actuelle sera appliquée à partir de la nuit du 10 au 11 mars à minuit. Les horloges des phares devront être réglées sur cette nouvelle heure. Afin que le moment du commencement et celui de la fin du fonctionnement des phares ne soient pas changés par la modification de l'heure légale, on aura soin en même temps de corriger les tableaux de service en retranchant 9 minutes à toutes les heures de ces tableaux. Signé l'ingénieur ordinaire*.

En mai 1909 le directeur du service des Phares et Balises fait savoir que le phare de l'île Louët sera *éclairé à l'incandescence par la vapeur de pétrole et que la pratique des feux analogues a démontré que ces feux pouvaient être bien conduits, sans une veille continue, tout au moins lorsque le gardien est au courant du système d'éclairage et qu'il est aidé par sa femme en qualité de gardienne Hors Classe*.

Pour appuyer la proposition de nomination de Mme Réguer comme gardienne, M. Le Morvan fait valoir qu'elle *habite sur l'île avec son mari depuis 19 ans, qu'elle est très robuste et active, bien au courant de la conduite du feu actuel et a toutes les aptitudes voulues pour bien seconder son mari dans la conduite du feu à incandescence*

Par arrêté ministériel du 20 août 1909, elle est donc nommée gardienne hors classe, et recevra *oultre le logement gratuit dans les bâtiments du phare, une indemnité annuelle de 300 francs*.

Ainsi au courant de l'année 1909, des modifications sont apportées : *le feu de l'île Louët, fixe d'horizon blanc avec deux secteurs verts et un secteur obscur, est remplacé par un feu à occultations groupées, constitué par un appareil lenticulaire illuminé par un brûleur à incandescence par la vapeur de pétrole*

*sous pression*. La mise en service de la nouvelle installation s'effectue fin août 1909. Le monteur était resté sur l'île plusieurs semaines.

Dans le même temps, des modifications sont également apportées au feu de l'île Noire.

Quand, en 1918, un nouveau brûleur à manchon souple pour les vapeurs de pétrole sera installé, là encore Louis Réguer devra apprendre et acquérir de nouvelles connaissances pour la bonne marche de son feu !

La famille comprenant maintenant huit enfants, le problème du logement se pose toujours, comme il avait déjà été signalé l'année précédente.

Dans un courrier à l'Ingénieur ordinaire en date du 23 avril 1910, M. Le Morvan fait remarquer *combien est insuffisant le logement du gardien de phare qui est père de 8 enfants, et que même en abandonnant au gardien la chambre dite de l'Ingénieur où celui-ci n'a pas besoin de coucher, le nombre de pièces dont il pourrait disposer serait encore insuffisant.*

Il ajoute que *la transformation du magasin actuel comme logement annexe pour le gardien, en donnant à celui-ci une chambre de plus, facilitera son service puisqu'il se trouvera à côté du phare et que la question du poste de couchage pour l'équipe du balisage et celle de la construction d'une nouvelle citerne pour réserve d'eau douce, méritent également d'être prises en considération.* Le logement des gardiens fut agrandi en 1910.

En dehors de leur travail de gardiens, Louis Réguer allait à la pêche et Marie Françoise s'occupait du jardin, où les légumes apportaient un complément alimentaire aux repas familiaux, et cette petite production allégeait d'autant les dépenses du ménage. Louis et Marie Françoise venaient de familles de cultivateurs.

Concernant ces activités annexes des gardiens, la pêche à pied ou à la ligne à proximité du phare leur était autorisée car ne les empêchant pas d'être à l'heure pour l'allumage du phare.

Il n'en allait pas de même pour la pêche en mer, voire les sorties à terre : dans ces cas ils n'étaient pas à l'abri d'un aléa qui aurait retardé leur retour sur l'île, ce qui leur aurait valu un blâme !

Les aînés arrivés en âge de manœuvrer seuls un canot, Louis leur fit construire un canot plus petit et plus léger que celui de l'administration. Ce nouveau bateau était équipé de dames, qui étaient bien plus pratiques que les cabillots du gros canot.

Leur fille Marie évoque l'exploitation d'un parc à huîtres dont le prêtre-nom était en fait un des frères de Louis. Marie Françoise se chargeait de la vente à Morlaix. Elle allait également vendre du poisson à Taulé. Ce



Les "cabillots" du grand canot de l'île Louët devaient être similaires aux tolets du doris ci-dessus, entre lesquels on insérait les rames.

A gauche : une dame de nage, qui maintient mieux la rame ou la godille.

même règlement qui leur permettait la pêche, les autorisait également à cultiver la terre pour leur propre consommation.

Mais l'administration dut réagir dans certains cas de double, voire triple "activité", dégénérant en véritable commerce, quand la qualité du travail du gardien et la bonne marche du feu s'en ressentaient.

En octobre 1895, une enquête sur les activités annexes des gardiens avait été demandée par le directeur des Phares et Balises et menée par les ingénieurs. En ce qui concerne le nord Finistère, le rapport conclut que la seule occupation des agents est le travail du jardin. Ainsi "Louis Réguer: cultive son jardin" de même que Jean Kerfriden et d'autres, mais Jean Gourvil n'a aucune autre occupation... et pour cause, l'île Noire étant bâtie sur un malheureux plateau rocheux !

Il a été très difficile de réglementer certaines activités parallèles comme la pêche : les gardiens inscrits maritimes, pouvaient pratiquer la pêche. Mais qu'en était-il de la vente ? Il fallait tenir compte du fait que, d'une part elle améliorerait la qualité de l'alimentation, et d'autre part le produit de la vente complétait le maigre traitement des gardiens, surtout dans les familles qui comptaient beaucoup d'enfants. L'administration en était bien consciente !

En 1886, une plainte avait été déposée par un pêcheur de la région de l'Aven contre le gardien de Beg-ar-Vechen, disant "qu'il ferait mieux de s'occuper de son feu [...] que de faire la pêche tous les jours comme il le fait depuis trois ans avec l'embarcation de l'Administration et de vendre le poisson". Des pêcheurs locaux estimaient que le gardien leur faisait de la concurrence.

Mais pour finir, la pratique restait courante à cette époque et la tolérance était toujours de rigueur, dans la mesure où cette activité ne nuisait pas aux fonctions du gardien.

La famille Réguer disposait aussi de clapiers pour élever quelques lapins, pour varier ses menus.

Il y avait aussi les visites du phare, autorisées seulement bien sûr pendant le temps d'extinction du feu, mais avec interdiction de recevoir un pourboire. Marie Reguer a raconté les visites de touristes au château du Taureau et les dégustations d'huîtres organisées par son père.

Le conducteur portait aussi à la connaissance des gardiens toutes les consignes de l'ingénieur en chef : ainsi par courrier

de novembre 1919 ce dernier *rappele à tous les gardiens de phares, sans exception, qu'ils doivent s'abstenir de donner aux visiteurs aucune indication sur les ouvrages militaires ou sur l'organisation de la défense de la côte, emplacement des batteries, leur rôle, etc... " et "qu'ils doivent observer la discrétion la plus absolue, même vis à vis des personnes qui se prétendraient chargées de recueillir des renseignements pour l'Autorité Maritime...*

Consciente qu'en dehors du fonctionnement et de l'entretien du phare le gardien a néanmoins du temps libre, la direction des Ponts et Chaussées avait mis en place dès 1867, une bibliothèque de prêt circulante, qui ne semble pas avoir rencontré beaucoup de succès. Marie n'en parle pas.

Et comme le gardien avait à entretenir avec grand soin le matériel optique ainsi que son environnement dans la lanterne, boiserie, pièces de laiton et de cuivre, nettoyant au *Tripoli* ou au *Brillant belge* la lampe ou la longue-vue, il y avait toujours quelque chose à faire !

Les années passant, Louis Réguer monte les échelons de sa profession, passant à gardien 3<sup>e</sup> classe, puis seconde et enfin première en 1909, pour arriver gardien 1<sup>ère</sup> classe premier échelon en 1921.

Ponctuellement des gratifications étaient accordées aux gardiens : 50 à 60 francs. Ainsi que des indemnités de scolarité pour certains. Les " phares qui, dans le département du Finistère peuvent donner lieu à l'indemnité de scolarité lorsque les gardiens ont des enfants en âge de recevoir l'instruction obligatoire et les font élever effectivement loin d'eux" étaient en 1912 : île Louët, île Noire, île Vrac'h, les Moutons et Penfret, auxquels s'ajouta le phare de la Vieille en 1920.

Le couple se voit honoré : la Médaille d'Honneur décernée par le Ministère des Travaux Publics pour Louis en 1922 et celle de la Famille Française par le ministère de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociales à Marie Françoise en 1924.

Après trente-cinq ans de présence à l'île Louët, l'heure de la retraite a sonné pour Louis et son épouse. Les gardiens de phare ont été classés dans les services actifs

par la loi du 8 avril 1910. Puis, *Aux termes de la loi du 14 avril 1924, il suffit, pour les fonctionnaires qui ont passé 15 ans dans la partie active, d'être âgés de 55 ans et de compter 25 ans de service, pour avoir droit à pension.* Sa demande est présentée dans le délai de six mois fixé pour le préavis par cette même loi. Louis Réguer, qui a soixante-et-un ans et compte trente-cinq ans de service actif et trois ans et demi de service militaire, peut donc demander la liquidation de sa pension de retraite.

Dans le même temps, son épouse adresse à l'administration une lettre de démission.

Ils cessent leurs fonctions au 1<sup>er</sup> octobre 1925 et vont habiter la maison qu'ils ont fait construire au Garros, à Carantec.

Louis décède le 31 octobre 1939 à l'âge de soixante-quinze ans, et Marie Françoise le 18 octobre 1941 à l'âge de soixante-deux ans.



Médaille d'Honneur des Travaux publics décernée à Louis Reguer en 1922.

Malgré les difficultés et les obstacles, Louis Réguer et son épouse ont tout fait pour que leurs huit enfants aient une scolarité normale.

Deux filles, Désirée (1891-1975) et Marie (1902-1994) deviendront institutrices, Nancy (1894-1972) infirmière à l'AP-HP à Brévannes, et Jeanne (1892-1979) "dame dactylographe" au service voyer de Morlaix et de Brest.

Un des garçons prénommé aussi Louis (1899-1989) rejoindra la Marine Marchande et sera capitaine au long cours, et les deux plus jeunes, Thomas (1904-1991) et Pierre (1907-1987), seront patrons-pêcheurs au Diben en Plougasnou.

Mais ils auront eu l'immense chagrin de perdre leur fils aîné François, né en 1897, second-maître pilote aviateur au Centre d'Aviation Maritime d'Alger, disparu en mer lors d'une mission de reconnaissance en octobre 1918 et décoré de la Médaille Militaire à titre posthume.

### Sources :

Etat-civil des communes de Carantec, Ploujean et Plouézoc'h  
AD 29 : Séries 4 S, 22 S et 25 S – Série R

SHD – Brest : séries P, E et M  
Archives familiales.



Marie Françoise Pape et Louis Reguer en 1935

## Ascendance de Louis REGUER

## Génération I

1 Louis **REGUER** ° 09.03.1864 PLOUÉZOC'H x 23.04.1890 PLOUJEAN + 31.10.1939 CARANTEC  
avec Marie Françoise PAPE

## Génération II

2 François **REGUER** ° 04.11.1817 PLOUÉZOC'H x 28.09.1846 PLOUÉZOC'H + 18.02.1899 PLOUÉZOC'H  
3 Jeanne **POSTIC** ° 21.04.1824 PLOUÉZOC'H + 02.09.1893 PLOUÉZOC'H

## Génération III

4 Jean François **REGUER** ° 25.08.1790 PLOUÉZOC'H x 27.05.1813 PLOUÉZOC'H + 24.01.1858 PLOUÉZOC'H  
5 Françoise **GUEGUEN** ° 11.05.1786 PLOUÉZOC'H + 07.02.1856 PLOUÉZOC'H  
6 Charles **POSTIC** ° 24.09.1779 PLOUÉZOC'H x 11.11.1814 PLOUÉZOC'H + 08.09.1854 PLOUÉZOC'H  
7 Marguerite **REDOU** ° 11.02.1791 PLOUÉZOC'H + 25.08.1861 PLOUÉZOC'H

## Génération IV

8 François **REGUER** ° 29.01.1753 PLOUÉZOC'H x 28.10.1782 PLOUÉZOC'H + 04.07.1817 PLOUÉZOC'H  
9 Marguerite **QUEMENER** ° 21.05.1755 PLOUÉZOC'H + 09.03.1837 PLOUÉZOC'H  
10 Jean **GUEGUEN** ° 18.10.1745 PLOUÉZOC'H x 24.11.1783 PLOUÉZOC'H + 10 Germinal an XII PLOUÉZOC'H  
11 Guillemette **PRIGENT** ° 04.02.1757 PLOUÉZOC'H + 16.04.1817 PLOUÉZOC'H  
12 Louis **POSTIC** ° 03.12.1738 PLOUÉZOC'H x 13.11.1776 PLOUÉZOC'H + 25 Pluviôse an V PLOUÉZOC'H  
13 Jeanne Olive **BOGA** ° 05.10.1754 PLOUÉZOC'H + 17.01.1833 PLOUÉZOC'H  
14 Jean **REDOU** ° 01.04.1749 PLOUÉZOC'H x 26.01.1785 PLOUÉZOC'H + 19.12.1832 PLOUÉZOC'H  
15 Renée **KERNEVEZ** ° 13.07.1758 PLOUJEAN + 22.10.1840 PLOUÉZOC'H

## Génération V

16 **INCONNU**  
17 Anne **REGUER** ° 08.01.1729 PLOUÉZOC'H + 02.08.1792 PLOUÉZOC'H  
18 Louis **QUEMENER** ° 30.04.1718 PLOUÉZOC'H x 07.01.1749 PLOUÉZOC'H + 14.04.1787 MORLAIX  
19 Jeanne **BOHEC** ° 07.07.1718 PLOUÉZOC'H + 19.06.1791 PLOUÉZOC'H  
20 Yves **GUEGUEN** ° 13.01.1687 PLOUÉZOC'H x 14.04.1730 PLOUÉZOC'H + 07.03.1754 PLOUÉZOC'H  
21 Constance **GOURMELON** ° 29.02.1704 PLOUÉZOC'H + 05.08.1787 PLOUÉZOC'H  
22 Jean François **PRIGENT** ° 15.09.1719 PLOUÉZOC'H x 13.11.1753 PLOUÉZOC'H + 11.12.1791 PLOUÉZOC'H  
23 Barbe **LE RU / LE RUZ** ° 09.09.1733 PLOUJEAN + 29.04.1790 PLOUÉZOC'H  
24 Pierre **POSTIC** ° 25.02.1699 PLOUÉZOC'H x 21.01.1727 PLOUÉZOC'H + 09.09.1749 PLOUÉZOC'H  
25 Catherine **LE NOAN** ° 01.03.1704 PLOUÉZOC'H + 08.06.1782 PLOUÉZOC'H  
26 Yves **BOGA** ° 22.03.1713 PLOUÉZOC'H x avant 1749 ?? + 25 Frimaire an IX PLOUÉZOC'H  
27 Gillette **CORFMAO / CORSMEAU** ° 17.03.1712 PLOUÉZOC'H + 29.09.1787 PLOUÉZOC'H  
28 Jean **REDOU** ° 26.11.1714 PLOUÉZOC'H x 15.11.1745 PLOUÉZOC'H + 1<sup>er</sup> Messidor an III PLOUÉZOC'H  
29 Jeanne **PEZRON** ° 18.06.1721 PLOUÉZOC'H + 06.10.1783 PLOUÉZOC'H  
30 Pierre **KERNEVEZ** ° 16.07.1723 PLOUJEAN x 26.07.1751 PLOUJEAN + 06.06.1782 PLOUÉZOC'H  
31 Marie Françoise **POSTIC** ° 02.12.1727 PLOUJEAN + 05.08.1789 PLOUJEAN

## Génération VI

34 Laurent **REGUER** ° 20.02.1702 PLOUGASNOU x 25.06.1725 PLOUÉZOC'H + 10.03.1742 PLOUÉZOC'H  
35 Anne **LOUSSOT / LOUZCEAUT** ° 18.10.1701 PLOUÉZOC'H + 21.07.1778 PLOUÉZOC'H  
36 Yves **QUEMENER** ° 08.03.1687 PLOUÉZOC'H x 13.05.1715 PLOUÉZOC'H + 14.02.1749 PLOUÉZOC'H  
37 Marie **BARAZER** ° 23.05.1685 PLOUÉZOC'H + 30.05.1778 PLOUÉZOC'H  
38 Maurice **BOHEC / BOUCHEC** ° ca 1686 PLOUÉZOC'H x 05.02.1714 PLOUÉZOC'H + 25.11.1751 PLOUÉZOC'H  
39 Marguerite **LOUSSOT / LOUZCEAUT** ° ca 1689 PLOUÉZOC'H + entre 1718 et 1743 PLOUÉZOC'H  
40 Jean **GUEGUEN** ° ca 1650 ?? x avant 1676 ?? + 10.04.1730 PLOUÉZOC'H  
41 Marie **POSTIC** ° ca 1650 ?? + 19.04.1730 PLOUÉZOC'H  
42 Nicolas **GOURMELON** ° ca 1662 ?? x 19.10.1688 PLOUÉZOC'H + 30.12.1734 PLOUÉZOC'H  
43 Françoise **BOGA** ° ca 1668 ?? + 13.12.1718 PLOUÉZOC'H  
44 Julien **PRIGENT** ° 03.05.1689 PLOUÉZOC'H x 28.07.1712 PLOUJEAN + 01.04.1762 PLOUÉZOC'H  
45 Marguerite **LE CHEVALIER** ° ca 1682 QUARTEUILLE (50) + 20.11.1740 PLOUÉZOC'H  
46 Rolland **LE RU / LE RUZ** ° ?? 12.1702 PLOUJEAN x 13.10.1732 PLOUÉZOC'H + 16.12.1759 SAINT-EUTROPE  
47 Marie **LE FERREC** ° 18.07.1705 PLOUÉZOC'H + 12.01.1743 SAINT-EUTROPE  
48 Jean **POSTIC** ° ca 1670 ?? x 17.11.1693 PLOUÉZOC'H + après 1702 PLOUÉZOC'H  
49 Catherine **LOUSSOT / LOUZCEAUT** ° ca 1670 ?? + après 1702 PLOUÉZOC'H  
50 Nicolas **LE NOAN / LOAN** ° ca 1660 ?? x 27.11.1684 PLOUÉZOC'H + 16.12.1707 PLOUÉZOC'H  
51 Jacqueline **BADIER** ° ca 1664 ?? + après 1727 PLOUÉZOC'H  
52 Charles **BOGA** ° ca 1665 ?? x 12.02.1703 PLOUÉZOC'H + 16.04.1741 PLOUÉZOC'H  
53 Marguerite **BESCOND** ° 05.06.1679 PLOUJEAN + 12.08.1746 PLOUÉZOC'H  
54 Hervé **CORFMAO / CORSMEAU** ° 11.03.1678 PLOUGASNOU x 19.01.1706 PLOUÉZOC'H + 01.04.1748 PLOUÉZOC'H  
55 Marie **BOGA** ° ca 1675 ?? + après 1748 PLOUÉZOC'H  
56 Marc **REDOU** ° ca 1675 ?? x 30.05.1702 PLOUÉZOC'H + ?? 1751 PLOUÉZOC'H  
57 Constance **LE MOIGN** ° ca 1675 ?? + 27.03.1736 PLOUÉZOC'H  
58 Jean **PEZRON** ° 21.12.1681 PLOUÉZOC'H x 07.01.1749 PLOUÉZOC'H + après 1745 PLOUÉZOC'H  
59 Isabeau / Elisabeth **LE BELLEC** ° 02.12.1678 PLOUÉZOC'H + 08.11.1743 PLOUÉZOC'H  
60 Jean **KERNEVEZ** ° 16.09.1677 PLOUJEAN x 26.11.1715 PLOUJEAN + 17.09.1724 PLOUJEAN  
61 Catherine **MORVAN** ° 08.03.1690 PLOUÉGAT-GUÉRANDE + 05.05.1730 PLOUJEAN  
62 François **POSTIC** ° 23.05.1690 PLOUÉZOC'H x 12.06.1719 PLOUJEAN + 26.07.1760 PLOUJEAN  
63 Marguerite **MERIADEC** ° 20.06.1695 PLOUJEAN + 16.02.1745 PLOUJEAN

## Ascendance de Marie Françoise PAPE

## Génération I

1 Marie Françoise **PAPE** ° 19.08.1869 MORLAIX x 23.04.1890 PLOUJEAN + 18.10.1941 CARANTEC  
avec Louis REGUER

## Génération II

2 Guillaume **PAPE** ° 04.04.1837 PLOUJEAN x 30.09.1868 PLOUJEAN + 15.05.1875 MORLAIX  
3 Marie **MORVAN** ° 14.06.1833 PLOUJEAN + 10.12.1871 MORLAIX

## Génération III

4 Jean **PAPE** ° 23.10.1807 PLOUJEAN x 01.06.1833 PLOUJEAN + 14.11.1873 PLOUJEAN  
5 Marie **TROADEC** ° 5 Frimaire an XIV PLOUJEAN + 29.06.1887 PLOUJEAN  
6 Jean **MORVAN** ° 1<sup>er</sup> Messidor an IX PLOUÉZOC'H x 08.11.1828 PLOUJEAN + 06.07.1860 PLOUJEAN  
7 Catherine **PICARD** ° 17 Germinal an IX TAULÉ + 06.01.1869 PLOUJEAN

## Génération IV

8 Jean **PAPE** ° 12.11.1783 PLOUJEAN x 28.01.1807 PLOUJEAN + 15.05.1864 PLOUJEAN  
9 Barbe **LAVIEC** ° 12.10.1781 PLOUJEAN + 03.06.1842 PLOUJEAN  
10 Jean **TROADEC** ° 22.03.1764 PLOUJEAN x 09.06.1789 GARLAN + 12.09.1831 PLOUJEAN  
11 Marguerite **LE JEUNE** ° 14.02.1764 PLOUÉZOC'H + 02.03.1838 PLOUJEAN  
12 Pierre **MORVAN** ° 25.02.1759 PLOUJEAN x 17.07.1780 PLOUJEAN + 24.02.1831 PLOUJEAN  
13 Marie **STEUN** ° 06.06.1762 PLOUJEAN + 19.06.1815 PLOUJEAN  
14 René **PICARD** ° 09.12.1772 TAULÉ x 27 Nivôse an VI TAULÉ + 17.07.1844 PLOUJEAN  
15 Françoise **BRIANT** ° 15.03.1775 TAULÉ + 13.12.1846 PLOUJEAN

## Génération V

16 Jean **PAPE** ° 30.08.1745 PLOUJEAN x 29.07.1771 PLOUJEAN + 26.08.1815 PLOUJEAN  
17 Anne **MORVAN** ° 01.07.1742 PLOUIGNEAU + 26.10.1815 PLOUJEAN  
18 Pierre **LAVIEC** ° 22.01.1749 PLOUJEAN x 16.01.1776 PLOUJEAN + 13.04.1788 PLOUJEAN  
19 Catherine **BRIGNOU** ° 08.01.1745 PLOUJEAN + 07.08.1818 PLOUJEAN  
20 Jean **TROADEC** ° 27.01.1732 PLOUÉZOC'H x 30.05.1763 PLOUJEAN + 5 Germinal an VII PLOUJEAN  
21 Anne **LAVIEC** ° 26.08.1729 PLOUJEAN + 01.11.1806 PLOUJEAN  
22 Yves **LE JEUNE / LE JAOUANC** ° 11.09.1736 PLOUÉZOC'H x 09.11.1761 PLOUÉZOC'H + 12.04.1809 PLOUÉZOC'H  
23 Marguerite **LE CORRE** ° 31.03.1746 PLOUÉZOC'H + 10.12.1772 MORLAIX  
24 Pierre **MORVAN** ° 25.11.1712 PLOUJEAN x 08.07.1743 PLOUJEAN + 16.12.1775 PLOUJEAN  
25 Françoise **BRIGNOU** ° 27.08.1724 PLOUJEAN + 12.02.1780 PLOUJEAN  
26 Yves **STEUN** ° 20.11.1706 PLOUJEAN x 16.01.1736 PLOUJEAN + 13.03.1775 PLOUJEAN  
27 Catherine **GAOUIER / GAUVIER** ° 29.01.1719 PLOUJEAN + 16.07.1789 PLOUJEAN  
28 François **PICARD** ° 05.02.1737 TAULÉ x 23.02.1767 TAULÉ + 2 Nivôse an VIII TAULÉ  
29 Marie **LE ROUX** ° 22.02.1743 TAULÉ + 13.09.1782 TAULÉ  
30 Maudez **BRIANT** ° 11.07.1737 TAULÉ x 11.07.1737 TAULÉ + 14.02.1784 TAULÉ  
31 Marie **LE DUC** ° 03.05.1738 TAULÉ + 01.05.1715 TAULÉ

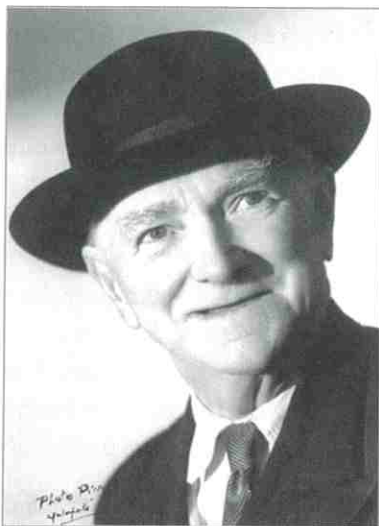
## Génération VI

32 Guillaume **PAPE** ° 26.12.1706 LANMEUR x 20.10.1738 PLOUJEAN + 08.05.1775 PLOUJEAN  
33 Françoise **DERRIER** ° 27.10.1710 PLOUJEAN + 22.10.1761 PLOUJEAN  
34 Yves **MORVAN** ° 26.04.1701 PLOUJEAN x ???.11.1726 PLOUJEAN + 07.06.1745 PLOUJEAN  
35 Martine **BRIGNOU** ° 24.12.1710 PLOUJEAN + 18.05.1785 PLOUJEAN  
36 Jean **LAVIEC** ° 14.09.1718 PLOUJEAN x 17.05.1740 PLOUJEAN + 19.12.1754 PLOUJEAN  
37 Barbe **STEUN** ° 27.09.1718 PLOUJEAN + 09.05.1782 PLOUJEAN  
38 Pierre **BRIGNOU** ° 28.06.1712 PLOUJEAN x 19.10.1741 PLOUJEAN + 17.01.1790 PLOUJEAN  
39 Françoise **JAOUEN** ° 15.02.1720 PLOUJEAN + 27.01.1753 PLOUIGNEAU  
40 Hervé Jean **TROADEC** ° 15.07.1694 PLOUÉZOC'H x 26.11.1714 PLOUÉZOC'H + 13.05.1771 PLOUÉZOC'H  
41 Catherine **LE CORRE** ° 09.06.1702 PLOUÉZOC'H + 14.01.1769 PLOUÉZOC'H  
42 Jean **LAVIEC** ° 03.10.1693 PLOUJEAN x 18.01.1717 PLOUJEAN + 27.10.1751 PLOUJEAN  
43 Anne **LAVIEC** ° 20.08.1691 PLOUJEAN + 18.12.1766 PLOUJEAN  
44 François **LE JEUNE / LE JAOUANC** ° 18.08.1697 PLOUÉZOC'H x 09.11.1723 PLOUÉZOC'H + 01.10.1741 PLOUÉZOC'H  
45 Anne **FOLGALVEZ** ° 03.04.1703 PLOUÉZOC'H + 23.04.1759 PLOUÉZOC'H  
46 Jean **LE CORRE** ° ca 1694 ?? x 01.03.1745 PLOUÉZOC'H + 26.04.1766 PLOUÉZOC'H  
47 Anne **TROADEC** ° 12.07.1722 PLOUÉZOC'H + 04.08.1759 PLOUÉZOC'H  
48 François **MORVAN** ° 30.06.1680 PLOUJEAN x 24.10.1707 PLOUJEAN + 02.02.1729 PLOUJEAN  
49 Catherine **LE JEUNE** ° 18.03.1681 LANMEUR + 23.03.1766 GUIMAËC  
50 Guillaume **BRIGNOU** ° 13.10.1680 PLOUJEAN x 11.10.1723 GARLAN + 19.11.1745 PLOUJEAN  
51 Françoise **COQUIN** ° 26.12.1694 GARLAN + 29.11.1779 PLOUJEAN  
52 Yves **STEUN** ° 07.02.1672 PLOUJEAN x 23.01.1702 PLOUJEAN + 12.11.1727 PLOUJEAN  
53 Catherine **MEL** ° 23.01.1685 PLOUJEAN + 06.12.1741 PLOUJEAN  
54 Yves **GAOUIER** ° 14.01.1675 PLOUJEAN x 26.07.1706 PLOUJEAN + 08.03.1752 PLOUJEAN  
55 Jeanne **TROADEC** ° 13.08.1684 PLOUÉZOC'H + 25.04.1741 PLOUJEAN  
56 Alain **PICARD** ° 23.06.1698 TAULÉ x 19.02.1726 TAULÉ + 04.03.1764 TAULÉ  
57 Jeanne Catherine **GUILLOU** ° 03.05.1700 TAULÉ + 24.08.1775 TAULÉ  
58 Hervé **LE ROUX** ° 24.09.1719 TAULÉ x 23.01.1741 TAULÉ + 01.02.1806 TAULÉ  
59 Jeanne **BECAM** ° 22.02.1722 TAULÉ + 24 Ventôse an V TAULÉ  
60 Gabriel **BRIANT** ° 02.01.1714 TAULÉ x 15.11.1734 TAULÉ + 17.03.1767 TAULÉ  
61 Louise **JOURDREN** ° ca 1705 ?? + 22.09.1787 TAULÉ  
62 Gabriel **LE DUC** ° 11.12.1706 TAULÉ x 24.11.1732 TAULÉ + 23.03.1741 TAULÉ  
63 Anne **LE BOURCHIS** ° 01.04.1713 TAULÉ + 14.05.1745 TAULÉ

# Auguste Rouyer, combattant de 1914-1918, journaliste et poète de la Bretagne

par François BRILLET, CGF n° 18237 .

C'est principalement à deux sources que j'ai puisé les informations qui m'ont servi à écrire cet article. D'abord l'album que ma mère, Anne Brillet, a diffusé dans le cadre familial, et qui rassemble tous ses souvenirs sur ses ascendants, et notamment son père Auguste Rouyer, ainsi que sur son mari Raymond Brillet, mon père. Les passages qui en sont extraits sont rassemblés à la fin de cet article.



Ensuite, les recherches généalogiques que j'ai moi-même réalisées grâce à Internet (ma mère ne disposait pas de ce puissant outil), et notamment au Centre Généalogique du Finistère, pour ce qui concerne ce département.

Auguste Louis Rouyer naît le 2 juin 1887, à Brest, au 8 rue Duquesne, quartier de l'Harteloire (au nord de la ville). Il y passe sa jeunesse, et participe aux activités du patronage catholique, sous la houlette de prêtres que certains qualifient de "rouges", ce qui l'amène à participer au *Sillon*, mouvement catholique de gauche fondé par Marc Sangnier. Bien qu'ayant échoué au certificat d'études primaires, il est attiré par l'écriture, et compose des pièces de théâtre jouées avec ses camarades du patronage. C'est lors de réunions du *Sillon* qu'il rencontre Julie Kerroux, qui devient son épouse, et avec laquelle il a deux filles, ma mère Anne et sa sœur Marguerite.

## Ascendance de Victor François ROUYER (Sosa n° 12), père d'Auguste ROUYER

### Génération IV

12 **ROUYER** Victor François Joseph      ° 18/03/1846 LANDERNEAU      + 10/03/1919 BREST  
Quartier-maître

### Génération V

24 **ROUYER** Jean Auguste Victor      ° 08/05/1819 RENNES (35)      + 26/05/1854 LANDERNEAU  
Marchand épicière  
25 **LE BOULCH** Marie Anne      ° 09/08/1813 PLOUEDERN      x 15/07/1844 LANDERNEAU      + 28/11/1855 LANDERNEAU  
Épicière

### Génération VI

48 **ROUYER** Jean Victor      ° 09/12/1782 METZ (57)      + 01/04/1858 PARIS (75)  
Boulangier (1806) gendarme à cheval (1819)  
49 **TÉTARD** Perrine Magdelaine      ° 02/12/1784 RENNES (35)      x 01/07/1806 RENNES (35)      + 23/08/1849 LANDERNEAU  
50 **LE BOULCH** Noël      ° 11/07/1789 PLOUEDERN      + 07/03/1857 LANDERNEAU  
Revendeur  
51 **BERTHÉVAS** Marie Françoise      ° 21/02/1785 PLOUENEVENTER

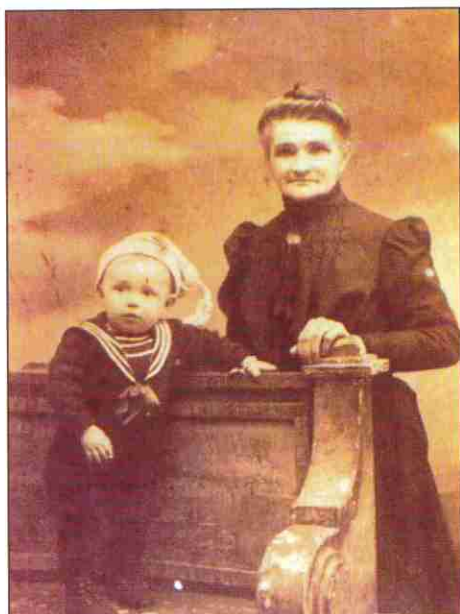
### Génération VII

96 **ROUYER** Jean-Baptiste      ° 13/11/1764 MOULINS-LES-METZ (57)      + 16/04/1829 RENNES (35)  
Maître boulanger  
97 **CLÉMENT** Marie      ° 09/07/1761 PACÉ (35)      x 24/02/1784 RENNES (35)      + 22/04/1823 PLOUENEVENTER  
98 **TESTARD** Joseph      ° 22/07/1758 PLOUENEVENTER      + 12/01/1813 PLOUEDERN  
99 **LAURENT** Julienne      ° 26/07/1762 LANDERNEAU      x 04/02/1788 PLOUEDERN      + 04/04/1745 PLOUENEVENTER  
100 **LE BOULCH** François      ° 04/04/1745 PLOUENEVENTER      x 08/11/1769 PLOUENEVENTER  
Cultivateur  
101 **TANGUI** Marguerite      ° 19/05/1749 ST-MÉEN

### Génération VIII

192 **ROYER** Jean      ° 23/06/1712 METZ (57)      + 10/02/1784  
193 **HENNEQUIN** Apolline      ° 23/11/1708 MEY (57)      x 06/11/1736 MEY (57)      + 27/11/1782 METZ (57)  
194 **CLÉMENT** Albert      x 30/01/1731 MOULINS-LES-METZ (57)  
195 **CHAMPIGNEULLE** Catherine  
196 **TESTARD** Julien  
197 **BARBEL** Anne      ° ca .././1729      x 20/10/1744 ST-GILLES (35)      + 06/01/1801 ST-GILLES (35)  
198 **LAURENT** René      ° .././1724      + 30/03/1770 PACÉ (35)  
199 **BOUQUIER** Michelle      x 17/10/1747 PACÉ (35)  
200 **LE BOULCH** Jean      ° 03/10/1718 PLOUENEVENTER  
201 **KERRAOUL** Marie      b 14/04/1736 PLOUENEVENTER      x 07/01/1751 PLOUENEVENTER  
202 **TANGUY** Guillaume      b 20/11/1715 PLOUDANIEL      + 22/05/1783 PLOUDANIEL  
203 **LE LETHY** Jeanne      ° 01/07/1732 PLOUDANIEL      x 24/09/1754 PLOUDANIEL  
204 **BERTHÉVAS** Yves      ° 24/08/1710 PLOUENEVENTER      + 01/04/1779 PLOUENEVENTER  
205 **AUTRET** Françoise      ° ca .././1714 LA ROCHE-MAURICE      x 03/02/1739 LA ROCHE-MAURICE      + 04/09/1764 PLOUENEVENTER  
206 **JAOUEN** François      ° .././1709      + 02/01/1749 ST-MÉEN  
207 **LE PAPE** Guillemette      ° 08/04/1709 ST-MÉEN      x 27/10/1746 ST-MÉEN

## La famille maternelle : les Hargouarc'h



Marie Caroline Hargouarc'h et sa petite-fille Anne

Les ancêtres maternels d'Auguste Rouyer sont connus jusqu'à la septième génération.

Toutes leurs racines se situent dans le nord du Finistère : Plouguerneau, Plouguin, Loc-Eguiner, Locmélard, Ploudiry. (*voir ascendance ci-dessous*)

### Les frères et sœurs

Les parents d'Auguste Rouyer ont eu six enfants, dont trois ont atteint l'âge adulte. Auguste était l'avant-dernier.

### \* L'aînée, Émilie Louise Rouyer, la "Tante Mélie"

C'est l'aînée de la fratrie, née à Brest, 2 rue du marché Pouliquen, le 22 juin 1878.

Un chapitre de l'album familial lui est consacré, où sont évoqués des projets de mariage inaboutis et des métiers successifs qui ont mené Mélie à Dinan (Côtes-d'Armor), Charleville-Mézières (Ardennes), puis Troyes (Aube).

Elle revient finir sa vie à Brest, chez les Petites Sœurs des Pauvres de Lambézellec, où elle meurt le 3 décembre 1971.

## Ascendance de Marie Caroline HARGOUARCH (Sosa n° 13), épouse de Victor ROUYER, et mère d'Auguste ROUYER

### Génération IV

13 **HARGOUARCH** Marie Caroline ° 13/06/1858 BREST + .././1931 QUIMPERLÉ  
Blanchisseuse

### Génération V

26 **HARGOUARCH** Jean ° 23/02/1818 LOC-EGUINER + 16/01/1866 BREST  
Employé à l'administration du gaz  
27 **BOSSART** Aline Olive ° 04/04/1829 BREST x 26/02/1855 BREST + 16/11/1869 BREST  
Femme de ménage

### Génération VI

52 **HARGOUARCH** Sébastien ° 19/03/1784 LOCMELAR + 16/07/1837 LOC-EGUINER  
53 **BARON** Marguerite ° 10/02/1784 SIZUN x 26/01/1815 LOCMELAR + 28/03/1858 LOC-EGUINER  
Tisserande  
54 **BOSSART** Jacques Marie ° 04/01/1798 PLOUGUERNEAU + 02/03/1830 BREST  
Fournier  
55 **MARZIN** Marie Gabrielle ° 03/07/1792 TRÉOUERGAT x 26/09/1820 BREST + 18/03/1839 BREST

### Génération VII

104 **HARGOUARCH** Guillaume ° .././1754 + 25/06/1795 LOC-EGUINER  
105 **CHOPIN** Anne ° .././1753 x 20/01/1783 LOC-EGUINER + 02/06/1823 LOC-EGUINER  
Médiane  
106 **BARON** Yves ° .././1750 + 01/05/1814 LOCMELAR  
107 **PERROS** Magdelaine b 15/04/1751 SIZUN x 05/02/1776 SIZUN + 22/03/1812  
108 **BOSSART** René ° 12/04/1757 PLOUGUERNEAU  
109 **TIGRÉAT** Anne ° 17/01/1764 PLOUGUERNEAU x 26/02/1794 PLOUGUERNEAU  
110 **MARZIN** François ° 09/05/1762 PLOUGUIN + 06/05/1841 PLOUGUIN  
Cultivateur  
111 **GOURVENNEC** Marie Françoise ° .././1750 x 20/07/1790 LANRIVOARÉ + 10/11/1800 MILIZAC

### Génération VIII

208 **HARGOUARCH** Jean x 30/10/1741 LOC-EGUINER  
209 **de LESQUELEN** Anne  
210 **CHOPIN** Jean ° .././1732 (+) 28/04/1772 LOC-EGUINER  
211 **SIMON** Marie ° .././1728 LOC-EGUINER x 06/11/1752 LOC-EGUINER (+) 16/06/1768 LOC-EGUINER  
212 **BARON** Maurice ° 11/11/1705 + 06/06/1774 LOCMELAR  
213 **BOTHOREL** Marie ° .././1714 x 09/02/1739 LOCMELAR + 05/12/1757 LOCMELAR  
214 **PERROS** Pierre  
215 **ELLEOUET** Anne b 06/01/1720 COMMANA x 06/02/1741 SIZUN + 29/04/1756 SIZUN  
216 **BOSSART** Guillaume ° .././1725 PLOUGUERNEAU x 20/01/1756 PLOUGUERNEAU + < .././1794  
217 **SALAÛN** Marie ° .././1724 PLOUGUERNEAU  
218 **TIGRÉAT** Jacques ° .././1728 PLOUGUERNEAU x 24/01/1758 KERNILIS + < .././1794  
219 **LE BORGNE** Marguerite ° .././1733 + 29/10/1767 PLOUGUERNEAU  
NEAU  
220 **MARZIN** Jean ° 30/04/1732 PLOUDALMEZEAU  
Cultivateur  
221 **PERRUS** Catherine Yvonne ° 09/05/1742 PLOUGUIN x 12/07/1759 PLOUGUIN + 21/06/1785 TRÉOUERGAT  
222 **GOURVENNEC** Mathias ° 22/01/1724 PLOUGUIN x 25/01/1751 LANRIVOARÉ + 06/02/1804 LANRIVOARÉ  
Cultivateur  
223 **POULLAOUEC** Marie Gabrielle ° 03/08/1728 PLOURIN + 22/04/1810 LANRIVOARÉ

## \* Le second, Jules Marie Rouyer, le mauvais garçon

Dans la famille, nous l'évoquions à mots couverts. C'est le premier garçon, le préféré de ses parents, mais il connaît un destin tragique. Il naît à Brest le 7 octobre 1880, et meurt le 31 mars 1907 à onze heures du soir, sur le champ de Bataille (nom prédestiné !), une place de Recouvrance. Ce lieu s'appelle maintenant la place Ronarc'h, et Recouvrance est un quartier de Brest, côté ouest. Sur son acte de décès figurent les noms de deux témoins qui sont agents de police. Voici comment est relaté l'événement dans la rubrique des faits divers d'un journal local :

*Hier, à Brest, a eu lieu une rixe sanglante entre des rôdeurs et des soldats de l'infanterie coloniale. Au bruit de la lutte, M. Terrenne, commissaire de police, accourut avec des agents mais déjà deux des combattants étaient étendus sur le sol. L'un des deux, Jules Rouyer, âgé de vingt-sept ans, vagabond depuis longtemps connu de la police, avait cessé de vivre. Il avait reçu sous l'aisselle gauche un coup d'épée-baïonnette qui avait traversé le cœur.*<sup>1</sup>

Nous ignorons les raisons de la bataille. Agression gratuite ou chicane ? Est-il simplement marginal, ou participe-t-il à la délinquance organisée (trafics ou proxénétisme ?) comme je l'ai parfois entendu ? Il est certain que la Belle Époque n'était pas belle pour tout le monde, et qu'un climat de violence régnait alors à Brest comme dans d'autres villes, marquées entre autres par des conflits sociaux très durs.

Trois enfants meurent en bas âge : Paul Eugène à sept mois (Brest, 2 août 1882 - Brest, 16 avril 1883), Marie Eugénie à vingt mois (Brest, 13 juillet 1884 - Brest, 16 mars 1886), et Charles Émile, à un an (Brest, 11 septembre 1889 - Plabennec, 27 septembre 1890).

## La famille de Julie Kerroux, son épouse

La rencontre s'est faite à Morlaix, lors d'une réunion du *Sillon*, et le mariage est célébré le 4 avril 1910 à Perros-Guirec. Julie est née le 27 mai 1888 à Pleumeur-Gautier (Côtes-d'Armor), dans "la Presqu'île" située entre les rias du Jaudy et du Trieux. La fratrie compte huit enfants, nés entre 1887 et 1901, et les parents, Pierre Kerroux et Marie Anne Lucas, sont décédés prématurément, en 1907.

Les deux familles possédaient autrefois de grands biens, et comptaient des ancêtres prestigieux. Marie Anne a pour grand-mère maternelle Marie Joseph Nouel de Kerangué (1801-1843), et descend d'Arthur III, l'avant-dernier duc de Bretagne, par la famille du Rechou. Mais après le décès de ses parents, Julie et ses frères et sœurs sont dans une situation matérielle précaire, à la suite d'événements familiaux complexes.

## La descendance

Auguste Rouyer et son épouse Julie ont deux filles : Anne, née le 5 janvier 1911, et Marguerite, née le 24 mai 1912, toutes

deux à Perros-Guirec. Les deux sœurs suivent leurs parents dans leurs déménagements, et font des études à l'École Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses. Elles s'engagent ensuite dans une carrière de professeurs d'histoire et géographie, la première à Quimperlé et la seconde à Tours.

L'histoire est pour elles une passion : Anne fait d'importants travaux, avec ses élèves, sur l'histoire locale de Quimperlé, et notamment sur la Révolution, concrétisés par l'ouvrage *Quimperlé, de la voie romaine au viaduc*, paru en 1982.

Marguerite reste célibataire, et vit à Tours jusqu'à son décès, le 26 décembre 2001.

Anne épouse Raymond Brilllet le 6 septembre 1939 à Quimperlé. Lui aussi normalien et professeur d'histoire et géographie, est né à Quimperlé le 11 février 1908, d'un couple de domestiques au service de la famille de Mauduit, des aristocrates fondateurs des papeteries qui portent encore leur nom.

Anne et Raymond ont quatre enfants : Jean-Louis (né en 1946), François (né en 1947, l'auteur de cet article), Marie-Josèphe (1949-2015) et Yves (1952-2016). Anne est décédée le 12 mars 1997, et son mari le 2 octobre 1984. Ils reposent au cimetière de Quimperlé.

## LES ÉCRITS D'AUGUSTE ROUYER

### Œuvres de jeunesse et carnets de guerre

Dès l'adolescence, Auguste Rouyer s'est pris de passion pour l'écriture, notamment dans le cadre du patronage catholique, pour lequel il écrit plusieurs pièces de théâtre, jouées par lui et ses camarades. Mais aucun de ces textes n'a été conservé. Il écrit aussi dans le cadre du *Sillon* et de son action politique. Ses carnets de guerre de 1914-1918 ont été confiés aux archives municipales de Brest.

### Poèmes et chansons

Ils traitent de deux sujets : la Bretagne et la Grande Guerre. Sur le premier, ils sont écrits surtout dans les années 1950, à l'époque où leur auteur vit à Quimper, tout en faisant de fréquents séjours à Quimperlé, chez sa fille Anne.

Les textes sur la guerre sont produits sur une période plus longue, parfois peu de temps, parfois longtemps après les événements, à l'occasion de commémorations ou de rencontres d'anciens combattants.

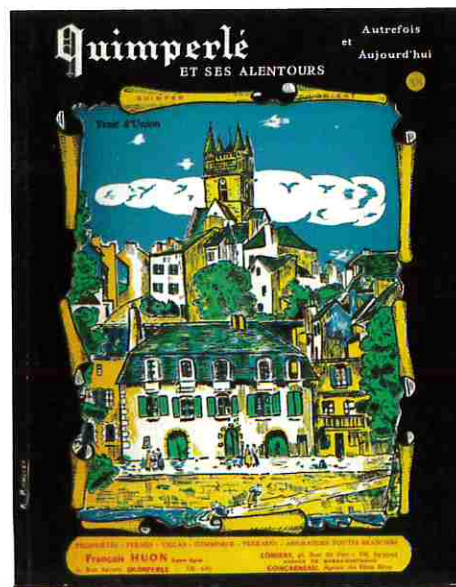
Pour la partie Bretagne, l'objectif principal est la promotion touristique, fondée sur la conception qui règne alors du folklore breton : défilés en costumes, musique et danses... Le tout dans le cadre de fêtes organisées par les autorités locales, visant à attirer des touristes, accueillis en spectateurs-consommateurs. Cela sans se poser trop de questions, l'auteur n'ayant pas connu la vague de contestation qui a déferlé plus tard.

Pour les poèmes et chansons de guerre, les textes sont indissociables de la part active que prend l'auteur dans les asso-

<sup>1</sup> Voir l'article de *La Dépêche de Brest* du 1<sup>er</sup> avril 1907, page 2, sous le titre "Une nuit sanglante" : <https://yrose.biblio.brest.fr/ark:/12148/bpt6k336503n/f2.item.zoom>

ciations d'anciens combattants, qui ont pour but principal de rappeler les souffrances endurées dans les tranchées, et surtout donner du sens à la victoire de 1918. On retrouve tout cela exprimé avec force...

Et pourtant, Auguste Rouyer n'est ni va-t-en-guerre ni xénophobe. Même si certaines expressions (qui étaient dans l'air du temps) peuvent le laisser penser, nous n'y retrouvons aucune haine, contrairement à d'autres auteurs (à commencer par Théodore Botrel !), pas plus que de triomphalisme, ou d'exaltation des exploits guerriers. En revanche, il y est souvent question de ceux abîmés par la guerre qui n'ont pas retrouvé leur place dans la société, et de ce que nous n'appelons pas encore la désinformation en temps de guerre (c'est comme "correspondant de guerre" informel qu'il a commencé sa carrière de journaliste). Auguste Rouyer signe en général ses écrits sur la guerre par son surnom "G.gène" gagné dans les tranchées.



d'avant-guerre. De 1951 à 1961, il publie des éditions successives d'une brochure commerciale et touristique vantant les mérites de Quimperlé et de ses environs. La partie historique est tenue par sa fille, et on y trouve ses poèmes vantant la ville, ses rivières, son marché, ainsi que sa forêt, où se déroule à chaque Pentecôte les fêtes de Toulfoën, qui attirent des foules venues assister au défilé en costumes, aux danses et aux concerts de musique bretonne, et aussi se joindre aux fameux dévouements populaires.

## EXTRAITS DE L'ALBUM FAMILIAL, RÉDIGÉ PAR SA FILLE ANNE

### Le père, Victor Rouyer (1842-1918)

Victor s'engagea dans les troupes coloniales (c'était l'époque de la conquête de l'Indochine). Il fut un des obscurs héros de la prise de Tuyên Quang : en 1884-1885, les troupes françaises, sous les ordres du commandant Dominé, soutinrent un siège contre les Chinois. Le sergent Bobillot s'y rendit célèbre. Tuyên Quang est aujourd'hui un port fluvial du Vietnam sur la rivière Claire.

Il fut à cette occasion décoré de la médaille militaire. Cependant il ne dépassa pas le grade de quartier-maître. C'était un des griefs de ma grand-mère : *Toi qui es instruit, toi qui écris des lettres pour les gradés, tu es resté au bas de l'échelle*, lui disait-elle. Nous avions cependant, Marguerite et moi, la plus grande admiration pour notre grand-père : il nous racontait ses campagnes, nous chantions avec lui, nous nous déguisions en cantinières...

La guerre de 1914 attrista le vieux militaire : il collectionnait les journaux, *"Cela vaudra cher plus tard"*, disait-il (ces journaux, à sa mort, ma grand-mère s'était empressée de les brûler). Il avait, après sa campagne dans l'armée, quitté la Coloniale pour entrer dans la Marine, et il participa au transfert des bagnards de Brest à la Guyane.

## LA LAÏTA

PAROLES DE M. A. ROUYER

MUSIQUE de M. Victor HONORÉ

La lai-ta ubon de moire la pente comme les sen-tiers  
que bordent les sa-pins al-tiers vivants témoins de son histoire.  
Les vieux saubaux ro-bes de bure y ont a-bri-té leurs autels  
bénissant gardiens immortels le miracle de la nature

Final.

II  
Les bois qui bordent son rivage  
Sont les abris mystérieux  
Où se cachent les amoureux  
Et les oiseaux du voisinage !  
Quand l'océan vient pacifique  
A celle qu'il veut caresser  
Comme jaloux vont s'y poser  
Les grands oiseaux de l'Atlantique !

III  
L'amoureuse y voit un présage  
De la constance de l'ami  
Qui de son cœur est le « promis »  
Parti pour un lointain voyage !  
Dans le pays, toutes les belles  
Pour sceller leurs tendres aveux  
En souvenir sur leurs cheveux  
Portent brodées de blanches ailes !

IV  
La Laïta aux soirs d'automne  
Semble en deuil de sa floraison  
Et prend son manteau de saison  
Qui la rend triste et monotone !  
Et la rivière dans sa course  
A l'ombre des ruines d'antan  
Salut le chevalier breton  
Sous la pierre près de sa « douce » !

V  
Et quand au déclin de la vie  
Les bons vieux de chez nous s'en vont  
Ils cherchent de leurs regards  
profonds  
Comme au lointain leur grande amie !  
La Laïta dont le destin  
Est de recueillir tant de rêves,  
La mer les porte au lointain  
Ou les dépose sur les grèves.

Auguste Rouyer a chanté la Laïta,  
mais aussi l'Isolo et l'Ellé, les trois rivières de Quimperlé

### Brochures touristiques

Après les deux guerres, Auguste Rouyer vit toujours à Quimper avec son épouse, mais fait de fréquents séjours à Quimperlé, où vit leur fille Anne et où l'attendent ses amis

Version 1944

I

Salut les gars de la fière Amérique  
Qui arrivez à Quimper-Coréentin !  
Ça leur coup' ra aux « collabos » la chique  
Ils disaient tant ! Est-ce que ça c'est certain ?  
Et ces vaillants traversant l'Atlantique  
Disant encore : LA FAYETTE ! NOUS VOILA !  
Comme en 18 pour notre République  
Ils ont du « cran » et ils sont « un peu là ! » (*bis*)

III

Ils n'aiment pas l'eau par peur de la colique  
Apprécient mieux le pinard souverain,  
Surtout d' Vichy, n' la trouvant pas tonique  
...Car ça n' fait pas bien évacuer LE REIN !  
Accueillons-les en frères d'Armorique  
Et servez-leur notre cidre superfin !  
C'est le meilleur antineurasthénique !  
Ils n'en ont pas du « comm' ça » à Berlin !  
Vive le pinard et les Américains !

II

Vous les voyez ces garçons magnifiques  
Munis d'outils qui valent nos PENBAZ !  
Nous du maquis, nous n'avions que des triques  
Mais devant eux, citoyens, chapeaux bas !  
Grâce aux Tommys, ces gars si sympathiques  
Et aux Yankees qui rappellent ! Hurrah !  
Ces bons amis, mais ils sont dynamiques !  
Voilà pourquoi : nous aimons ces gars là ! (*bis*)

IV

Notre Patrie, notr' chère et belle France  
Leur apparaît semblable à un jardin  
Où nous avons payé d' notre souffrance  
Toutes ces fleurs que leur tendent nos mains !  
Ils ont compris, en voyant les ravages  
Qu' les boches vandales, ces héritiers des Hun  
Se sont conduits comme des reîtres sauvages !  
Ils le payeront, croyez-nous, c'est certain !  
Et ils le prouvent, frères d'armes Américains !

V

La France est là, pleurant comm' une mère  
Tant de ses fils sont tombés en chemin !  
Mais effaçant fière ses larmes amères  
De nos misères elle espère la fin !

La chanson "J'aime les Américains" a connu deux versions : celle de 1917 et celle de 1944.

### Le cousinage :

#### les Santa-Maria et les Mocaër

Dans l'entourage de mes grands-parents, nous avons de sympathiques cousins. La sœur de Victor Rouyer, "tante Fine", avait épousé un gendarme corse que le hasard d'une affectation avait conduit à Brest. Les trois fils Santa-Maria furent officiers dans la Coloniale.

L'un d'eux, Eugène, périt à la tête de ses Sénégalais en 1915 en montant à l'assaut d'une tranchée allemande. Il laissait une veuve inconsolable et trois enfants : Paul, un peu plus âgé que ma sœur et moi, et deux jumelles, Marie et Yvonne. Lors de notre séjour à Brest, nous nous fréquentions beaucoup. Plus tard, les relations s'espacèrent mais quelle ne fut pas notre surprise lorsqu'aux obsèques de notre père nous vîmes arriver les cousins "Santa", qui venaient de lire dans le journal l'avis de convoi. Les relations reprirent.

Paul avait perdu tout jeune sa femme morte en couches et avait vécu avec sa mère et ses sœurs qui élevaient le petit orphelin. Il était jusqu'à sa retraite attaché aux services des câbles transatlantiques.

Yvonne et Marie étaient professeures à l'institution Anne-Marie Javouhey à Brest. On sympathisa, on se revit, des lettres furent échangées.

Les trois officiers de la Coloniale avaient une sœur, Victorine, qui épousa un architecte brestois, Édouard Mocaër. Son fils, un autre Édouard, fut une des figures brestoises de l'entre-deux-guerres, peintre et illustrateur. Ma sœur eut l'occasion de lui rendre visite dans sa pittoresque maison "la demeure du Corsaire"

avec vue sur la rade de Brest. Très âgé, malgré le grand froid, il tint à assister aux obsèques de sa vieille cousine germaine, notre "tante Mélie", la compagne de son enfance.

#### La mère, Marie-Caroline Hargouarc'h (1855-1931)

Toute jeune, elle perdit ses parents au cours de la dernière épidémie de choléra. Elle nous menait parfois, ma sœur et moi, prier dans le cimetière près du monument aux victimes du choléra. Son petit frère et elle furent confiés à l'orphelinat, protégé par l'impératrice Eugénie depuis le voyage en Bretagne du couple impérial.

On sépara bientôt les deux enfants : Jacques, âgé de six à sept ans, fut confié à des fermiers de Guissény. Il devait jusqu'à sa mort travailler comme ouvrier agricole chez ses bienfaiteurs (nous le retrouverons plus loin). "Caroline", un peu plus âgée, fut, probablement vers dix ans, placée comme bonne chez une riche veuve de Brest.

Les enfants ne se revirent que bien des années plus tard. Il ne fut bien sûr pas question d'apprendre à lire aux orphelins, assurés d'un toit et nourris par la charité des bonnes âmes.

Caroline, fort intelligente, énergique, complètement illettrée, se débrouillait fort bien lorsque, repasseuse, elle dut tenir des comptes, ayant comme beaucoup d'analphabètes une prodigieuse mémoire. Elle usait, lorsque pendant la Grande Guerre elle nous prit en charge ma sœur et moi, d'une langue pittoresque, mêlant les termes crus de Rabelais à la préciosité des classiques, s'amalgamant fort bien avec le vocabulaire des matelots, tout cela au milieu de constructions bretonnes.

famille se retira à Rennes dans un pauvre logis dont ma mère garda toujours l'horreur. Elle évoquait plus tard les rats, les murs humides, l'avenir incertain. Marguerite avait été placée à Louannec.

Devant la pénurie d'argent, la jeune femme décida de chercher du travail. Elle fut éblouie par une annonce qui offrait des situations en Russie à des gouvernantes (c'était l'époque de l'alliance russe). Elle décida de s'expatrier, son mari la rejoindrait ensuite avec les petites, que pour le moment on confierait à leur grand-mère à Brest. Le 28 juin 1914, le jour même de l'attentat de Sarajevo qui devait déclencher la Première Guerre mondiale, elle se met en route ! Les deux époux allaient être séparés pendant vingt-sept mois ! Les deux petites filles vécurent à Brest entourées par l'affection de leurs grands-parents ; l'arrivée en congé de "tante Mélie" avec des jouets et des bonbons, avec ses rires et ses chansons, était une joie, un rayon de soleil.

## Le poilu de 1914-1918

Quelques jours après le départ de sa femme, Auguste Rouyer était mobilisé comme sergent au 71<sup>e</sup> Régiment d'infanterie. Il ne reçut désormais que de rares nouvelles de l'exilée, le courrier devant traverser les pays neutres, la Suède et la Norvège, puis l'Angleterre.

Les Bretons furent, dès l'offensive en Belgique, en première ligne. À Charleroi, ce fut la déroute. Le jeune soldat fut gravement blessé au bras par un éclat d'obus. On l'évacua vers un hôpital de campagne, derrière le front. Le médecin major déclara : "*Breton, donc alcoolique, vite amputation*" ! On préparait la salle d'opération lorsque retentirent des cris : "*Sauve qui peut, les Boches arrivent*" ! Les blessés relativement valides durent partir vers l'ouest à pied, puis en camion, avec un pansement sommaire.

Le malheureux sergent Rouyer trouva une voiture sanitaire qui l'abandonna dans la capitale. Errant sur les boulevards, il

rencontra des domestiques de grandes maisons qui, pris de pitié, le conduisirent à l'office : les soubrettes refirent son pansement, le valet lui permit de se laver et de se raser, la cuisinière lui prépara un repas soigné avec les reliefs de la table patronale. La nouvelle de l'arrivée du héros arriva au salon : Monsieur et Madame voulurent entendre le récit de la bataille, ils l'interrogèrent : "*Combien avez-vous tué de Boches*" ? Il dut avouer qu'il n'avait pas vu un seul Allemand. Hâbleur, il se serait taillé un franc succès avec le récit d'un combat héroïque à l'arme blanche. Mon père ne sut jamais mentir ni se mettre en valeur, et ses hôtes furent déçus.

Après une courte convalescence et une promotion, on lui proposa un emploi de bureau, son bras droit étant atteint. Mon père a toujours détesté la paperasserie, il était fervent patriote, ne voulait pas abandonner ses camarades, il repartit comme volontaire, faisant valoir qu'il était gaucher.

Plus tard, il montrait volontiers la vilaine cicatrice de son bras droit. Désormais, il allait participer à tous les combats de la Grande Guerre, de Verdun au chemin des Dames, trois fois blessé, décoré de la Croix de guerre, titulaire de deux citations.

À sa grande déception, il ne reçut la Légion d'honneur à titre militaire qu'en 1929, après la paix. Au cours d'un combat, il avait réussi à traîner le corps de son colonel hors des tranchées ; blessé lui-même, il apprit à l'hôpital qu'un autre s'était vanté de l'exploit et avait reçu la Légion d'honneur. Il ne protesta pas !

Il était animé d'un franc patriotisme, sans chauvinisme et sans haine pour ceux d'en face : certaines chansons de Botrel, certains articles des journaux de l'arrière l'exaspéraient, il nous défendait l'expression "*boche*", sauf lorsqu'il s'agissait d'un petit chien, trouvé sur la tombe d'un officier allemand, qu'il nous amena un jour et que nous appelions "*Boboche*". Lorsqu'on faisait des prisonniers, ils n'étaient jamais ni insultés ni dépouillés, on s'empressait de les soigner et de les nourrir.

L'accord était loin d'être parfait entre les "officiers d'occasion" comme lui et certains officiers de carrière.



Auguste Rouyer, blessé,  
avec ses filles



Avec ses camarades de combat  
(à gauche au premier rang)

Il déclara plus tard que son régiment avait totalement ignoré les mutineries de 1917, il disait son amertume cependant devant les erreurs de l'état-major et je me souviens de l'histoire des fusillés de Vingrey pris pour des déserteurs alors qu'ils venaient de s'évader.

## Interprète russe...

Quelques rares lettres étaient échangées entre les époux séparés. Mon père s'appliquait à copier les adresses en caractères cyrilliques en s'inspirant d'un modèle. Ses camarades le voyaient faire. L'un d'eux, farceur, dupe ou désirant arracher son ami à l'enfer des tranchées, avertit le colonel que le lieutenant Rouyer savait le russe. On demandait alors pour l'instruction des cadres de nos alliés des officiers français interprètes. Peu nombreux étaient alors nos nationaux qui connaissaient la langue de Tolstoï. Mon père eut beau protester, il fut affecté au camp de Mailly à l'arrière, on lui offrit une solde importante, des frais de représentation, un élégant costume sur mesure ! Il eut beau protester, on ne le croyait pas lorsqu'il déclarait se contenter de copier une adresse ! Ce qui aurait pu être considéré comme une bonne "planque" n'attirait personne, ceux qui lors de séjours en Russie avaient appris la langue du tsar ne s'en vantaient pas : les officiers russes, qui appartenaient à la noblesse, passaient pour orgueilleux, méprisant du haut de leurs titres les Français souvent jeunes prêtres, instituteurs ou petits bourgeois arrachés à la vie civile. Le courant ne passait pas, et puis chez les poilus on avait le plus grand mépris pour les "embusqués" et on préférait la camaraderie des tranchées aux élégantes réceptions.

Il fallut plusieurs mois pour que le général chef du camp renvoie le lieutenant à la boue des tranchées, pensant d'ailleurs qu'il avait bien joué la comédie ! Pendant ce temps-là, nombreux avaient été ses camarades que la guerre n'avait pas épargnés.

## "Minuit chrétien" entre les tranchées - Hiver 1917

Auguste Rouyer, protégé des Frères, enfant de chœur élève du collège de Lesneven, militant silloniste, avait cessé de pratiquer lorsque le pape Pie X condamna le *Sillon*. Marc Sangnier s'inclina, ses amis jouèrent un rôle important dans la vie religieuse et politique de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et il n'est pas sûr que sa lointaine influence ne se fasse pas encore sentir. Mon père garda toujours un grand respect pour la religion et le clergé, à la différence de ma mère, ulcérée par la condamnation pontificale.

Mon père avait gardé la belle voix qui émouvait les paroissiens de l'église Saint-Louis. En 1917, le front fut quelque temps stable, l'hiver fut terriblement froid, dans les tranchées. Allemands et Français souffraient et la guerre se prolongeait.

Pendant les fêtes de Noël, un accord tacite avait instauré une sorte de trêve, il y eut même des tentatives d'échanges de cigarettes et de chocolat, auxquelles le commandement français mit vite un terme. Le soir de Noël, alors que tous pensaient aux

fêtes familiales, désespérant de la fin du conflit, le lieutenant Rouyer se dressa seul entre les tranchées et entonna le chant populaire des messes de minuit "Minuit chrétien". Il n'y eut aucune intervention des tranchées d'en face. La cible était pourtant toute proche. L'ancien enfant de chœur faillit avoir un blâme de son colonel !

## Les époux se retrouvent - Fin 1916

Ma mère vivait en Russie, gouvernante institutrice dans des familles de l'aristocratie. Elle avait vécu à Moscou, à Sotchi, au bord de la Mer Noire, et enfin à Tsarkoïéselo, résidence du tsar. Elle était fort appréciée et faisait des économies pour son retour en France. Peut-être démobilisé avec la victoire, son époux la rejoindrait en Russie où les Français étaient très appréciés.

Elle eut l'occasion de voir, prenant le train, le fameux Rasputine dont l'éclat de ses yeux la frappa. La noblesse, les officiers parents de ses élèves ne cachaient pas leur haine pour le moujik qui s'était emparé de l'esprit des souverains.

Dans les familles de la noblesse, à la cour même, on était inquiet. Le père d'une de ses élèves lui déclara que la révolution se préparait et lui conseilla de fuir au plus tôt ; elle obtint difficilement un passeport du consulat et prit un bateau.

À la frontière, des soviets s'étaient formés et elle fut dépouillée d'une partie de son avoir ; elle garda le superbe manteau d'astrakan que plus tard elle fut contrainte de vendre.

Le voyage fut pénible, en hiver dans la tempête de la mer du Nord, elle traversa la Suède, la Norvège, aborda en Angleterre d'où elle parvint au Havre.

Mon père obtint une longue permission, sa femme put séjourner à Dennemont<sup>2</sup>, au repos à l'arrière. Mes parents ont toujours évoqué avec émotion le souvenir de leurs retrouvailles dans cette station prévue pour le repos du guerrier. Loin de la bataille, on pouvait se promener, oublier le danger, assister au théâtre aux armées.

Il fallut cependant se séparer, mon père retourna sur le front, ma mère vécut quelque temps à Brest chez ses beaux-parents. On décida de mettre les enfants en pension, et ma mère trouva un poste de secrétaire au consulat américain. Auparavant, elle avait résidé chez deux demoiselles anglaises qui, vivant depuis des années à Brest, ne savaient pas dix mots de français. Elle se passionna pour l'étude de l'anglais. Le consul l'appréciait, mais son ignorance de la dactylographie ne lui permit pas de garder le poste.

## Premier janvier 1918 – on écrit au Papa au front

Le 1<sup>er</sup> janvier 1918

Cher papa,

Aujourd'hui premier janvier je suis cher ma grand-mère est je vaît partir a se soir a 5 heure et demie. Je suis trai contente que tu a dit a maman es que tu vœu me donner des sous pour mez étrennes, je te merci beaucoup de ce que tu vœu faire pour moi et Marguerite. Marguerite joue avec grand-père, grand mère fait son tricot, maman nous coup des chemises de nuit.

<sup>2</sup> Dennemont : il existe une localité de Follainville-Dennemont en région parisienne (près de Mantes-la-Jolie).

*Maman n'a pas travailler hier car aujourd'hui elle s'est occupée de nous, on a pris une Purgation, on a mangé une espèce de chocolat après on a mangé du tilleul et on est resté dans notre lit pendant 14 heures, a la fin on a été méchantes mais on ne recommencera plus, il est 4 heures et on va goûter, grand-mère est allé nous choffer le café est on a manger de bon cœur. Marguerite elle na pas fain maiz elle aura fain toute a l'heure. Au revoir mon cher papa et bonne année.*

Annick.

*Bonne année mon cher papa chéri, je t'aime et je pense à toi, je voudrais t'embrasser. Au revoir (sans doute copie d'un modèle). Margot.*

*Mon petit chéri, voici une lettre des petites. Il fait affreusement froid, je pense à toi là-bas.*

## Journaliste entre les deux guerres

On offrit à mon père au moment de la démobilisation de rester dans l'armée. S'il ne manquait pas de courage, les servitudes militaires lui déplaisaient et puis lui, le valeureux officier de la guerre des tranchées, proposé pour le grade de capitaine, devait rétrograder et devenir simple sous-lieutenant. Il est vrai qu'on lui laissait entrevoir une promotion rapide, une carrière qui pourrait aboutir au grade de commandant et une confortable retraite. Sans profession définie, sans capitaux, malgré la perspective du chômage, il refusa. Ma mère lui fit toujours grief de cette attitude, combien de fois nous avons entendu "Ah ! Si tu étais resté dans l'armée !" Mon père n'était pas fait pour la discipline militaire !

## Brest (1918-1921)

Il fonde dans la vieille cité l'Union Nationale des Combattants (UNC), avec pour devise "Unis comme au front". Il crée aussi, fidèle à son vieil idéal sillonniste, hostile au capitalisme, une coopérative d'achats destinée à aider la vie difficile des survivants de la guerre, de leurs veuves et de leurs enfants. Mais le commerce séduit moins le fondateur de la "Coop" que l'organisation de fêtes. Le théâtre avait un franc succès à une époque où on ignorait radio et télé, et où le cinéma muet commençait seulement sa carrière avec Charlot et Rigadin. On récitait des monologues troupiers, on chantait les airs sentimentaux à la mode, on représentait même des pièces de théâtre avec de jeunes amateurs.

## Nantes (1921-1924)

En 1921, nous quittons Brest pour Nantes. Mon père y devient Secrétaire de l'UNC et rédacteur du journal de l'organisation. De faibles appointements, une vie difficile, les tentations du café et des copains... Le dimanche, mon père présidait l'inauguration des monuments aux morts dans les villages : discours patriotiques, banquets, vins d'honneur. Au lendemain de la Grande Guerre, on recevait des délégations d'Anglais et d'Américains. De "charmantes fillettes" (c'était ma sœur et moi) offraient des fleurs, recevaient des baisers. Un jour, je dus faire une petite allocution en anglais que ma mère m'avait fait ap-

prendre par cœur. Elle était adressée à un Anglais, aveugle de guerre. J'ai pris en horreur ce genre de manifestations, mais il fallait obéir : "il y en a qui seraient si fières", disait mon père.

## Quimperlé (1924-1929)

Au retour à Nantes nous apprenons que nous allons déménager ! Mon père, parmi ses camarades, comptait Alexandre Cathrine, un vaillant combattant de la guerre des tranchées, ils se tutoyaient malgré les différences sociales : Cathrine dirigeait à Lorient un important journal, le *Nouvelliste du Morbihan*, habitait une sorte de château à Saint-Rivalin. Il proposa à mon père la direction d'une filiale de son journal, un hebdomadaire, imprimé en même temps que la feuille lorientaise mais avec des pages consacrées à Quimperlé.

En liaison avec son patron Cathrine, il rédigerait donc *L'Éclair du Finistère*. La famille s'installerait dans la principale rue de la ville dans une maison avec un petit jardin appartenant au patron. Ma mère était enchantée : elle avait une demeure, mon père allait s'arracher aux tentations des cafés nantais et d'une certaine vie de bohème qui lui plaisait, les deux filles (je venais de passer le certificat d'études avec mention très bien) seraient élèves de l'école primaire supérieure réputée, elles y prépareraient le concours d'École Normale, elle les voyait institutrices et – pourquoi pas ? – professeures...

En route pour Quimperlé, où devait se dérouler la plus grande partie de mon existence et où serait notre tombe familiale.

## La Légion d'honneur

Mon père eut la grande joie en 1929 d'être fait Chevalier de la Légion d'honneur. Il avait déjà été décoré de la Médaille de Verdun.

## Quimper (1930-1940)

M. Cathrine épousa une jeune femme, qui jugea que *l'Eclair du Finistère* n'était pas assez rentable et elle convainquit son mari de concentrer ses capitaux uniquement sur le *Nouvelliste du Morbihan*.

On fit diverses propositions à mon père mais on entendit une phrase souvent prononcée "je ne vendrai pas ma plume". Le héros "retomba sur ses pattes".

Ma mère anxieuse vit enfin une heureuse conclusion à ses affres de ménagère. Il se fondait à Rennes un journal régional, d'une gauche modérée, qui devait concurrencer le fameux *Ouest-Eclair* (devenu aujourd'hui *Ouest-France*). On demanda à mon père d'en être le correspondant à Quimper.

## La guerre 1939-1945

### Mareuil-sur-Lay, 1940

Dès le début des hostilités, le vieux poilu de 1914 voulut reprendre du service.

Devant la bonne volonté du lieutenant de réserve que son âge écartait bien sûr d'un service actif, l'autorité militaire donna à mon père la direction du camp de Mareuil-sur-Lay en Vendée.



*Remise de la Légion d'honneur à Auguste Rouyer*

*Au premier rang :*

*Jean Savina, Andrée Caradec, Germaine Kerroux, Anne Rouyer, Auguste Rouyer, Julie Rouyer, Marguerite Rouyer, Émilie Rouyer*

*Au second rang :*

*deux inconnus, Mme Trochet, M. Hotte, Mme et M. Caradec, Mme Savina, M. Trochet, M. Frédouet*

Comme dans toutes les guerres, les belligérants, par précaution, internèrent dans des camps les civils appartenant aux pays ennemis. La plupart des captifs à Mareuil étaient des Allemands, ingénieurs travaillant dans des usines françaises, ou commerçants surpris en France par la déclaration de guerre.

Mais il y avait aussi des citoyens allemands, juifs réfugiés depuis les persécutions nazies, qui souhaitaient la victoire de leur patrie d'adoption et se sentaient à l'abri au cœur du bocage vendéen.

Mon père, avec quelques vieux réservistes, assura une surveillance débonnaire d'autant plus que les internés ne cherchaient pas à fuir. Le ravitaillement dans ce pays rural était relativement facile. Tout ce petit monde menait une vie bien calme avec un géôlier compatissant.

Hélas, on devine la suite ! Lorsque mon père vit le danger que couraient les enfants d'Israël, il organisa leur fuite. Le vieux lieutenant proposa à ses ouailles, s'ils le voulaient, de prendre la clef des champs. Il leur fournit des provisions, de faux papiers, l'argent dont il disposait.

On peut supposer qu'ils purent franchir la ligne de démarcation relativement proche et à cette date peu surveillée.

Quand les troupes allemandes arrivèrent au village, ils libérèrent leurs compatriotes. Les anciens prisonniers vantèrent tellement l'humanité du Commandant qu'ils obtinrent la libération de leur géôlier.

Le comble, c'est qu'aucun d'entre eux ne signala le départ des Juifs.

Vint la fête Nationale, le 14 juillet. Mon père, toujours en uniforme et arborant sa Légion d'honneur, suivi de ses troupes qui avaient trouvé à Mareuil une bonne planque, se rendit, drapeau tricolore à la tête du cortège patriotique, chantant la *Marseillaise*, au monument aux morts, sous les yeux ébahis de la population et des occupants qui ne réagirent pas. Une cérémonie semblable fut sans doute unique en France ! Elle est restée inconnue.

## **Retour à Quimper**

Mon père rejoignit sa femme qui s'était réfugiée à Tréogan dans le village où sa sœur Germaine était institutrice. Dans le

train, son uniforme suscitait la curiosité : on sait que les Allemands avaient fait partout la rafle des militaires dans les casernes et les bureaux.

Les anciens combattants de la Grande Guerre se retrouvèrent parfois derrière les barbelés en Allemagne en compagnie de militaires qui avaient à l'arrière cru trouver une sinécure.

Le vieux lieutenant, sans formalités, sans aucune démarche, sans jamais se cacher, jouit d'une entière liberté.

Il ne s'en étonnait même pas : *"Tu vois, je retombe toujours sur mes pattes !"* fut de nouveau entendu. Sa femme à Tréogan l'avait accueilli par un maladroit *"Mais tu n'es donc pas prisonnier ?"*

À Lorient, mon père se refuse à collaborer avec un journalisme trop compromis avec la collaboration. Grâce à des amis, il obtint un poste dans les services du Secours National, à Quimper.

Ma mère reconstruisit son foyer, heureuse d'ailleurs de quitter un port qu'elle jugeait vulgaire, pour la noble préfecture du Finistère.

Au Secours National, il s'agissait, en contact avec la Croix-Rouge et les organisations humanitaires, de se rendre dans les communes pour étudier les situations et pourvoir aux besoins des plus défavorisés.

Nouveau déménagement, et voilà notre homme avec sa bicyclette comme jadis courant les chemins. Il ne profita jamais de la situation pour ramener de ses pérégrinations un peu de ravitaillement, au grand déplaisir de ma mère.

Ma mère heureusement se rendait souvent chez sa sœur Germaine, institutrice de village, et revenait chargée de beurre et de porc, je l'aidais en courant à bicyclette les chemins vers les fermes accueillantes ou les coins où on me signalait, par un papier déposé dans la boîte à lettres, "on a tué" (le porc ou le veau abattu clandestinement). Les colis partaient vers les prisonniers ou vers les cousins défavorisés des villes.

Ma mère trouva une avantageuse combinaison : elle prit des pensionnaires, le plus souvent des jeunes filles qui suivaient à Quimper des cours de couture ou de sténo. Les familles la rémunéraient sous forme de denrées ; s'il est vrai que bien des Français, surtout dans les villes, devaient se contenter des rations fournies par les tickets de ravitaillement, d'autres étaient favorisés : cultivateurs et leurs parents, meuniers, certains commerçants. amais la débrouillardise ne fut autant à l'honneur et le troc une méthode de vente !

Mes parents s'entendaient fort bien avec leurs pensionnaires qui plus tard se rappelaient les moments heureux de leur jeunesse à Quimper.

Mon père ne rapportait rien de ses promenades à la campagne, sinon du courrier que résistants et maquisards lui confiaient. Ma mère et lui vibraient aux appels de Londres, avaient la plus grande admiration pour le général de Gaulle.

Mon père toutefois, comme beaucoup d'anciens combattants, gardait respect pour le Maréchal et attribuait ses erreurs à son entourage ou à la sénilité.

## Après 1945

La guerre terminée, le Secours National, suspect de relents pétainistes, est supprimé et voilà le vieux poilu qui reprend l'uniforme.

Il est nommé directeur du foyer FFI sur les quais de l'Odet. Le chansonnier retrouve sa verve pour amuser les jeunes. Mais bientôt cette structure est intégrée dans la garnison et le vieil "anarchiste conservateur", comme avait dit de lui un ami, a bien trop peur de perdre son indépendance.

Alors l'ancien journaliste retrouve sa première profession. M. Autrou, fabricant de papiers et cartons, le prend comme représentant. Le voilà de nouveau à bicyclette faisant l'article dans les petits magasins, inscrivant des commandes...

## Les dernières années

À cette époque, à Quimper, il est renversé par un automobiliste trop pressé : fracture du bassin. Il marcha de plus en plus difficilement et dut abandonner son travail.

Ma mère et lui vécurent de la retraite des journalistes de l'Ouest que ma mère, malgré vents et marées, avait patiemment constituée. Ils faisaient tous deux de fréquents séjours chez leurs enfants et chez la "tante Germaine".

Ma mère mourut en 1957.

Désormais notre père se partagea entre son appartement de Quimper, où flottait l'âme de la disparue, et les maisons de ses enfants à Quimperlé et à Tours. Son gendre fut un modèle de gentillesse, de patience, de compréhension affectueuse. Ils étaient pourtant bien différents. Le grand-père trouva près des quatre enfants de sa fille aînée un auditoire prêt à écouter l'histoire de sa vie aventureuse. Il s'attacha particulièrement au petit dernier, Yves, avec lequel il e sentait bien des affinités.

Un jour de juin 1968, il voulut absolument se rendre à Quimper pour soutenir par son suffrage son cher de Gaulle.

L'ancien poilu, qui avait échappé à la mitraille de Verdun, fit une chute dans l'escalier, il était dans le coma quand il fut transporté à l'hôpital ; au bout de quelques jours, sans souffrances, il ne se réveilla pas. ◆

## Ascendance simplifiée :

1 François **BRILLET**, l'auteur,

2 Raymond Louis Marie **BRILLET**, ° 11/02.1908 QUIMPERLÉ, + 02.10.1984 QUIMPERLÉ,

3 Anne Amélie Marie **ROUYER** ° 05.01.1911 PERROS-GUIRREC, + 12.03.1997 QUIMPERLÉ, x 06.09.1939 PERROS-GUIRREC,

6 Auguste **ROUYER**, ° 02.06.1887 BREST, + 03.07.1968 QUIMPERLÉ,

7 Julie Marie Renée Yvonne **KERROUX**, ° 27.05.1888 PLEUMEUR-GAUTIER, + 07.01.1957 QUIMPER, x 04.04.1910 PERROS-GUIRREC,

12 Victor **ROUYER** (voir le tableau supra)

13 Marie Caroline **HARGOUARCH** (voir le tableau supra).

# Faits divers, faits d'hier

## Relevés dans *La Dépêche de Brest*

### **Saint-Goazec. — On nous écrit : Tué par la foudre.**

— Le 29 juillet, vers six heures, la foudre a tué un jeune homme qui, monté sur une charrette, y entassait de l'herbe que lui passait une autre personne. La victime, le jeune Louarn<sup>1</sup>, âgé de 15 ans, est orphelin. Du même coup, le cheval attelé à ladite charrette a été tué net. Le cheval appartenait au curé de Saint-Goazec et est estimé 450 francs.

**2 août 1892**

### **Scaër. — On nous écrit : La foudre dans une maison.**

— Dimanche, vers quatre heures du soir, la foudre est tombée sur la maison Belléguic, au bourg. Elle est entrée par la cheminée, qui a été en partie endommagée, et est ressortie on ne sait au juste par où.

Au premier étage, où habitent M<sup>lles</sup> Ollivier, elle a cassé un certain nombre d'assiettes et deux carreaux de vitre ; de plus, M<sup>lle</sup> Marguerite Ollivier a été renversée par le choc et légèrement atteinte aux mains, aux bras et à la figure, par le fluide électrique, ce qui lui a occasionné de très légères brûlures.

Au rez-de-chaussée, la femme Allain, qui faisait des crêpes, fut aussi renversée, ainsi que plusieurs personnes qui se trouvaient chez elle ; mais elles n'eurent aucun mal ; quelques assiettes et un carreau ont été brisés.

Les dégâts sont évalués à 22 fr., soit dix francs pour le propriétaire, huit pour M<sup>lles</sup> Ollivier et quatre pour la femme Allain.

**3 août 1892.**

### **Sarah Bernhardt dans le Finistère.**

— Sarah Bernhardt est arrivée à Bénodet, accompagnée de ses deux nièces. Elle est descendue au Grand-Hôtel, où elle compte rester un mois environ. Elle attend pour la fin de la semaine son fils et sa belle-fille.

**5 août 1892**

### **Morlaix. — On nous écrit le 6 : Un noyé.**

— Le cadavre du nommé Dourver<sup>2</sup> (Jean-Marie), ouvrier mécanicien chez M. Gilet, à Morlaix, a été trouvé ce matin dans le bassin, près du viaduc, en face la maison de M. E. Pujo. La mort remonte à plusieurs jours et le cadavre était presque méconnaissable. La victime, âgée de 49 ans, laisse une veuve, six enfants et un orphelin qu'il avait recueilli. Dourver parlait souvent de suicide. Il avait quitté son domicile dans la nuit de dimanche à lundi, vers trois heures du matin, après une discussion avec sa famille et en proie à des idées noires. On ne l'avait pas revu depuis ce jour.

**7 août 1892**

### **ASSISES DU FINISTÈRE, SESSION EXTRAORDINAIRE**

#### **Quimper, le 8 août, 6 h. 33 soir.**

#### **Audience du 8 août**

#### **5e affaire. Vol et complicité.**

— La mère et le fils, triste exemple, comparaissent sur le même banc et sous l'accusation ci-dessus.

Poupon (Corentin-Yves), âgé de 25 ans, aide-cultivateur, et Marie-Françoise Cuzon, femme Poupon, âgée de 52 ans, habitent tous deux la commune de Pleuven. Ils font assez triste figure sur le banc où ils sont côte à côte.

Voici les faits qui leur sont reprochés :

Le dimanche 12 juin dernier, Corentin Poupon se rendit au village de Prajour, en la commune de Pleuven, et là, en l'absence des époux Queffélec, marchands de chiffons, il s'introduisit dans leur maison, après avoir, avec une pelle, soulevé et renversé la porte. Il chercha dans l'armoire et dans les lits de l'argent qu'il supposait y être caché et, après avoir tout bouleversé, il finit par trouver dans la paillasse d'un lit une somme de quatorze francs, qui composait pour ainsi dire toute la fortune des époux Queffélec, et dont il s'empara. Il partagea aussitôt cet argent avec sa mère, Marie Cuzon, femme Poupon, qui l'avait accompagné et qui était restée faire le guet auprès de la porte de la maison. C'est même sur les instiga-

<sup>1</sup> Pierre Jean Marie Louarn, né le 11 février 1877 à Châteauneuf du Faou, fils de Jacques, cultivateur (°10.03.1838 à St-Goazec, +28.10.1889 à Châteauneuf du Faou) et Marie Renée Morvan (°03.01.1846, +14.05.1885 à Châteauneuf du Faou), mariés le 14 octobre 1866 à Châteauneuf du Faou.

<sup>2</sup> Jean Marie Dourver, serrurier (°11.07.1843 à Ploujean, + à Morlaix, fils de Bernard et de Marie Jeanne Choquer), a épousé le 8 septembre 1866 à Morlaix Anne Marie Menguy, cigarière employée au tabac (°09.11.1842 à Plestin-les Grèves, fille de Vincent et Marie Josèphe Le Fournis, +26.10.1908 à Morlaix). Enfants du couple :

- Marie Joséphine, ° 27.12.1866 à Morlaix, +30.04.1869 à Ploujean ;

- Jean René, ° 27.12.1867 à Ploujean, +06.01.1868 à Plougasnou ;

- Philomène, ° 01.02.1870 à Ploujean, +15.05.1932 à Ploujean, x17.02.1896 à Morlaix Louis Marie Le Menn, °02.07.1869 à Ploujean, +02.08.1935 Morlaix. Il est tonnelier, elle couturière.

- Jeanne Marie, °11.12.1871 à Ploujean, +05.11.1912 à Ploujean, x17.02.1896 à Morlaix François Mathurin Ronvel (°12.11.1870 à Ploujean, +04.07.1914 à Ploujean). Il est journalier, elle repasseuse.

- Marguerite Alexandrine, °02.02.1873 à Ploujean,

- Marie, °25.03.1874 à Ploujean, +17.01.1876 à Ploujean ;

- Marie, °11.06.1877 à Ploujean, +02.03.1878 à Ploujean ;

- Françoise, °12.06.1877 à Ploujean, (+ sous le prénom d'Euphrasine le 09.04.1882 à Ploujean ?) ;

- Jean Marie, °07.01.1880 à Ploujean, +21.03.1938 Ploujean.

- Marie, °29.07.1882 à Ploujean, + 23.03.1940 à Ploujean, +23.03.1940 ploujean, x 09.11.1903 à Morlaix Alain Marie CALLAREC. Il est couvreur, elle couturière ;

- Pierre Marie, ° ?, +à 9 mois 17.0.1886 à Ploujean ;

- Clotilde Marie, °22.11.1889 à Ploujean, + 24.12.1891 à Ploujean.

Jacob (Jean-Marie) et Guivarc'h (Yves), matelots, a chaviré à environ trois milles de la côte de Plouescat. L'équipage a pu se maintenir sur l'eau et a été recueilli, dix minutes après l'accident, par le bateau *Christine*, monté par Kermoal (Jean-Marie), patron, Oupier (René) et Baron (François), matelots. La *Christine* a pu, avec beaucoup de peine, remorquer la *Joséphine* jusqu'à la côte de Plouescat.

Moaligou et ses deux matelots perdent des hameçons et des cordes pour une somme d'environ 200 fr.

**10 octobre 1892.**

### **Plonévez-Lochrist. — On nous écrit : Accident mortel.**

— Jeudi dernier, 6 courant, pendant que des cultivateurs qui venaient de la grève avec des charrettes chargées de sable dinaient, après avoir dételé, des enfants s'amusaient sur la charrette, prenant du sable à pleines mains et le jetant. Tout à coup, par suite d'une diminution de poids du chargement et cédant au poids d'un des enfants, le petit Maximy,<sup>15</sup> qui se balançait sur la sous-ventrière, les brancards s'abattent, et le malheureux enfant a le crâne fracassé.

Les parents, appelés en toute hâte, n'ont pu relever qu'un cadavre.

**11 octobre 1892.**

*Cette rubrique du LIEN se fait souvent l'écho des accidents de mer. L'article suivant de la Dépêche récapitule les accidents maritimes de 1890.*

### **Les naufrages en 1890**

La dernière statistique connue des naufrages et autres accidents de la mer est celle de 1890. Elle nous révèle que le total des Français qui ont péri sur mer au cours de cette année est de. 756 : 360 par suite de naufrages et d'échouements et 396 par suite d'accidents en dehors des naufrages.

Les navires français naufragés ou échoués s'élèvent au nombre, de 338 ; 333 appartenaient à la marine marchande.

Dans ces 338 naufrages, les bâtiments ont perdu 291 hommes d'équipage et 69 passagers français, plus 5 étrangers. Les plus fortes pertes ont été faites par les ports du littoral de la Manche, dans les mers du Nord et dans l'Océan.

Parmi ces bateaux qui ont été anéantis ou simplement démolis par la mer, les uns voyageaient au long cours, au cabotage, ou au bornage ; d'autres allaient à la grande pêche ou à la petite pêche ; quelques-uns faisaient le pilotage ; le plus petit nombre était consacré à la navigation de plaisance.

Les marins qui ont péri à Terre-Neuve sont au nombre de 67 ; ceux qui ont trouvé la mort dans les mers d'Islande étaient au nom-

bre de 18. Une seule goélette, la *Bretagne*, partie de Saint-Malo le 3 mars, à destination de Saint-Pierre (Terre-Neuve), a disparu dans la traversée : elle était montée par 44 hommes. C'est le naufrage qui nous a coûté le plus d'hommes dans l'année.

La petite pêche a eu 114 victimes, appartenant en presque totalité aux ports échelonnés de Dunkerque à La Rochelle. Le littoral sud de la France n'en compte que 3 et l'Algérie 10.

Sur 86 bateaux de pêche sombrés, brisés ou disparus, 19 ont perdu la totalité de leurs équipages. La liste des sinistres est émouvante dans son laconisme. C'est la *Marie*, de Dinan, qui a quitté Plouër le 21 janvier, et qui n'a jamais reparu. Son équipage se composait de quatre hommes. Des épaves apportées par la mer ont confirmé le sinistre. La *Reine des Hovas*, des Sables, a sombré avec six hommes d'équipage, le 14 février, au large des Sables. La chaloupe *Rose* de Foncillon s'est perdue le même jour avec quatre hommes. La *Sainte-Anne d'Auray* et neuf hommes ont péri dans la nuit du 20 au 21 mai, à 10 milles dans le sud de Belle-Isle. Des avirons et des filets, reconnus pour leur avoir appartenu, ont été trouvés en mer, mais aucun vestige humain n'a reparu. Combien sommes-nous forcés de passer sous silence ?

A ces 360 Français qui ont péri dans les naufrages et les échouements, il convient d'ajouter 44 étrangers qui ont trouvé la mort dans nos eaux territoriales.

**11 octobre 1892.**

### **Brest pendant le mois de septembre.**

— La situation sanitaire à Brest pendant le mois de septembre a été des plus satisfaisantes. On a enregistré 127 décès, qui se répartissent ainsi : fièvre typhoïde ou muqueuse, 1 ; diphtérie, croup, angine couenneuse, 1 ; phthisie pulmonaire, 15 ; tumeur, 7 ; méningite simple, 8 ; congestion et hémorragie cérébrale, 7 ; paralysie, 1 ; maladies organiques du cœur, 1 ; bronchite aiguë, 1 ; bronchite chronique, 18 ; pneumonie, broncho-pneumonie, 7 ; diarrhée, gastro-entérite, 19 ; débilité congénitale, vice de conformation, 15 ; sénilité, 7 ; autre mort violente, 1 ; autres causes de mort, 15 ; causes restées inconnues, 3. Les 19 cas de diarrhée ou gastro-entérite concernent 15 enfants de moins d'un an ; une personne de 20 à 39 ans, deux de 40 à 59 ans et une de 60 ans et au delà.

Au mois de septembre 1891, 143 naissances et 165 décès avaient été enregistrés, dont 44 cas de diarrhée ou gastro-entérite concernant 38 enfants de moins d'un an, trois personnes de 20 à 39 ans et trois autres de 40 à 59 ans.

On peut donc dire que l'état sanitaire à Brest est excellent.

Ajoutons qu'il y a eu pendant le mois 151 naissances, 9 morts-nés, 37 mariages et 2 divorces.

**12 octobre 1892.**

<sup>15</sup> L'enfant était le petit Max de Maximy, âgé de cinq ans et neuf mois, né à Moulherne (Maine-et-Loir), fils d'Auguste de Maximy, vétérinaire, et de Marie Gabrielle Héllard, receveuse des Postes.

# Le Lien

du Centre Généalogique du Finistère



## sommaire

Nos joies, nos peines	p. I	Mise à jour Recif de Juin / Juillet 2021	p. IX à XI
Nouvelles des Antennes	p. II	Appel à articles	
In Memoriam		Renouvellement adhésion 2022	p. XII à XIII
Agenda / Mise à jour des comptes	p. III	Elections 2022 au CGF	p. XIV
Généabank		Salon Généalogique de Paris	p. XV
Nouveaux adhérents	p. IV à VII	à la mairie du XV <sup>e</sup>	
Questions des adhérents / Entraide	p. VIII	Salon Génearhuys 56	p. XVI

## nos joies, nos peines

### Naissance :

Ariane est très fière de vous annoncer la naissance, le 12 juillet à Antony, de son petit frère Solal chez Helori-Mael et Laure GAUDÉ VILLOING, 23<sup>e</sup> petit-enfant de Patricia et Alain GAUDÉ (CGF 2878 et 3627 M).

*Nos félicitations aux parents et grands-parents et nos vœux de longue et heureuse vie au bébé.*

### Décès :

Madame Jeanne CLOAREC née QUEGUINER (CGF 1853 M) est décédée le 20 juin 2021 à Morlaix. Elle a beaucoup oeuvré pour le CGF en faisant de nombreux relevés.

Monsieur Noël JOLIVET (CGF 1934 M) est décédé le 6 juillet 2021 à Morlaix.

Monsieur Jean CAROFF (CGF 4281 M), ancien président de l'antenne de Morlaix, est décédé le 21 août 2021 à Morlaix.

*A leurs familles dans la peine, nous présentons nos bien sincères condoléances.*

### Distinction :

Monsieur Claude-Youenn ROUSSEL (CGF 5753 M) a été nommé le 12 mai 2021, chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres.

**Dernier délai pour transmettre à la rédaction du LIEN vos demandes d'insertion dans le n° 160 :**

**4 NOVEMBRE 2021**

## CENTRE GENEALOGIQUE DU FINISTERE

Siège social : Salle municipale, rue du Commandant Tissot, 29200 BREST

### A ADRESSER A VOTRE ANTENNE DE RATTACHEMENT

**Antenne de Brest :**  
Salle municipale, Rue du Commandant Tissot 29200 BREST

**Antenne de Morlaix :**  
Place Onésime Krébel 29600 MORLAIX

**Antenne de Quimper :**  
4 Rue Félix Le Dantec, zone de Creac'h Guen 29000 QUIMPER

## RENOUVELLEMENT DE COTISATION AU CGF OU D'ABONNEMENT AU LIEN POUR L'ANNEE 2022

### Consignes :

#### 1<sup>er</sup> cas : règlement par CB :

**Veillez vous connecter sur notre site à l'adresse suivante : <https://cgf.bzh>**

**Ce paiement est entièrement sécurisé. Vous recevrez un SMS sur votre téléphone portable, avec un code à saisir pour confirmer votre règlement. Utilisez cette formule dans la mesure du possible, car en raison des automatismes qui y sont liés, cela soulage le travail de nos bénévoles.**

#### 2<sup>ème</sup> cas : règlement par Pay-Pal :

**Pour les personnes à l'étranger, vous avez la possibilité de payer par Pay-Pal. Dans ce cas, nous contacter par courriel à l'adresse suivante : [cg29@cgf.bzh](mailto:cg29@cgf.bzh)**

#### 3<sup>ème</sup> cas : règlement par chèque :

**Merci de renseigner les documents qui suivent.**

**Vos renouvellements d'adhésion sont à adresser, avec votre chèque à l'ordre du Centre Généalogique du Finistère, à l'antenne de rattachement de votre choix.**

### ATTENTION !

#### **Généabank :**

Rappel : la distribution des points Généabank du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, se fera le 6 janvier. Soyez prévoyant(e) en réglant votre cotisation à temps, pour bien démarrer la nouvelle année.

A titre informatif, les comptes généabank des personnes qui renouvelleront après le 31 janvier ne seront crédités que de 600 points au lieu de 900 si le renouvellement s'effectue jusqu'au 28 février et de 300 points pour un renouvellement en mars.

#### **Expédition du Lien**

Si votre renouvellement de cotisation intervient après le 15 février (pour le Lien du premier trimestre) et le 14 juin (pour le deuxième trimestre), merci de prévoir un règlement complémentaire de 6,85 € par Lien paru, le tarif «envoi de groupe» ne s'appliquant plus. Ainsi toute personne qui renouvellera sa cotisation après le 1<sup>er</sup> juin 2021 devra joindre à son règlement 9, 93 € pour l'expédition de deux revues (premier et deuxième trimestre).

### ABONNEMENT AUX QUATRE NUMEROS 2020 DE LA REVUE LE LIEN SANS ÊTRE ADHÉRENT : 29 €

Nom :

Prénom :

Adresse : N° :

Rue :

Lieu-dit :

Code Postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone :

N° de téléphone portable :

Adresse électronique :

*Chèque à libeller à l'ordre du Centre Généalogique du Finistère et à renvoyer au siège social de l'association :*

**CGF Salle municipale rue du Commandant Tissot 29200 BREST**

*NB : Le paiement par CB n'est pas possible pour un simple abonnement à la revue.*

# RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU CGF POUR L'ANNEE 2022

Valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022 avec règlement par chèque

Imprimé à n'utiliser que si vous n'optez pas pour le règlement sécurisé par Carte Bancaire mis en place par le CGF

## 1- J'INDIQUE MON ANTENNE DE RATTACHEMENT POUR MON RENOUVELLEMENT D'ADHESION

BREST		MORLAIX		QUIMPER	
-------	--	---------	--	---------	--

## 2- JE RENSEIGNE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

ADHERENT N° :

Mr  Mme  Mlle

Nom :

Antenne de rattachement :

Nom de jeune fille\* :

Prénom :

Adresse : N° :

Rue :

Lieu-dit :

Code Postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone\* :

N° de téléphone portable\* :

Adresse électronique :

Date de naissance :

Lieu de naissance\* :

Profession\* :

\* : mention facultative mais souhaitée

(A REMPLIR PAR LA DEUXIÈME PERSONNE DANS LE CAS D'UN RENOUVELLEMENT "COUPLE" OU "DUO")

ADHERENT N° :

Mr  Mme  Mlle

Nom :

Nom de jeune fille\* :

Prénom :

Adresse : N° :

Rue :

Lieu-dit :

Code Postal :

Ville :

Pays :

N° de téléphone\* :

N° de téléphone portable\* :

Adresse électronique :

Date de naissance :

Lieu de naissance\* :

Profession\* :

\* : mention facultative mais souhaitée

## 3- JE CHOISIS MA FORMULE D'ADHESION :

Cotisations	Conditions	Montant dû	Choix
Cotisation annuelle avec abonnement au Lien et accès aux bases sur Internet <sup>1</sup> : donne la qualité de membre 26 € (44 € pour Duo) + abonnement préférentiel au Lien (18 €), qui donne en sus accès aux bases informatiques en nos locaux et sur Internet, via GENEABANK avec attribution de codes personnalisés.	Personne seule	44 €	<input type="checkbox"/>
	Duo <sup>2</sup>	62 €	<input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle : donne la qualité de membre (pas de revue, ni d'accès aux bases par Internet, accès aux bases uniquement en salle de lecture dans les antennes)	Personne seule	26 €	<input type="checkbox"/>
	Duo <sup>2</sup>	44 €	<input type="checkbox"/>

<sup>1</sup> Cette formule vous permet de recevoir les codes d'accès personnalisés pour consulter, via Internet, les bases de données du CGF (RECIF, BAGAD, HORSEC, DECRETS, TUTELLES ... ainsi que la base de données GENEABANK.

<sup>2</sup> La formule Duo peut être souscrite par des couples mariés ou non, un parent et son enfant, un frère et une soeur, etc...

"J'autorise le Centre Généalogique du Finistère à collecter les informations portées sur ce bulletin d'inscription ou de renouvellement de cotisation et à m'adresser des courriels (lettres d'information notamment). oui  non

Nous vous rappelons que vos données personnelles NE SONT JAMAIS partagées avec des sociétés commerciales.

Via le site du CGF (<http://recif.cgf.bzh/cgf.php>), vous avez la possibilité de modifier ces données.

Vous pouvez aussi nous contacter soit par courrier, soit par mail ([cg29@cgf.bzh](mailto:cg29@cgf.bzh)) pour demander la modification ou même la suppression de vos données personnelles."

Je m'engage à ne faire aucune exploitation lucrative de mes recherches, sous quelque forme que se soit, à titre personnel ou au nom du CGF.

Fait à :

le :

signature :

XIII

# elections 2022 au cgf

Comme tous les deux ans, les tiers sortants des conseils de gestion d'antenne et du conseil d'administration de l'association vont devoir être remplacés ou reconduits en 2022. Un certain nombre de postes seront donc à pourvoir. (voir le détail des administrateurs sortants dans le tableau ci-dessous).

Nous invitons donc tous les adhérents qui souhaitent prendre une part plus active à la vie de l'association en y apportant savoir faire, dynamisme et compétences, à présenter leur candidature aux dites élections qui se dérouleront lors des assemblées générales d'antenne pour la constitution des nouveaux conseils de gestion et dans le cadre de l'assemblée générale du CGF pour la constitution du conseil d'administration.

Pour être candidat, il vous suffit d'être adhérent à l'antenne que vous souhaitez représenter et être à jour de cotisation lors de l'élection.

Tous les adhérents qui souhaitent faire acte de candidature ainsi que les membres sortants souhaitant se représenter à l'un ou l'autre des deux conseils sont priés de le signaler au secrétariat de l'antenne de rattachement concernée et **de renvoyer le bulletin** ci-dessous (ou sa photocopie) dûment complété avant le 4 novembre 2021 **au siège social à l'adresse suivante :**

**Centre Généalogique du Finistère,  
salle municipale, rue du Commandant Tissot  
29200 BREST**

## ADMINISTRATEURS SORTANTS EN 2022

ANTENNE	CONSEIL DE GESTION	CONSEIL D'ADMINISTRATION
BREST	Geneviève BERGOT Michel DUROSE Joëlle LE CALVEZ Georges SIGNOR Corinne TOUZE	Daniel MAZE Dominique PODEUR
MORLAIX	Alain GAUDE Jean-François PELLAN	Alain GAUDE Jean-François PELLAN
QUIMPER	Jean-Yves BARVEC Sylvie CURIEL Annik FOLGOAS Michel LE TALLEC	Jean-Yves BARVEC Pierrick CHUTO

M. / Mme / Melle :

adhérent au CGF n° :

Souhaite faire acte de candidature : (entourer le nom de l'antenne choisie)

- au conseil de gestion de l'antenne de : BREST MORLAIX QUIMPER

- au conseil d'administration du CGF pour l'antenne de : BREST MORLAIX QUIMPER

Fait à :  
(signature)

le,

**A RENVOYER AU SIEGE SOCIAL DU CGF,  
salle municipale rue du Commandant Tissot  
29200 BREST**

**AVANT LE 4 NOVEMBRE 2021**



# SALON DE GÉNÉALOGIE 2021



27, 28, 29, 30 octobre

[www.salondogenealogie.com](http://www.salondogenealogie.com)



Archives & Culture



Avec le partenariat de :  Geneanet



Le CGF sera présent à cette manifestation

~~2<sup>ème</sup> Salon~~  
**GENEARHUYS 56**  
**G2021**

Organisé par



Généalogie

Conférences

Psycho-  
généalogie

Tradition  
Patrimoine

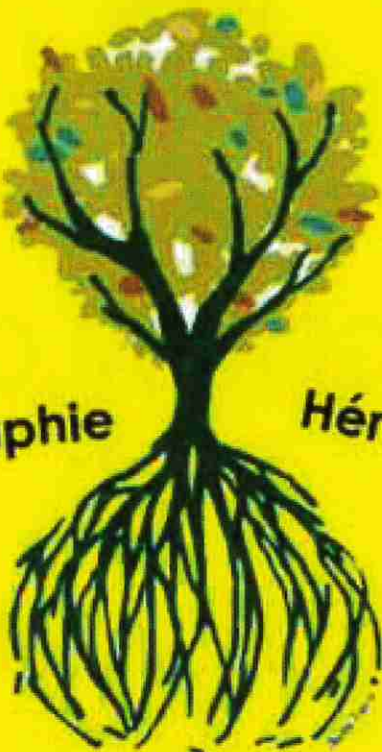
Paléographie

Héraldique

Entrée gratuite

Masque selon  
législation  
du moment

Petite  
restauration



**Saint Gildas de Rhuys (Morbihan)**  
**Salle Kercaradec**



GPS : 47,50416 -2,84193

**Samedi 6 novembre 2021**

**10 h – 18 h**

**Dimanche 7 novembre 2021**

**10 h – 17 h30**

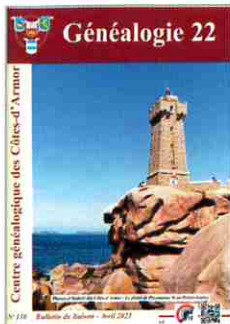
Informations : Messagerie : [contact@cgfrhuys56.org](mailto:contact@cgfrhuys56.org) Tel : 06 17 67 42 72

**Le CGF sera présent à cette manifestation**

# Les Cercles Généalogiques membres de l'UGBH et leurs derniers bulletins

**Centre Généalogique des Côtes d'Armor**  
3 rue du Bel-Orient, 22000 ST BRIEUC

**Centre Généalogique du Morbihan**  
12 rue Colbert, 56100 LORIENT



- Ploumanac'h avant 1900, vue par Léon Dubreuil en 1957, par le Cercle généalogique Le Penven.
- Souvenirs de voyage – 1944, par Jean-Claude Le Bloas.
- Le remplacement des soldats au XIXe siècle selon les notaires de Châtaudren, par Daniel Burel.
- Médecine légale "de terrain", par Gérard Gouvary.
- Souvenirs de guerre. Des bruits de guerre à l'arrivée des Allemands à Dinan, par Monique Jézéquel.
- Mots d'excuse, par Jean-Jérôme Briche.

Généalogie 22, n°130

**Cercle Généalogique d'Ille-et-Vilaine**  
Permanences et courrier :  
18 bis rue Frédéric Mistral, 35200 RENNES



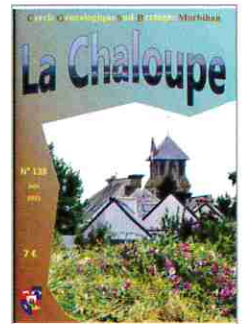
- Deux généraux vendéens, fils de posses sionnés d'une partie d'une métairie à Laillé, par Serge Libot.
- Brigands Thourisien et Soudanais, par Marie-Claire Debray-Cadore.I
- Entrave à l'exportation des pommes de terre, par Marie-Anne Miniac.
- La Vache Crevée ? par Armand Châteaugiron.
- Colporteurs de sel du pays de Guérand dans la campagne brétilienne.
- Auvé, un patronyme rare, par Daniel Trochet.
- Police des chanteurs ambulants et saltimbanques, par Bénédicte Reigner-Troude
- Le boulanger Joseph Louis Maudet fait souche en Argentine, par Amilcar Ulises Maudet.

Racines 35, n°138

**Centre Généalogique de la Loire Atlantique**  
1 Rue Darbefeuille – 44100 NANTES



- Seigneurs et seigneuries du Morbihan – 18 – Locmariaquer, par † Job Jaffré.
- Le contexte dans lequel vivaient nos grands-parents ou les leurs (4), par Denis Gabriel.
- Un exode en 1940 (2), récit de Mauricette Volatron-Bizouarne transmis par Armelle Querbouët.
- Les Panhéloux, une famille de catholiques et de royaliste engagés originaires de Saint-Dolay (1), par le Dr Patrick Mahéo.
- Naissance des écoles de Penquesten (1), par Yvette et Gilbert Manic.
- Langonnet, commune rebelle sous la Révolution (10), 1796, par Pierre-Yves Quémener.
- De réfractaire clandestin à recteur de paroisse : moi, Pierre Le Godec, prêtre breton pendant la Révolution et le Concordat, par Marc Kermorvant.
- Généalogie de la Découverte du sous-marin *Minerve*, par Hervé Fauve.



La Chaloupe n° 138

**Centre Généalogique du Poher**  
Boulevard de la République, 29720 CARHAIX

- Histoires de prénoms : Corentin, par Pierre-Yves Quémener.
- Quand la Bretagne était un royaume, par Sœur Marie-Béatrice.
- Le rapt de séduction. Trois chants collectés par Théodore Hersart de la Villemarqué, par Christian Souchon.
- Monsieur le sénéchal, rendez-vous l'héritage des pauvres de Carhaix, par Jérôme Caouën.
- Mémoires d'Edouard Le Foll, par Corinne Laviéc-Le Corre et Pierrick Raoul.
- Photo de famille : Anne-Marie Cousin, épouse Le Goff, et ses filles, par Jacqueline Philippe-Quentin.
- Etude toponymique des communes de l'aire d'étude du Centre Généalogique et historique du Poher : de Gurnhuel à Kerien, par Jean-Claude Even.



Kaier ar Poher n° 73  
juin 2021

**CEGENCEB**  
Siège : Mairie de Mauron, 56430 MAURON

## Autres associations de l'UGBH :

*Mémoire vivante de Fégréac*

*CHEF d'Armor à Lannion*

*Centre généalogique de la Côte d'Emeraude à Dinard*

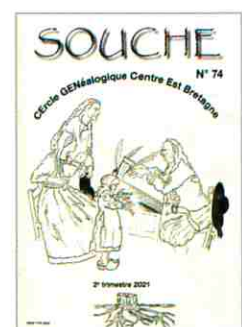
*Cercle généalogique de Rhuys*

*Histoire et généalogie du Grand-Fougeray*

*Section généalogique de la Garde du Vœu à Hennebont*

**Centre Généalogique du Finistère**  
(voir page 2 de couverture)

- De la paroisse à la commune : Brignac, par Christiane Blanchard.
- L'école communale de Montertelot, par Michel Briand.
- Androuët, fromagers-affineurs de renom, par Yves Le Roch.
- Jacques Bonsergent, par Armelle Querbouët
- Des réfugiés belges à Lizio (1914-1918), par Huguette Hémono.
- La descendance de Julien Chevé, par Jean-Claude Salmon.



Souche n° 74



Brest



Morlaix



Quimper



Carte des paroisses et trèves du Finistère avant 1789



Crozon



Breizh 5/5



Moëlan sur Mer